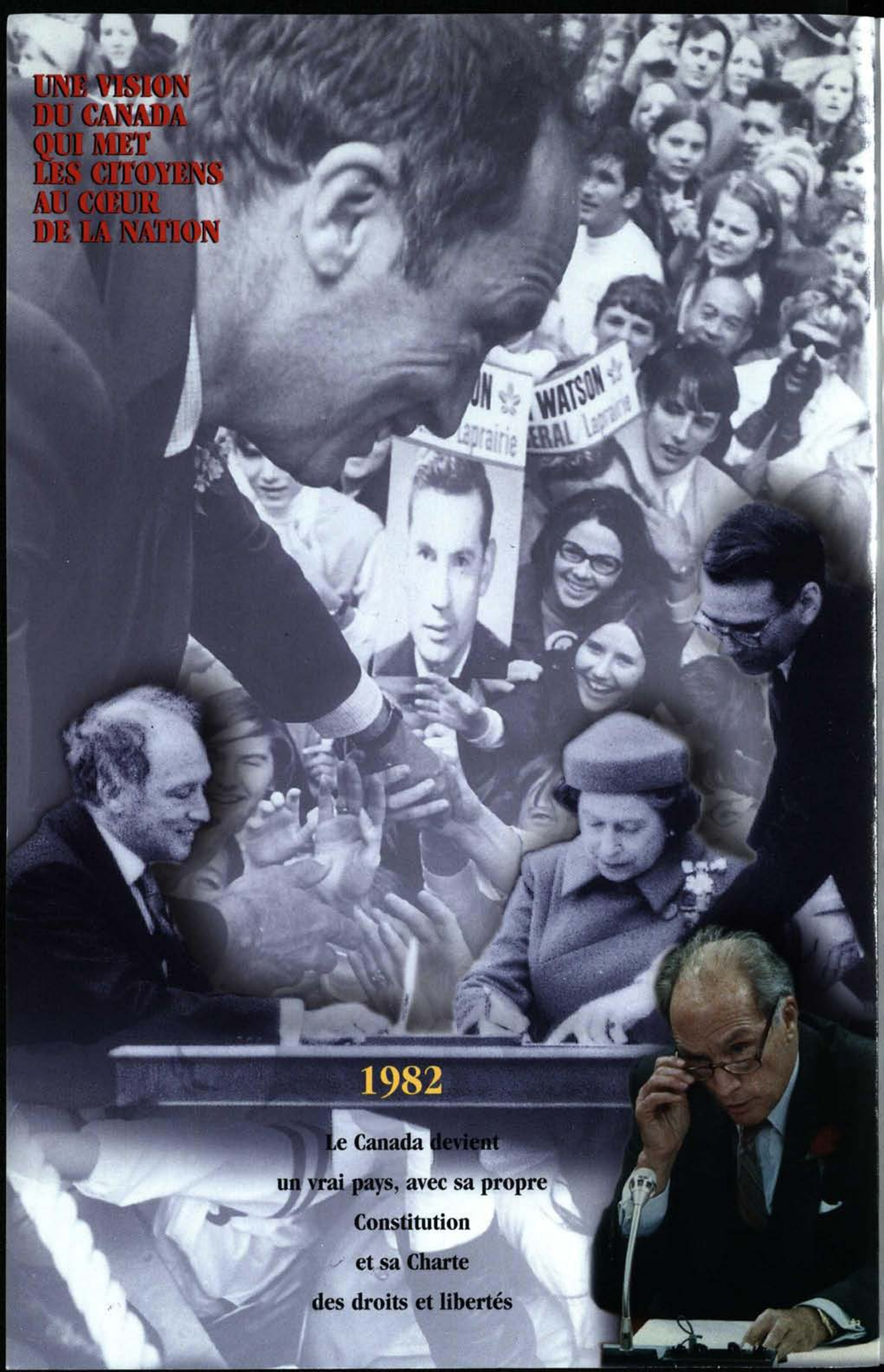
Cité libre

La voix québécoise pour le libéralisme et l'unité canadienne

- L'unité canadienne et l'héritage de Trudeau
- Révélations d'un ex-ministre péquiste
- Le Canada, grand absent de l'école québécoise



Volume XXVI • Numéro 3 • Juin - juillet 1998 • 4,95 $


UNE VISION
DU CANADA
QUI MET
LES CITOYENS
AU CŒUR
DE LA NATION
WATSON
Laprairie
1982
Le Canada devient
un vrai pays, avec sa propre
Constitution
et sa Charte
des droits et libertés



Le défi de Charest

MAX NEMNI
et
MONIQUE NEMNI

Jean Charest semble avoir le vent dans les voiles. Un grand nombre de fédéralistes l'accueillent avec un enthousiasme débordant, voyant en lui la figure charismatique capable de contrer celle de Lucien Bouchard et de « sauver » le Canada. À *Cité libre*, nous comprenons parfaitement l'enthousiasme que peut soulever un grand défenseur de l'unité canadienne. Toutefois, nous pensons qu'aucun individu ne peut à lui tout seul sauver un pays. L'appui des citoyens est indispensable au succès, car ce sont eux, en dernière instance, qui décideront de leur avenir. Ceci dit, nous pensons qu'il y a lieu de se réjouir de l'entrée sur la scène politique québécoise d'un homme qui agit selon ses convictions et qui n'a pas peur d'afficher son patriotisme canadien.

En effet, au lieu de fuir le Parti conservateur, en pleine déconfiture à la suite de la double débâcle de Meech et de Charlottetown, Charest est resté fidèle à ses allégeances. Avec patience et conviction, il s'est attelé à la tâche et a rebâti son parti. Et c'est ainsi que les conservateurs ont regagné la confiance des Canadiens et qu'ils ont accru d'une manière significative leur représentation aux Communes lors des élections fédérales de 1997.

À *Cité libre*, nous ne pouvons certainement pas être insensible au fait que Charest n'a ni peur ni honte d'afficher son patriotisme canadien, même en entrant dans l'arène provinciale. Il s'agit là, hélas! d'un fait exceptionnel dans l'histoire politique du Québec contemporain. Tout le monde se souvient de sa remarquable participation à la campagne référendaire d'octobre 1995, et de l'ardeur avec laquelle il a défendu le Canada, alors que tant de « fédéralistes », y compris les chefs du camp du Non, tant à Ottawa qu'à Québec, cachaient avec pudeur leur attachement au Canada, de crainte d'indisposer les nationalistes dits « mous ». À cet égard, on peut dire que Charest est l'homme de l'heure. Parfaitement à l'aise dans sa peau de Canadien et de Québécois, il reflète avec bonheur le sentiment de l'écrasante majorité des Québécois qui, comme la plupart des Canadiens d'ailleurs, conjuguent avec bonheur leurs identités multiples.



C'est ce dernier point qui explique d'ailleurs l'accueil enthousiaste que Charest a reçu au Québec, et le grand espoir que sa candidature à la tête du Parti libéral du Québec a éveillé partout au Canada. Un très grand nombre de Canadiens espèrent qu'avec lui on pourra enfin ranger la politique du ressentiment nationaliste et du chantage séparatiste au musée des horreurs. Quant aux Québécois, ils subissent encore le traumatisme de deux référendums qui ont profondément divisé leurs familles, empoisonné le climat social et appauvri toute la société québécoise. De plus, ils vivent dans l'appréhension d'une sécession que les péquistes s'acharnent à préparer pour une date indéterminée. Il est donc naturel que tant de Québécois espèrent qu'avec l'entrée de Charest sur la scène provinciale, ils pourront enfin se débarrasser de cette épée de Damoclès

Mais l'espoir ne doit pas se transformer en illusion. Il est évident que quelle que soit l'issue des prochaines élections, la lune de miel de Charest avec l'électorat québécois ne durera pas éternellement. De nombreux défis et pièges l'attendent, y compris au sein même de son nouveau parti. Quand l'hydre de la « question nationale » refera surface, comme elle ne peut pas manquer de le faire, quelle sera sa réaction ? C'est là que se situent nos inquiétudes.

Il est en effet difficile d'oublier que Charest a appartenu au parti qui, récrivant l'Histoire, a soutenu que le Canada avait le devoir de réparer les « humiliations » subies par le Québec, y compris sa prétendue « exclusion » de la Constitution. Ce faisant, les conservateurs ont ranimé avec ardeur la flamme du nationalisme ethnoculturel que Trudeau avait presque réussi à éteindre. On se souvient que pour le Parti conservateur de Mulroney, le Canada se devait de faire amende honorable. Il s'est donc engagé à reconnaître le Québec en tant que « société distincte » et a mobilisé des ressources considérables à cette fin. Les échecs lamentables de Meech et de Charlottetown ont démontré l'incapacité de l'équipe Mulroney de faire la distinction, pourtant essentielle, entre les exigences de la démocratie et celles du nationalisme identitaire.

La reconnaissance inconditionnelle de l'égalité des citoyens devant la loi constitue la pierre angulaire de toute démocratie libérale. Toute tentative pour attribuer à des groupes de citoyens une forme quelconque de « distinction » a pour effet de les enfermer dans des ghettos identitaires « distincts » et, de ce fait, à nier tout simplement l'égalité des citoyens. Au Canada, toute tentative pour reconnaître des groupes ethniques ou linguistiques à l'intérieur d'aires géographiques ne pourra conduire qu'à la désintégration du pays.

Les gouvernements n'ont pas à intervenir dans les questions d'identité ou d'appartenance, puisque celles-ci relèvent du domaine privé. Par contre, ils ont le devoir d'assurer l'égalité des citoyens devant la loi. Or, le gouvernement Mulroney, auquel Charest a été si étroitement associé, a négligé ce principe fondamental, infiltré qu'il était par des nationalistes à la Bouchard. Cette erreur de jugement a eu des conséquences graves sur le Canada tout entier et a causé la disparition presque totale du



Parti conservateur. Le fait que Charest n'ait pas personnellement coulé dans le naufrage ne devrait tout de même pas lui faire oublier cette leçon importante. Il ne faut pas oublier que ce sont les citoyens canadiens qui ont dit Non aux accords concoctés par leurs dirigeants qui portaient atteinte au concept même de démocratie libérale. Maintenant que Charest entre dans la politique d'une province où « on se souvient », un tel oubli pourrait lui jouer de vilains tours.

Or, malheureusement, en se joignant au Parti libéral du Québec, il risque fort d'oublier cette leçon. C'est en effet le PLQ qui, sous Bourassa, s'est associé à Mulroney dans la conception et l'exécution de sa stratégie perdante. Dans l'espoir de satisfaire les Québécois nationalistes, « mous » et moins mous, il a mis en danger le principe de l'égalité des citoyens canadiens. C'est encore le PLQ qui, d'abord par le biais de la Commission Allaire (qui n'avait de « fédéraliste » que la prétention), ensuite de la Commission Bélanger-Campeau, a développé avec grand raffinement la stratégie perverse du « couteau sur la gorge », espérant ainsi faire peur au Canada dit « anglais ». Le chantage ultime est, sans aucun doute, la loi 150 du PLQ – loi pernicieuse s'il en fût – qui prévoyait une date de sécession si les « demandes du Québec » n'étaient pas satisfaites. Si les tentatives de Bourassa et de Mulroney avaient réussi, elles auraient eu pour effet de détruire les fondements de la démocratie libérale canadienne. Leur échec les a détruits eux-mêmes et a failli provoquer le morcellement du Canada. L'oubli de cette autre leçon pourrait avoir des conséquences graves sur tout le Canada et coûter cher à Jean Charest.

Voilà les défis que le nouveau chef du Parti libéral devra relever sur le plan de l'unité nationale. Or, tant le parti qu'il quitte que celui qui l'accueille ne peuvent lui être de bon conseil puisqu'ils étaient prêts à sacrifier les droits des citoyens dans leur vaine tentative de satisfaire des intérêts politiques ou des chimères identitaires.



Il faut beaucoup de courage et de détermination pour ne pas craindre de déplaire aux nationalistes « mous » dont les partis politiques veulent s'attirer les votes. Sur le plan personnel, Charest semble tout à fait capable de relever ces défis. Très à l'aise dans sa peau de Canadien et de Québécois, sa vision du Canada n'a rien à voir, par exemple, avec le « fédéralisme rentable » de Bourassa. Mais la faction nationaliste de son nouveau parti et les attaques prévisibles du PQ ne risquent-elles pas de le piéger dans la position vaseuse dans laquelle s'est embourbé le Parti libéral depuis tant de décennies ? Une fois confronté à la vie politique québécoise, Charest réussira-t-il à demeurer fidèle à ses principes ou tergiversera-t-il comme tant d'autres politiciens dits fédéralistes ? Autrement dit, que retiendra l'Histoire de Jean Charest ? Sera-t-il l'homme qui aura défendu avec acharnement le Canada et sa démocratie libérale ou celui qui aura sacrifié ses principes à l'autel de la partisanerie, risquant dans ce naufrage de faire échouer tout le Canada ?

Nous écrivions dans *Cité libre*, il y a quelques années, que Daniel Johnson avait un rendez-vous avec l'Histoire. Aujourd'hui, c'est au tour de Jean Charest d'avoir ce rendez-vous. Nous espérons qu'il y sera. ■

ADRESSE : *Cité libre*
Casier postal 1147, Succursale « B », Montréal, QC H3B 3K9
Renseignements : (514) 868-0183 Fax : 868-6554
Courrier électronique : citelib@microtec.net
Dépôt légal : 1er trimestre 1995 ISSN : 1183-7144 Envoi de publication : enregistrement no 10123

DANS CE NUMÉRO...



DANS CE NUMÉRO...



Des lecteurs réagissent à la revue

J'ai retrouvé l'espoir !

Je vis au Canada depuis 1991, dont j'ai acquis la citoyenneté en 1996. J'ai appris très vite à aimer ce pays et ses habitants. Dès le début, j'ai eu une impression de grandeur et de possibilités illimitées, à tel point que j'ai décidé d'y rester. J'ai donc choisi d'être canadien, et je suis particulièrement sensible au rayonnement d'un pays qui, malgré un territoire immense, un littoral sur trois océans, plusieurs langues, plusieurs fuseaux horaires et une géographie extrêmement variée, réussit quand même à conserver sa cohésion.

Et pourtant, j'en arrivais peu à peu à la conclusion que les tensions entre les Canadiens anglais et les Canadiens français étaient insurmontables, et que les Québécois, même s'ils partagent le même territoire, ne partagent pas les mêmes valeurs que les Canadiens anglais. Profondément déçu, j'en arrivais à croire, comme beaucoup, que l'indépendance était inévitable. C'est alors que je suis tombé sur le numéro d'avril-mai de *Cité libre*. Félicitations. J'ai retrouvé l'espoir !

João Agapito
Toronto, ON

Il y a trop de métèques à *Cité libre* !

La seule raison qui m'a fait acheter le numéro d'avril-mai 1998 est que je suis collectionneur de Charles de Gaulle, ce personnage monumental du XX[e] siècle. Au fait, j'ai un profond mépris pour ceux qui ont fondé ce magazine et pour ceux qui le continuent. Si les pisse-vinaigre ont fait une jaunisse en juillet 1967, le petit peuple, lui, ne s'est pas trompé. Quand je lis la liste de vos collaborateurs, je vois à quel ratelier vous mangez. Nemni, Roldan, Khouri, Angenot, d'Arloz, Coyne, Behiels, Weinrib, etc. Tous ces métèques viennent me dire quoi faire chez moi, dans mon pays le Québec, et luttent contre sa souveraineté alors que chacun d'eux vient d'un État indépendant. Les motifs qui les animent, outre celui de l'argent, tiennent à des raisons personnelles qu'il vaut mieux ne pas connaître.

Vous classez les gens en deux catégories : les méchants : Lévesque, Bouchard, de Gaulle, Groulx, etc.) et les bons : Trudeau, Dion (le rat), Galganov, Bertrand (le fou). À remarquer que les bons ont tous des raisons génétiques à être parmi les bons, des raisons de famille. Ceux de vos fanatiques qui combattent le nationalisme des Canadiens français, que font-ils de celui de leur pays d'origine ? Tout le monde le sait : seul le nationalisme québécois est

tribal, pas celui des Anglo-Saxons, des Juifs, des Arabes, etc.

Messieurs et Dames, je n'ai aucun recours contre votre bêtise et votre mauvaise foi, quoique je me demande ce que vous faites au Québec alors que l'Amérique est si vaste. Cependant, je n'ai qu'un seul plaisir et je l'utilise : je vous em… !

Robert Contant
Longueuil, QC

Longue vie à *Cité libre* !

Je viens de lire le numéro 2 de *Cité libre*, et je vous félicite pour sa haute tenue. Je vous signale que l'épisode de Gaulle a eu, en 1968, des retombées remarquables en Acadie et tout à fait à l'opposé de ce qui s'est passé au Québec en 1967. Sur ce sujet, je vous invite à lire mon livre *L'Acadie par bonheur retrouvée ; de Gaulle et l'Acadie*, Robert Pichette, Éditions d'Acadie, Moncton, 1994.

Les Acadiens, fédéralistes à 99,8 %, ont beaucoup de mal à faire entendre leur voix au Québec. Et pourtant, fatigués jusqu'à l'écœurement d'être des « hors-Québec », ils expriment un point de vue sur la question nationale qui est le vôtre.

Longue vie à *Cité libre* !

Robert Pichette
Moncton, NB

Vivement le prochain numéro !

Après avoir entendu parler de votre revue à l'émission « As It Happens », et de son premier numéro en langue anglaise, j'ai décidé d'en acheter un exemplaire. Cela m'a beaucoup plu. Quel plaisir de lire des articles bien écrits et de prendre connaissance de points de vue bien documentés, en tout cas bien mieux documentés que ce que je lis dans la presse ontarienne ordinaire. Merci de publier une revue aussi intéressante. J'ai l'intention de continuer de l'acheter chez mon détaillant habituel (et peut-être de m'abonner). Vivement le prochain numéro !

David I.M. Clark
Owen Sound, ON

Le triomphe de la raison

Dorénavant, je m'abonnerai à votre revue plutôt que de me la procurer en kiosque comme je le fais depuis longtemps. Est-il besoin de vous préciser que vos prises de position, défendues avec tant d'intelligence et de conviction, rejoignent mes sentiments personnels les plus profonds, tout spécialement en ce qui concerne la démocratie, le nationalisme et l'unité canadienne ? Vos propos et ceux de vos collaborateurs réguliers et occasionnels m'apportent autant de réconfort moral que de joies intellectuelles ! Continuez vaillamment le combat pour le triomphe de la raison, du bon sens et de la vérité. J'aime avec lucidité mon pays, le Canada, et je tiens à vous féliciter de le défendre si bien.

Roch Duval
Sainte-Foy, QC

Faire l'unité sur des valeurs communes

Félicitations ! Je suis un nouvel abonné de *Cité libre* et je vous remercie vivement d'essayer d'élargir et de renforcer la clientèle fédéraliste « anglophone » au Canada. Notre pays a besoin du maximum d'appuis pour l'aider dans sa quête d'une véritable unité nationale. Le lancement d'une version anglaise de votre revue, qu'on attendait depuis longtemps, devrait beaucoup contribuer à cette quête.

Et pourtant, après avoir lu votre numéro de février-mars, je ne suis pas tout à fait sûr que ce sera le cas. Je crains en effet que cette quête n'aboutisse encore une fois à un dialogue de sourds, et que chaque camp ne s'intéresse qu'à sa propre clientèle, sans contact, ou si peu, avec l'autre camp. Le sincère effort d'impartialité qu'on retrouve dans l'article de Monique Nemni n'est guère évident dans les autres articles de *Cité libre,* en tout cas pas plus que chez les séparatistes.

À mon avis, il faut concentrer davantage nos énergies sur la façon de jeter des ponts entre ce que vous décrivez à juste titre comme les droits collectifs, d'une part, et les droits individuels démocratiques, d'autre part, des Québécois. Il me semble aussi que le débat, et le pays, resteront bloqués dans l'impasse tant et aussi longtemps qu'un camp se prétendra moralement supérieur à l'autre, car cela nous oblige à investir nos énergies et nos ressources dans des mesures d'attaque et de contre-

attaque, au lieu de chercher une solution en commençant par définir ce qui nous unit, pour le développer ensuite en jetant des ponts entre les visions et les valeurs que nous partageons tous dans ce magnifique pays.

Je suis parfaitement conscient de la difficulté que vous avez à maintenir un cap antiséparatiste au milieu du tourbillon séparatiste. Mais vous êtes certainement la tribune idéale pour véhiculer des options, des points de vue calmes, constructifs et différents, afin de démontrer, de façon non équivoque, pourquoi et comment le Canada est, ou peut être, la structure idéale pour satisfaire et épanouir les aspirations profondes des Québécois. C'est presque plus une question de sentiment que d'intellect et, partant, un virage beaucoup plus difficile et plus risqué pour *Cité libre*. Mais c'est, j'en suis convaincu, un virage que votre revue doit prendre si elle veut susciter un véritable dialogue et favoriser l'unité du pays, car la raison seule ne suffit pas, il faut un peu de passion, sinon nous risquons de perdre la guerre.

Bref, la question est de savoir si *Cité libre* peut jouer le rôle d'ardent défenseur d'un Canada où les individus et les peuples peuvent vivre dans une société potentiellement très tolérante, tout en jouissant de libertés bien supérieures à celles des autres sociétés. Si vous y parvenez, votre revue prospérera, sinon, je crains le pire pour elle et pour mon pays.

Owen E. Dickman
Mississauga, ON

Quelques suggestions

Je viens de recevoir le numéro de février-mars de *Cité libre* (version anglaise) et suis enchanté à la fois par le fond et par la forme. À mon avis, le meilleur article était l'entrevue avec Pierre Elliott Trudeau, mais il aurait été utile d'indiquer la date précise à laquelle elle a été faite.

La rubrique « *Cité libre* hier et aujourd'hui » permet au lecteur anglophone de faire en quelque sorte du « rattrapage », mais il serait préférable de la placer à la fin de la revue car c'est aux articles d'actualité que le lecteur doit d'abord être exposé.

Bon courage et bonne continuation. Je vais conseiller à tous mes amis de s'abonner à la revue.

W.A. Veit
Brampton, ON

Des lecteurs réagissent aux articles de *Cité libre*

La menace qui vient de l'étranger

Félicitations pour votre numéro d'avril-mai de *Cité libre*. Les articles de William Johnson et de Carlos Roldan sur l'abominable complicité de la France dans la promotion du séparatisme au Québec sont extrêmement intéressants.

Je suis convaincu que ces textes devraient être lus par un plus grand nombre de lecteurs et j'ai donc envoyé des photocopies de l'article de William Johnson avec la lettre ci-jointe à 23 des principaux quotidiens anglophones du Canada, ainsi qu'au premier ministre Chrétien, à Preston Manning, Alexa McDonough et Elsie Wayne à la Chambre des communes. Espérons que les Canadiens seront plus nombreux à se rendre compte que la menace qui pèse sur l'unité nationale vient aussi de l'étranger.

Bon courage et bonne continuation.

A. McKenzie Brockman
Deux-Montagnes, QC

Il faut tendre la main aux Québécois

Cette lettre fait référence à la critique faite par Monique Nemni de la biographie de Lucien Bouchard par Lawrence Martin, *The Antagonist*. Il y a sans doute beaucoup de choses qui justifient la popularité du premier ministre Bouchard au Québec : entre autres, son style oratoire passionné et sa capacité à mobiliser les foules. Il est certainement considéré par les Québécois comme un bon leader,

qui fait exactement ce qu'on attend d'un bon premier ministre provincial : défendre les intérêts de sa province.

Pourtant, aux yeux de beaucoup d'autres Canadiens, Bouchard est un dangereux démagogue qui entraîne les Québécois sur le terrain dangereux de la séparation. Pour des étrangers, sa rhétorique fait fi des bouleversements réels et énormes que la séparation représenterait sur les plans personnel, social et économique, à la fois au Québec et dans le reste du Canada.

On ne peut guère contester l'intelligence ou la stabilité mentale de Bouchard, car il sait pertinemment ce qu'il fait. On peut toutefois se demander pourquoi un politicien aussi intelligent et aussi calculateur déciderait de faire fi des problèmes réels qu'une séparation causerait au Québec, sans parler des problèmes que cela causerait au reste du Canada. La plupart des arguments qu'il avance sur la façon dont le Québec était traité par le Canada anglais sont tout à fait à côté de la plaque et nullement étayés par l'Histoire. Certes, des torts ont été commis dans le passé, mais nous sommes aujourd'hui dans le présent et le Québec est devenu un membre vibrant de la famille canadienne.

Il est difficile pour nous, Canadiens anglais, de faire comprendre à nos frères et sœurs canadiens-français la folie de l'entreprise de Bouchard, car nous devons passer par les filtres des médias francophones du Québec, dont la plupart semblent avoir des préjugés favorables à l'indépendance. Il faut cependant, d'une façon ou d'une autre, que les Québécois francophones soient alertés avant que Bouchard et ses partisans indépendantistes ne causent des dommages irréparables, pas seulement au Canada mais aussi au Québec.

Bruce Gates
Toronto, ON

Réponse à David Orchard

Je comprends que *Cité libre* (avril-mai 1998) veuille créer un débat opposant l'article mesuré de Marcel Côté à celui de David Orchard. Mais pourquoi répandre des faussetés où l'auteur se plaint de l'absence de production de voitures canadiennes alors que le Pacte de l'auto de 1960 entre les États-Unis et le Canada, entériné dans le traité de l'ALENA, nous permet de produire et d'exporter de deux à trois fois plus de voitures aux États-Unis que nous n'en importons, créant ainsi un surplus commercial massif envers le Canada ? Autre sujet, l'énergie : le surplus de production de gaz naturel, particulièrement venant de l'Alberta, est plus important que jamais, créant une situation où le prix du gaz naturel au Canada est de 30 % inférieur à celui du prix américain ; sans une exportation accrue aux États-Unis, l'ouest canadien péricliterait.

Doit-on pointer du doigt la fermeture d'usines canadiennes au profit d'usines américaines lorsqu'on se rend compte que la chute du dollar, de 0,78 $ lors de la signature du traité de l'ALENA à 0,70 $ maintenant, a avantagé tant nos exportateurs que nos manufacturiers aux dépens des usines américaines ? À titre d'exemple, le géant américain Sylvania annonça le 23 mars 1998 l'expansion de son usine de Drummondville au coût de 48 millions et la création de 300 emplois manufacturiers, avec comme conséquence la fermeture de ses deux usines au Massachusetts et le transfert de toute sa production au Canada.

Je ne crois pas que cet article très « Nouveau Parti démocratique » soit de nature à éclairer le lecteur, ni à faire le contrepoids à l'article mesuré et informatif de Marcel Côté.

Pierre Arbour
Montréal, QC

Au sujet de la proposition du professeur Breton

Un ami m'a fait parvenir son exemplaire du premier numéro de *Cité libre* en langue anglaise. Quel plaisir à lire ! Pour les Québécois anglophones, il est assez difficile de trouver des publications de ce calibre au sujet du Québec et de son rôle au sein du Canada, mais quand il y en a une qui se présente... elle suscite beaucoup d'intérêt. Félicitations et bonne chance à tous ceux et celles qui ont jugé bon de publier en anglais ce que bon nombre d'entre nous pensaient déjà être une bonne publication en français. Nous ne nous étions manifestement pas trompés.

Le premier article que j'ai lu est celui d'Albert Breton, intitulé : « Le sécessionnisme, une proposition à débattre », qui représentait la moitié du dossier « Le sécessionnisme, un problème canadien ». Comme le professeur Breton a la sagesse de reconnaître que son article n'est pas le dernier mot sur la question, je prends la liberté d'affirmer

que le sécessionnisme n'est pas tant un problème canadien qu'un problème québécois.

Je prétends en effet que, étant donné qu'aucun député fédéral d'une province autre que le Québec, ne prône l'indépendance de sa province, qu'aucun député fédéral, à part des députés du Québec, ne prône la sécession du Québec du Canada, et qu'aucune province à part le Québec n'a de député au sein de son assemblée législative qui prône la sécession, soit de sa province, soit du Québec du reste du Canada, il est faux de dire que c'est le Canada qui a un problème d'unité. C'est le Québec, et le Québec seulement, qui souffre d'un manque d'unité, comme l'a montré le référendum de 1995. Si des gouvernements fédéraux successifs (et presque toujours dirigés par des Québécois) n'avaient pas joué le jeu des nationalistes québécois, le Québec aurait vite reconnu qu'il s'agit d'un problème provincial, et non d'un problème national, et le Canada s'en porterait d'autant mieux.

Tous mes vœux de prospérité pour *Cité libre.*

Donald L. Healy
Melbourne, QC

Réponse à Marcel Côté

Le titre de l'article de Marcel Côté indique clairement que l'auteur est partisan du libre-échange. J'ai donc été surpris de constater qu'il commence par rappeler que les conservateurs ont gagné les élections de 1988, dont le libre-échange était l'enjeu véritable, avec 43,2 % du vote populaire. Je suis enseignant et, d'après mon expérience, un tel pourcentage n'a rien de reluisant. Mais en politique, cela semble être non seulement une victoire mais aussi l'occasion de fourguer à la majorité des électeurs un programme auquel ils n'étaient pourtant pas favorables.

Plus d'une fois dans son article, M. Côté vante l'« intégration économique » du Canada aux États-Unis. Il nous dit que c'est une bonne chose sans pour autant nous expliquer pourquoi ; s'il le dit, il faut le croire, c'est un FAIT ! Il nous donne même en prime un graphique « illustrant l'ampleur de l'intégration de l'économie canadienne à l'économie américaine ». Nous n'avons vraiment pas de quoi être fiers !

Et non seulement notre économie est intégrée à celle des États-Unis, mais « qu'on les aime ou non, notre culture et nos valeurs sont définies principalement au sud du 49e parallèle ». Cette affirmation est elle aussi un FAIT qu'on doit accepter tel quel, faute de quoi on risque d'être accusé d'appartenir aux milieux « gauchistes » ou, pire encore, « intellectuels » qui rejettent « la civilisation dominante et ses valeurs ». Autrement dit, ce sont des anti-Américains, ne nous soucions ni d'eux ni de leurs arguments.

Finalement, M. Côté veut nous faire oublier les protestations des « gauchistes », des « intellectuels » et des 56,8 % de Canadiens qui n'ont pas voté pour le Parti conservateur aux élections de 1988, car c'est lui et les autres, les 43,2 % de Canadiens qui restent, qui ont raison. Comme il le dit si bien, en véritable anti-intellectuel, « que cela nous plaise ou non ».

Chris Vert
Toronto, ON

Il faut donner les deux versions de l'histoire

Étant moi-même enseignante dans le système public ontarien, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai lu le texte de Mme Daniel sur la grève des enseignants. J'approuve la plupart de ses remarques, mais je ne suis pas d'accord lorsqu'elle généralise en disant que « les élèves ont des résultats inférieurs à la moyenne » ou que des enseignants « fermés aux préoccupations » des parents ont cessé d'enseigner les « trois clés du savoir ». Permettez-moi de vous faire part de certains faits qui ont d'ailleurs été rapportés dans les médias :

1. À l'échelle nationale, ce sont les élèves de l'Ontario qui ont le meilleur pourcentage de réussite au niveau secondaire (88 %).
2. Nos élèves ont le pourcentage le plus élevé au Canada d'inscriptions au post-secondaire (83,2 %).
3. Sur les 4 475 élèves qui se sont présentés à l'examen International '97 Chem 13, les quatre premiers venaient de l'Ontario et, parmi les 30 premiers, 20 venaient de l'Ontario.
4. Selon le Programme d'indicateurs du rendement scolaire, les élèves de l'Ontario ont obtenu les meilleurs résultats au niveau national pour ce qui est de la solution des problèmes pratiques.
5. Certes, l'Ontario s'est classé 18e sur 41 juridictions représentées lors de la Third International Math and Science Study. Toutefois, la province, contrairement à bon nombre de pays, a

administré les tests à tous les étudiants, et pas seulement à un échantillon « choisi » de participants.

6. Finalement, lors d'un concours international en 1996, c'est au conseil scolaire de Durham, où j'enseigne, qu'a été décernée la prestigieuse Carl Bertelsmann Award !

Je pourrais continuer, mais cela devrait suffire à démontrer que les enseignants de l'Ontario, qui sont « fermés aux préoccupations des parents », ne s'en sortent pas si mal ! À la fin de son texte, Mme Daniel expose clairement ses opinions sur la démocratie. Selon moi, la démocratie consiste aussi à donner les deux versions de l'histoire.

Linda Kearney
Ajax, ON

Madame Vakar se trompe !

Je viens de recevoir mon premier numéro de *Cité libre*, dont je vous remercie, et puisque vous m'y invitez, je vais vous dire ce que j'en pense.

Quel plaisir de voir tous ces neurones en activité dans le super-ordinateur qu'est le cerveau humain ! Les articles incisifs et solidement argumentés de MM. William Johnson et Andrew Coyne sont un véritable rempart contre les propos dangereusement lénifiants du procureur général du Canada, dont le rôle consiste pourtant à sauvegarder la Constitution, *n'est-ce-pas* ?

J'ai donc été terriblement déçu que vous laissiez passer, à la rubrique « Point de vue de l'Ouest », des idioties tout à fait puériles, dont l'auteur préconise l'abolition de la monarchie. Mme Vakar, d'Oliver, en Colombie-Britannique, pourrait trouver la réponse qu'elle cherche en remplaçant par « abolition de la Couronne » chaque mention de « sécession du Québec » dans l'article de M. Coyne. Elle se rendra compte alors que notre gracieuse Majesté la Reine est tout autant canadienne que le Très Honorable Pierre Elliott Trudeau.

Kenneth W. Random
Les Jardins de Terrebonne, QC

En quête d'informations...

J'ai reçu mon premier exemplaire de *Cité libre* et j'ai particulièrement apprécié l'article d'Eileen Daniel. Le problème de la sécession du Québec a fait couler beaucoup d'encre, mais il déchaîne encore les passions.

Un juge américain, Robert H. Borke, a récemment publié un livre intitulé *Slouching Towards Gomorrah*, qui me semble être une excellente diatribe contre le néolibéralisme. J'aimerais que vous en fassiez une critique ou, sinon, que vous me recommandiez un ouvrage qui décrit le néo-conservatisme avec autant de vigueur.

Ed Goertzen
Oshawa, ON

Aucun titre ne nous vient à l'esprit.
Chers lecteurs, pourriez-vous le renseigner ?
M. et M.

Des lecteurs partagent leurs réflexions

Bienvenue à Jean Charest !

Bienvenue sur la scène politique québécoise ! Il était grand temps que Daniel Johnson tire sa révérence puisque, malheureusement, il ne faisait guère que du sur-place. Les Québécois canadiens ne peuvent plus laisser passer des remarques du genre « le Canada n'est pas un vrai pays » ou « les référendums ne nuisent pas à l'économie » et ne rien dire. Les Canadiens ont toléré cela pendant bien trop longtemps, et cela n'a rien donné.

Ce n'est pas par rigidité que nous refusons toute autre érosion de nos droits et de nos privilèges. Ceux qu'on appelle les fédéralistes durs ne sont en fait que des Canadiens qui, placés au pied du mur, décident « finalement » de se défendre, et il est temps ! C'est en réaction directe au boniment que nous servent chaque jour les fanatiques de l'indépendance. Il n'y aurait pas de fédéralistes durs si les séparatistes n'avaient pas adopté une ligne dure. Il n'y aurait pas de mouvement partitionniste, de Plan B, de renvoi en Cour suprême ni même de



Parti de l'égalité si les séparatistes ne se livraient pas à des attaques constantes et si les dirigeants du Québec n'étaient pas aussi faibles.

Personnellement, je ne cherche la bagarre avec personne, mais je ne me laisserai pas menacer, marcher sur les pieds et placer au pied du mur sans rien dire. Question d'amour-propre. Le Canada est un merveilleux pays, et je suis fier d'être canadien depuis 60 ans. Or, les remarques comme celles que je rapporte ci-dessus sont pour moi une véritable gifle et je ne les accepte pas car je n'ai rien fait pour les mériter.

Je m'oppose fermement à l'idée selon laquelle les Québécois forment un « peuple », mais pas les Canadiens : tous ceux qui vivent sur ce continent sont soit des immigrants, soit des descendants d'immigrants. Aucun d'entre nous n'y a été amené par un messie. Si l'on remonte plus loin encore dans le temps, même les autochtones sont arrivés d'Asie. Les premiers hommes à s'aventurer sur les mers n'étaient pas un « peuple », simplement des mercenaires en quête de richesses à rapporter chez eux ou des explorateurs curieux de ce qu'ils découvriraient de l'autre côté de l'océan. Ils se sont tous livrés au viol, au pillage et à la destruction. Ils ont traité les autochtones qu'ils ont rencontrés de façon abominable. Des « peuples » ont été anéantis par ces pirates. Il a fallu des siècles pour réparer les dégâts, et la tâche n'est pas terminée.

Petit à petit, des immigrants sont arrivés au Canada pour échapper à des régimes oppresseurs et à des conditions économiques difficiles. Les pirates, les profiteurs et les immigrants se sont fondus dans des sociétés caractérisées par des valeurs communes, où ils ont bénéficié de la paix et de la prospérité. Des individus de toutes les couleurs, de toutes les religions et de toutes les origines ethniques ont formé tous ensemble des nations où toutes les cultures et toutes les religions sont respectées et protégées. Tous ensemble, nous formons le « peuple canadien » ; nous ne sommes ni exclusifs, ni sectaires, ni racistes. Dire que nous ne sommes pas un vrai pays est non seulement une hypocrisie mais surtout un blasphème. Je ne pardonnerai jamais à Lucien Bouchard de l'avoir affirmé. Aucune partie du tout n'est meilleure, pire ou plus distincte qu'une autre.

Alors, Jean, soyez le bienvenu et faites de votre mieux pour que nous soyons à nouveau tous réunis et que le Canada retrouve sa force et sa cohésion.

Je vous souhaite bonne chance. Mais n'oubliez pas que la conciliation ne mène à rien, qu'elle ne fait que prolonger la misère et la souffrance. J'ai souvent dit qu'être « pro-Canada », ce n'est pas être « anti-Québec », et quand vous dites, comme récemment, que vous ne voyez aucune contradiction à être à la fois canadien et québécois, je constate que nous sommes du même avis.

Je n'ai pas la lèpre parce que je suis anglophone. Je suis canadien, et nous formons tous ensemble un « peuple ».

Wayne Wilson
Montréal, Qc

Bertrand pourrait se mesurer à Bouchard

Je suis ravi que *Cité libre* reprenne vie, sous votre houlette. J'ai bien connu Gérard Pelletier pendant ses années à Genève. Et je fus l'un des premiers, voire le premier, Torontois anglophones à m'abonner à la revue au début des années 1950.

Ce soir, à l'émission de télévision « Anne Pétrie's Talk », il était question de l'engouement des médias pour Charest, et William Johnson était l'invité. Ma femme et moi avons été très favorablement impressionnés par M. Johnson. Il a soutenu, avec des arguments convaincants, que la récente montée du nationalisme au Québec était due en grande mesure aux politiques de Brian Mulroney. En tout cas, c'est cet ancien premier ministre qui a fait venir Lucien Bouchard dans son cabinet et qui lui a permis de faire ses débuts sur la scène politique.

Lorsqu'on lui a demandé qui d'autre que Charest pourrait se mesurer à Bouchard, il a répondu : Guy Bertrand. Même si elle peut paraître loufoque à bien des Canadiens anglophones, je trouve cette idée excellente, surtout après avoir vu Guy Bertrand faire son plaidoyer devant la Cour suprême et répondre ensuite aux questions pendant près de deux heures, sans notes.

Pensez-y bien !

A. John Coleman
Professeur émérite, Université Queen's
Kingston, ON

Il faut lever les barrières

Je vous écris au nom de 15 officiers retraités de l'armée canadienne, qui habitent en Nouvelle-Écosse et qui se rencontrent régulièrement pour discuter de

la séparation éventuelle du Québec du reste du Canada. Nos années de service au Canada et à l'étranger nous ont fait apprécier notre patrimoine canadien, ainsi que la contribution que les Canadiens français ont apportée au développement du Canada. Nous respectons les Québécois en tant que compatriotes mais ne comprenons pas pourquoi ils prétendent être opprimés ou humiliés. Pendant la Deuxième Guerre mondiale, deux d'entre nous ont pris part au soutien naval de régiments canadiens français lors de leur débarquement en Normandie. Les Canadiens français ont servi à nos côtés en Corée. Dans la vie publique et politique canadienne, des Canadiens français ont occupé des postes de grande responsabilité.

Pour exprimer notre bonne volonté à nos compatriotes canadiens qui habitent au Québec, nous avons écrit plusieurs lettres (en français) à des journaux québécois, mais aucune n'a été publiée. Nous sommes donc ravis que la version anglaise de *Cité libre* puisse nous servir de moyen de communication, et nous espérons que votre revue contribuera à lever les barrières qui se dressent entre « *la Belle Province* » et le reste du Canada.

Votre récit sur la Révolution tranquille nous a montré que le Québec a connu plus de changements que les Canadiens anglais n'en étaient vraiment conscients. Il n'en reste pas moins que près du quart de notre population décidera peut-être de se séparer, provoquant de tels bouleversements que le Canada risque de perdre son statut de puissance mondiale. De son côté, un Québec indépendant, avec ses minorités autochtones et ethniques, aura du mal à survivre en tant que petite enclave francophone dans un vaste continent anglophone. Espérons que votre revue contribuera à transformer l'élan destructeur qui sévit au Québec en un mouvement pour l'unité canadienne.

L.B. Jenson
Hubbards, NÉ

Je suis fière d'être québécoise et canadienne !

Lorsque j'essaye d'éclaircir le débat, de le porter au niveau rationnel, j'ai toujours essuyé un refus total et obstiné de la part des séparatistes. Ils se drapent dans le fleurdelisé (comme un bébé dans ses langes), de même que dans leur sentiment de frustration, d'humiliation, d'infériorité... Ils vivent dans le passé et refusent de discuter franchement de notre avenir. Ils ont toujours ce mot à la bouche mais ils restent accrochés au passé.

À quand des réponses à nos questions « terre à terre » ? J'avoue ne pas avoir honte de les poser, car la vraie vie n'est pas faite uniquement de sentiments. Surtout que ceux-ci ne concordent pas avec le temps actuel où le Québec a pris sa place dans l'ère moderne. Je suis fière d'être québécoise et canadienne ! Les deux sentiments ne sont pas incompatibles.

Marie-France Legault
Québec, QC

Le bilinguisme favorise le Québec

Le bilinguisme officiel a pour effet de donner aux Québécois un rôle disproportionné au sein du gouvernement fédéral.

Selon un article de la Presse canadienne paru dans le *Toronto Sun* du 5 avril dernier, le gouvernement fédéral a l'intention, d'ici à 2001, de rendre le bilinguisme obligatoire pour ses 3 300 cadres supérieurs. L'auteur de l'article prétend que 60 % de ces postes sont actuellement occupés par des fonctionnaires bilingues. Les 40 % restants devront maîtriser la deuxième langue officielle d'ici trois ans, faute de quoi ils perdront leur poste.

Que va-t-on gagner avec ce genre de diktat ? Est-ce équitable ? Les Québécois sont nettement favorisés pour obtenir ces postes. Ils doivent parler français s'ils travaillent dans leur province, et ils doivent parler anglais s'ils travaillent pour des organisations dont le périmètre d'action s'étend au-delà de la province. Ce sont eux qui obtiennent les postes bilingues, au détriment des anglophones unilingues.

Mais le problème n'est pas tant le procédé que le fait que la plupart des politiciens ne sont que de passage : leur inexpérience les rend tributaires des conseils et opinions des bureaucrates. Or, ces conseils ne devraient pas venir uniquement du Québec mais de l'ensemble du Canada.

Je ne dis pas que les bureaucrates québécois favorisent délibérément leur province au détriment du reste du Canada. Mais nous voyons tous nos propres problèmes avant ceux des autres. Et le



raisonnement des bureaucrates québécois passe inévitablement par le prisme des dossiers québécois. Par conséquent, que ce soit conscient ou non, ils risquent de donner aux décideurs des informations tendancieuses.

Jim McKee
Woodville, ON

Coincé entre deux nationalismes

Je suis un libéral très tenté par l'État cosmopolitique dont parlait Kant. Je suis un fédéraliste opposé au nationalisme, ethnique comme civique. Je mets la souveraineté et la dignité des êtres humains au-dessus de tout. L'État n'est pour moi qu'une structure politique qui doit assurer la liberté et la solidarité pour tous. En ce sens, je ne peux qu'être en désaccord avec le nationalisme québécois qui voit le Québec comme un espace où doit s'exprimer un peuple unique, francophone et de culture de souche canadienne-française.

Mais je ne peux également que m'opposer à un nationalisme canadien qui met la survie de l'entité politique qu'est l'État de droit au-dessus de toute idée de souveraineté de l'individu (exemples : le renvoi en Cour suprême d'une question que les personnes humaines devraient avoir le droit de questionner par elles-mêmes et la violence des réformistes et des libéraux dans l'histoire des drapeaux à la Chambre des communes).

En tant qu'individu ayant des convictions pluralistes, je me trouve coincé entre deux idéologies unitaires, « Québec français » ou « Canada uni » (c'est-à-dire assez centralisé et laissant peu de place à l'expression de la démocratie participative). Deux nationalismes s'expriment, l'un se disant ethnolinguistique et l'autre se disant civique, mais il n'y a pas beaucoup de place pour d'autres débats.

Christian Labrecque
Québec, QC

Lettres traduites par
Monique Perrin d'Arloz
et Jean-Paul Murray.



La religion nationaliste

La touchante prière que voici a été publiée dans le numéro 4 (1996) de *La Tempête,* le bulletin de liaison du Mouvement de libération nationale du Québec, dirigé par l'ex-felquiste Raymond Villeneuve.

Cette petite prière circule dans les cégeps,

Prière d'un vrai Québécois

Notre Québec qui est (sic) *offensé*
Que ton nom soit reconnu
Que ton référendum soit accordé
Que ta souveraineté soit faite
Sur cette terre qui est la nôtre
Donne-nous aujourd'hui notre espoir de demain
Pardonne-nous d'avoir été Canadien (resic)
Comme nous le pardonnerons à ceux qui le resteront
Mais délivre-nous du Canada
Amen notre pays.

Préparé par Nadia Khouri
et Marc Angenot



1968-1984 : L'unité canadienne et l'héritage de Trudeau



Le Québec est-il assiégé ?
PIERRE ELLIOTT TRUDEAU

D'illusion en panacée
RAMSAY COOK

Deux solitudes, deux nations, deux illusions
MAX NEMNI

L'insoutenable légèreté du « peuple québécois »
NADIA KHOURI

Le mal de vivre québécois
GUY BERTRAND

Le *statu quo*, n'importe quand !
CLAUDE PÉCLET

Quand le Canada se perd à l'école québécoise
MONIQUE NEMNI



Le Québec est-il assiégé ?

PIERRE ELLIOTT TRUDEAU

(*Cité libre*, Nº 86. avril-mai 1966)

Ce texte est le dernier que Pierre Trudeau a écrit avant de se lancer en politique. Il paraît ici pour la première fois depuis sa publication initiale.

Il est admis que l'État doit parfois intervenir dans le jeu des forces économiques afin de mieux assurer la poursuite d'objectifs sociaux ; c'est ainsi par exemple que l'État, par l'impôt, prend aux riches pour donner aux pauvres, aux chômeurs et aux vieillards. Mais il ne doit pas s'arrêter là, sans quoi nous pourrions en arriver à favoriser le développement d'une communauté riche, technologiquement avancée, et équitablement structurée, mais complètement dépersonnalisée. Nous aurions ainsi été atteints du mal qui menace toutes les sociétés arrivées à un stade avancé d'industrialisation. La technologie qui crée l'abondance et le bonheur matériel présuppose une masse indifférenciée de consommateurs, et tend ainsi à minimiser les valeurs par lesquelles la personne humaine acquiert et retient son identité propre, valeurs que je groupe ici sous le vague vocable « culturel ». Je crois que l'ordre politique établi par l'État doit lutter contre cette dépersonnalisation en poursuivant des objectifs culturels.

Avec la force légale dont il dispose, l'État doit obliger le marché à favoriser certaines valeurs qui, laissées à elles-mêmes, seraient écartées sous la pression des forces économiques. En d'autres termes, de la même façon que l'État intervient dans le jeu des forces économiques pour protéger le faible au moyen de législations sociales, ainsi il doit par son intervention assurer la défense de valeurs culturelles qui risqueraient de sombrer sous une vague de dollars.

Ce principe ne soulève guère de difficultés quand il s'agit d'intervenir en faveur de la peinture, de la musique, du film, du « contenu canadien » de la radio-télévision, et autres secteurs analogues. Encore qu'il soit utile de rappeler que ces investissements culturels « coûtent » généralement quelque chose, non seulement en termes économiques, mais aussi en termes culturels. Ils supposent que l'État sait mieux que le citoyen ce qui est « bon » pour lui culturellement, et pareil postulat doit toujours



s'appliquer avec prudence et pondération. Cet ordre de valeurs plus que tout autre a quelque chose d'international et de commun à tous les hommes; en longue période, l'État doit donc tendre de préférence vers un idéal de culture ouverte; et il faut redouter que le protectionnisme culturel, comme du reste l'économique, tende à la longue à affaiblir une culture abritée en serre chaude.

Ceci dit, il importe maintenant d'examiner le cas plus difficile des valeurs culturelles qui se rattachent directement à la notion d'ethnie; ou plus précisément des valeurs qui, au Canada et au Québec, sont véhiculées par la langue française.

L'État national est inadmissible

Rappelons les données: le Canada contient une population dont 28 % parlent le français comme langue maternelle, et 58,4 % parlent l'anglais. (Le plus fort pourcentage ensuite, c'est l'allemand: 3 %.) Or, 83 % de ceux dont le français est la langue maternelle vivent dans la province de Québec.

50¢ CITÉ LIBRE

XVIe année No 86 AVRIL-MAI 1966 NOUVELLE SÉRIE

UN QUÉBEC ASSIÉGÉ?

•

UNE PRESSE LIBRE?

•

DES TEXTES DE :

Jean-Guy GAULIN • Rudolf A. HELLING • Jacques LAMARCHE
Marc LALONDE • Jean PELLERIN • Jacques TREMBLAY
PIERRE ELLIOTT TRUDEAU

C'est à cause de cette dernière statistique que beaucoup de gens sont tentés de définir le Québec comme « l'État national des Canadiens français ». Or, comme j'ai souvent eu l'occasion de le dire, j'estime erronée sur le plan philosophique une définition de l'État fondée essentiellement sur des attributs ethniques: un tel État aboutirait inévitablement au chauvinisme et à l'intolérance. De plus, cette définition me paraît inadmissible sur le plan stratégique. En effet, si le Québec – parce qu'il groupe une majorité de francophones – se définissait constitutionnellement comme l'État national des Canadiens français, la même logique – celle du nombre – amènerait toutes les autres provinces et l'État fédéral lui-même à se définir (au moins pragmatiquement) comme les États nationaux des Canadiens anglais.

Sur le plan des faits comme sur celui du droit, les Canadiens français n'auraient alors rien gagné et beaucoup perdu: ils ne seraient ni plus nombreux ni plus cultivés; et il est peu probable que, même dans le Québec, ils réussiraient à réduire sensiblement l'usage et l'influence de la langue qui domine si puissamment toute la vie nord-américaine. Par contre, dans toutes les

autres provinces, et à Ottawa aussi, les francophones devraient renoncer irrévocablement à l'espoir d'être autre chose qu'une minorité parmi – ou après – beaucoup d'autres. Il ne sera plus question de considérer les Canadiens de langue française et les Canadiens de langue anglaise comme des partenaires égaux au sein de la fédération canadienne.

Avec la force légale dont il dispose, l'État doit obliger le marché à favoriser certaines valeurs qui, laissées à elles-mêmes, seraient écartées sous la pression des forces économiques.

L'idée d'État national est donc inadmissible en théorie et en pratique pour toute personne qui ne désire pas voir les Canadiens français se retirer de la scène canadienne et se replier exclusivement sur le Québec.

Or, comme j'ai eu l'occasion de le démontrer ailleurs, l'option de repli, et les réformes constitutionnelles qui l'expriment, sont irrecevables sur le plan économique. Je veux expliquer maintenant qu'elles le sont également sur le plan des objectifs proprement culturels.

Irrecevable option de repli

Précisons d'abord qu'il ne s'agit pas d'assurer la simple survivance de la langue française et des valeurs culturelles qui s'y rattachent. Cette survie est très probablement d'ores et déjà inscrite dans l'avenir. Le français est parlé dans le Québec par un nombre de plus en plus grand de personnes. Si donc on écarte l'hypothèse d'un cataclysme ou d'un génocide, il semble certain que dans ce coin d'Amérique, et indépendamment de tout chambardement constitutionnel, on parlera toujours le français.

Le problème est donc plutôt de faire en sorte que cette langue et cette culture soient vivantes et rayonnantes, et non un simple résidu historique. Or, il faut bien le reconnaître, le français d'ici ne sera valable que dans le mesure où il sera parlé par un peuple qui se tiendra à l'avant-garde du progrès. Ce qui fait la vitalité et la valeur d'une langue, c'est la qualité de la collectivité qui la parle. Bref, la défense de la langue française ne saurait aller sans son illustration.

La question qui se pose dès lors est de savoir si cette collectivité doit concentrer ses énergies sur le territoire québécois, ou si elle doit prendre le Canada tout entier comme point d'appui. À mon avis, elle doit faire l'un et l'autre, et j'estime qu'à cette fin elle ne saurait trouver de meilleur instrument que le fédéralisme.

Il faut d'abord poser que si les Canadiens de langue française ont le pouvoir de s'affirmer comme les associés égaux des Canadiens de langue anglaise, si le fait français peut s'appuyer sur une base qui va d'un océan à l'autre, cela est principalement dû au rapport de force linguistique à l'intérieur du pays. Les origines historiques du pays sont moins importantes qu'on ne le pense généralement, et la preuve c'est que ni l'esquimau ni aucun dialecte indien n'ont de position privilégiée. Par contre, si six millions de personnes dont la langue maternelle est l'ukrainien vivaient au Canada, il est probable que cette langue s'imposerait avec

autant de force que le français. En termes de *Realpolitik*, ce qui fait l'égalité de l'anglais et du français au Canada, c'est que chacun des deux groupes linguistiques a le pouvoir réel de défaire le pays. Ce à quoi ne peuvent encore prétendre ni les Iroquois, ni les Esquimaux, ni les Ukrainiens.

C'est cette réalité qu'on prétend parfois traduire par le concept des deux nations au Canada. À mon avis, ce concept est dangereux en théorie et mal fondé en fait. Ce serait une erreur lamentable si – au moment précis où les Canadiens français commencent à se réveiller au monde moderne et à compter pour beaucoup à l'intérieur du Canada – ses politiciens se ralliaient à des thèses isolationnistes. La conséquence de ces thèses, c'est que les Canadiens français, à Ottawa, à Washington, et dans toutes les capitales du monde, pèseraient le poids de cinq millions d'habitants. Tandis que la conséquence de la thèse opposée, celle d'un fédéralisme canadien groupant deux communautés *linguistiques*, et que je soutiens ici, c'est que les Canadiens français peuvent peser le poids d'un pays de dix-huit millions d'habitants, partageant le deuxième ou troisième plus haut standard de vie au monde, et arrivé à un degré de maturité industrielle qui lui promet le plus brillant des avenirs.

Ce que pèsent les Canadiens français

J'ai dit que les Canadiens français « peuvent peser » ce poids. Car il y a deux conditions à réaliser :

La première, c'est que les Canadiens français eux-mêmes le désirent, c'est-à-dire qu'ils se départissent de leur mentalité d'assiégés et qu'ils décident de participer avec audace et astuce à l'expérience canadienne. [...]

La deuxième condition, c'est que dans le jeu fédéraliste les dés ne soient pas pipés contre les Canadiens français. [...]

De même qu'on a vu l'État central investir les fonds du contribuable canadien dans des entreprises aussi diverses que les chemins de fer, la radio-télédiffusion et le drapeau, afin de développer cette valeur non monnayable qui s'appelle « canadianisme », de même que les États provinciaux deviennent volontiers patrons des beaux-arts dans l'espoir d'enrichir la personnalité des citoyens, ainsi ces États ont le devoir d'intervenir en faveur de certaines valeurs linguistiques dont la préservation constitue un *sine qua non* de l'existence du Canada.

J'estime erronée sur le plan philosophique une définition de l'État fondée essentiellement sur des attributs ethniques : un tel État aboutirait inévitablement au chauvinisme et à l'intolérance.

La communauté canadienne doit investir, dans l'étude et l'utilisation de la langue française, la somme de temps, d'énergie et d'argent requise pour empêcher le pays de se disloquer. De même que le gouvernement central, par la péréquation, impose aux provinces la pratique de la justice distributive en matière économique, ainsi la Constitution doit sans retard introduire ces notions de justice distributive dans le domaine culturel.

En pratique, ceci peut s'obtenir par le truchement d'une toute petite modification constitutionnelle qui accorderait à la minorité francophone, tant dans les autres provinces qu'au niveau fédéral, des droits et des privilèges équivalents à ceux dont jouit la minorité anglophone dans le Québec. (J'ai donné des précisions sur ce point dans des recommandations que j'ai données lors d'une réunion de la Société royale, le 12 mars dernier.)

Québec : une boîte étouffante...

Somme toute, ceux qui demandent que la voix des Canadiens français soit entendue dans le concert des nations devraient se réjouir de ce que notre communauté, à qui la nature n'a légué que des cordes vocales en nombre modeste, possède dans le Canada une énorme caisse de résonance et à Ottawa un amplificateur en état de servir !

C'est précisément parce que les Canadiens français sont une infime minorité en Amérique du Nord qu'ils doivent refuser de se laisser enfermer dans la boîte québécoise. Je m'oppose à ce qu'on est convenu d'appeler le « statut particulier » pour deux raisons, entre autres : d'abord, je ne ferais pas aux Québécois l'injure de prétendre que leur province, pour progresser, a besoin d'un traitement de faveur ; ensuite, je crois qu'en longue période cela ne peut tendre qu'à affaiblir les valeurs que nous aurions soustraites à l'épreuve de la concurrence. Plus encore que la technologie, une culture ne progresse que par l'échange et l'affrontement ; or, dans le fédéralisme canadien, les valeurs culturelles françaises peuvent trouver un heureux mélange de concurrence et de protection de la part d'un État assez puissant.

Mais ceci dit, il reste que c'est dans le Québec que les forces canadiennes-françaises sont concentrées. Le seul territoire important de l'hémisphère occidental où les francophones soient suffisamment groupés, nombreux et attachés au français pour que celui-ci puisse servir d'idiome premier à une société politique, c'est le Québec.

Or il est certain que la façon particulière dont un peuple se gouverne fait partie de sa culture, au sens large. L'anatomie et la physiologie des institutions politiques constituent une des caractéristiques les plus importantes d'un peuple, et peuvent servir à le distinguer de ses voisins.

Sur ce plan aussi, le fédéralisme canadien est idéal. Tout en obligeant les Canadiens français, sur le plan fédéral, à soumettre leur culture politique à l'épreuve de la concurrence, le système fédératif nous permet en même temps de nous donner, dans le Québec, la forme de gouvernement qui convient le mieux à nos besoins. Sous la Constitution actuelle, la province de Québec peut modifier sa propre Constitution (sauf en ce qui concerne la fonction de lieutenant-gouverneur) et se donner les institutions politiques que la population désire. [...]

L'idée d'État national est inadmissible pour toute personne qui ne désire pas voir les Canadiens français se retirer de la scène canadienne et se replier exclusivement sur le Québec.

Point n'est besoin, par conséquent, de recourir à l'idéologie de l'État national pour





Peu de temps après avoir écrit cet article, Trudeau devenait ministre de la Justice dans le gouvernement Pearson.

faire du Québec une province « pas comme les autres ». Dans un grand nombre de domaines essentiels, et notamment dans ceux qui touchent de plus près au développement de certaines particularités culturelles, le Québec jouit d'une souveraineté pleine et entière sous la Constitution canadienne.

Je crois à l'autonomie provinciale. Je trouve important que les Canadiens français aient eu dans le Québec un terrain d'action où ils ont pu faire pour leur compte et par eux-mêmes l'apprentissage du gouvernement démocratique et responsable. Mais j'espère que notre peuple et ses dirigeants auront bientôt atteint assez de maturité politique pour ne plus avoir besoin de faire des luttes purement symboliques. Il est sans doute important de résister au paternalisme du gouvernement central, de faire obstacle par exemple à un recours massif aux plans conjoints. Mais nous pouvons être adultes et responsables sans rejeter *a priori* toute forme de coopération administrative avec Ottawa. Après tout, nos ressources humaines ne sont pas si illimitées que nous devions refuser systématiquement de porter certains fardeaux en commun avec le reste du pays. Dieu sait que ce ne sont pas les tâches qui nous manquent dans le Québec.

La survie par la concurrence

Tout d'abord, il faut que sur le plan strictement matériel le Québec réussisse à s'affirmer comme une société en voie de développement économique accéléré. Sans quoi une partie de nos travailleurs émigrera et perdra sa langue maternelle, tandis que l'autre partie restera et aura honte d'une langue identifiée à des économiquement arriérés. Or, sur ce plan strictement



matériel, le fédéralisme est un système qui peut être très avantageux pour le Québec.

Si on écarte l'hypothèse d'un cataclysme ou d'un génocide, il semble certain qu'au Québec, et indépendamment de tout chambardement constitutionnel, on parlera toujours le français.

Il faut ensuite que sur le plan de l'esprit le Québec s'affirme comme un lieu où s'épanouissent les valeurs morales, intellectuelles, artistiques, scientifiques et techniques. Quand le Québec aura produit suffisamment de vrais philosophes, de vrais savants, de vrais cinéastes, de vrais économistes, de vrais cybernéticiens, et suffisamment de véritables hommes d'État, le fait français se portera bien en Amérique du Nord et n'aura pas besoin de béquilles souverainistes pour marcher. Or l'ensemble de ces valeurs se développe essentiellement par l'affrontement avec d'autres cultures et par l'éducation; de ce point de vue aussi, les présentes institutions constitutionnelles sont satisfaisantes pour notre province puisqu'elles lui reconnaissent une juridiction pleine et entière sur l'éducation. Il n'en tient donc qu'au Québec que sa population se mette à l'avant-garde dans ce domaine. Et comme la majorité des Canadiens français vivent dans cette province, il n'en tient véritablement qu'à nous-mêmes de faire triompher les valeurs culturelles françaises. (Quant aux minorités françaises des autres provinces, elles n'ont d'avenir que si le Québec s'affirme comme une grande force de progrès au sein du fédéralisme canadien : si le Québec devait au contraire se replier sur une position d'État national, ces minorités d'origine française auraient à peu près autant de droits et tiendraient approximativement autant de place que les groupes culturels d'origine allemande au Canada.)

En somme, la culture politique des Canadiens français est le produit de leur volonté; comme groupe, ils sont libres d'orienter comme ils l'entendent la politique de cette province; et ceux qui auraient à se plaindre d'une mentalité de colonisés n'ont qu'à voir à leur propre éducation politique. Bien sûr, cette éducation a dû et devra encore se faire dans un monde hostile; mais ce monde ne décidera pas de s'apprivoiser simplement parce que les Québécois auront remanié leur Constitution. Dans le domaine de la culture politique, non moins que dans les autres, nos institutions ne méritent de survivre que si elles peuvent affronter victorieusement la concurrence extérieure. Et le fédéralisme canadien est un champ clos où la province dominée par les Canadiens français peut rivaliser de maturité politique et d'efficacité administrative avec les autres, et où elle peut rivaliser à armes à peu près égales. Il n'est pas sûr qu'un Québec isolé sur le continent nord-américain trouverait le tournoi aussi facile, ni ses règles aussi favorables. ■



D'illusion en panacée*

RAMSAY COOK

Un spectre hante le Canada, celui de la dualité. Il semble tout au moins avoir hanté la plupart des auteurs qui ont contribué à un nouvel ouvrage intitulé *Sortir de l'impasse* (Institut de recherche en politiques publiques, Montréal, 1998), où sont rassemblées des propositions de réforme constitutionnelle pour le Canada. L'un d'entre eux, au moins, fait face au spectre et le démasque : la dualité est un tremplin vers la reconnaissance de deux nations souveraines, une simple période de transition. C'est Roger Gibbins qui l'affirme, dans un essai qui se caractérise par la clarté et l'honnêteté intellectuelles, ce qui distingue nettement l'auteur de ceux qui, par confusion ou par supercherie, prétendent que la dualité ouvre la voie au partenariat et à la réconciliation. La plupart des auteurs ignorent, ou préfèrent ignorer, la dynamique nationaliste qui anime la quête du « dualisme », dynamique qui finira par remplacer la dualité par la double souveraineté. Ils font également preuve d'une ignorance ou d'un mépris quasi total de l'historique de la théorie sur la « dualité », historique qui démontre l'existence de cette dynamique et qui révèle aussi que l'idée de dualité n'est guère qu'une arme politique, surtout comme on la présente aujourd'hui. Une dernière référence au passé, ne serait-ce que pour rappeler qu'au Canada, les idées politiques ont souvent deux incarnations : d'abord sous la forme d'illusions, ensuite sous la forme de panacées.

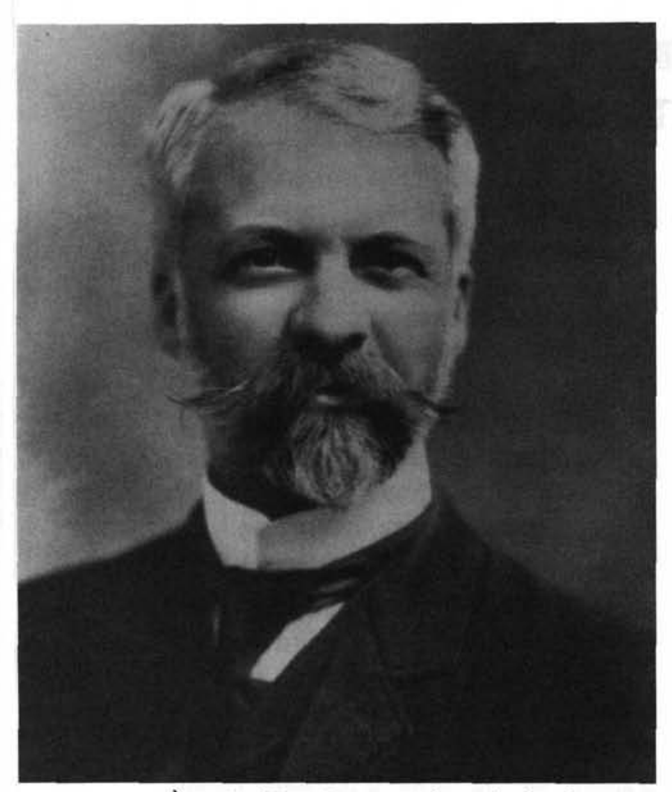
La plupart des Canadiens anglophones estiment que le Canada est, et devrait être, une nation... assurément fédérale, à la rigueur bilingue, au pis-aller multiculturelle, mais *néanmoins une nation.* Feu Eugène Forsey, constitutionnaliste émérite pour qui l'exactitude factuelle était une religion, se fit le porte-parole de la plupart des anglophones lorsqu'il déclara, en 1962, que « sur les plans politique, juridique et constitutionnel, il m'apparaît évident, *clair comme de l'eau de roche*[1] que le Canada est une seule et unique nation ».

Mais Forsey n'eut pas beaucoup d'écho parmi les Canadiens francophones ; en tout cas, pour bon nombre d'entre eux, sa réponse était loin d'être complète. À peu

---

* Une autre version de ce texte a paru dans *The Beaver*, juin-juillet 1996.

[1] En français dans le texte, ndt.


À partir d'Henri Bourassa, le mythe des deux nations devient orthodoxie.

près à la même époque, Jean-Charles Falardeau, un sociologue québécois très respecté, bon fédéraliste de surcroît, écrivit dans un ouvrage intitulé *Le dualisme canadien* qu'un Canadien français considère l'Acte de l'Amérique du Nord britannique comme « un "pacte" entre les provinces canadiennes et, plus précisément, entre les "anglophones" et les "francophones" du Canada. Je dirais même qu'il le considère comme un pacte entre protestants et catholiques, qui prévoit que tous les droits politiques accordés aux catholiques canadiens-français du Québec sont automatiquement accordés à tous les catholiques du Canada ». (Falardeau associait à tort langue et religion, ce qui en dit long sur la complexité du « dualisme » canadien.)

Qui avait raison, Forsey ou Falardeau? Lester Pearson, qui venait d'être élu premier ministre en 1963, avait sans doute été nourri d'idées semblables à celles de Forsey. Et pourtant, face au nationalisme menaçant de la Révolution tranquille au Québec, il estima qu'il fallait faire quelque chose pour rallier ceux qui appuyaient Falardeau. Il confia donc à une commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme le soin de proposer des façons de faire évoluer la Confédération « selon le principe de l'égalité entre les deux *peuples* ». Or la traduction anglaise de ce mandat était, curieusement, « *on the basis of an equal partnership between the two founding races* ». *Peuple* était donc rendu par *race*, mot que, des années auparavant, Hitler avait associé à *culture*. Le mandat de la commission semblait vouloir dire que, quelle que soit la validité historique ou constitutionnelle du concept des « deux peuples fondateurs », c'était un concept prometteur sur lequel on pouvait fonder une nouvelle relation.

Les auteurs du mandat de cette commission pensaient qu'en adoptant la terminologie « races/peuples », ils évitaient ainsi le terme plus explosif de « nation », que les nationalistes utilisaient de plus en plus pour désigner leur province – même si certains d'entre eux incluaient alors dans ce terme les minorités francophones hors Québec. Mais qu'entendait-on par « nation » ? S'agissait-il, comme le soutenait Eugene Forsey, d'un concept « politique, juridique et constitutionnel » ? Ou était-ce plutôt un terme ethnique, sociologique et culturel, comme l'impliquait l'idée du « pacte » chez Falardeau ? Ce terme avait-il une signification différente en anglais et en français ? La réponse à cette question est résolument négative. En anglais

comme en français, « nation » signifie État souverain, qu'il s'agisse de la république française ou de la monarchie britannique. C'est un philosophe allemand du XVIII[e] siècle, J. G. Herder, qui donne à « nation » un sens ethnique/culturel dont on trouve encore des traces dans les lois intolérantes qui existent dans ce pays en matière de citoyenneté. André Laurendeau, coprésident de la commission, n'ignorait pas que le mot « nation » avait plus d'une définition, et il savait laquelle il préférait. Lors d'une conférence à l'Université Laval, en 1962, sur les deux acceptions (culturelle et politique) du mot *nation*, il déclara ceci : « À mon avis, la deuxième, l'acception politique et juridique, n'a qu'un faible contenu humain. La première, l'acception culturelle et sociologique, est plus forte et plus riche. » Il laissa entendre qu'une culture pouvait être une nation sans pour autant former un État souverain, contrairement à ce que prétendaient les nationalistes canadiens-français. Dans le Québec des années 1960, une nouvelle théorie voulait qu'une culture exigeât tout naturellement un État pour prétendre être une nation. En réponse à Laurendeau et à Falardeau, l'écrivain Hubert Aquin déclara en 1962 que « les vrais nationalistes veulent la séparation et l'indépendance, et non la perpétuation d'un statut provincial ou minoritaire ».

Le Canada peut-il alors être une nation de plus d'une culture, une nation biculturelle ? Cette question, pourtant cruciale dans l'histoire du Canada, n'a jamais eu de réponse. Après la Conquête de 1763, les nouveaux maîtres du pays durent trouver un terrain d'entente avec leurs nouveaux sujets français et catholiques romains. Ils leur accordèrent petit à petit certaines concessions : d'abord la reconnaissance du catholicisme et du Code civil en 1774, ensuite la constitution d'une assemblée représentative en 1791, puis la nomination d'un gouvernement avec ministère en 1849, et enfin la création de la Confédération. C'est au début du XIX[e] siècle que des dirigeants politiques du Bas-Canada commencèrent à qualifier leur peuple de *nation*. Papineau, chef malgré lui de la rébellion de 1837, avait pour principe fondamental qu'« une nation ne doit jamais en gouverner une autre ». Il voulait que les *Canadiens* se gouvernent eux-mêmes. Lord Durham, qu'on avait dépêché au Canada après la rébellion pour trouver un nouveau terrain d'entente, y observa, selon cette phrase demeurée célèbre, « deux nations qui se font la guerre au sein d'un seul État ». Sa recommandation : réduire le nombre de nations à une seule en assimilant les *Canadiens*. Durham et Papineau étaient tous deux ce que nous appelons aujourd'hui des nationalistes « ethniques », prétendant que, dans une vraie nation, la culture et l'État ne font qu'un.

Un spectre hante le Canada, celui des deux nations.

Ni Papineau ni Durham n'avaient de politique réaliste, mais leurs successeurs, plus pragmatiques – Lafontaine et Baldwin, Cartier et Macdonald –, jugèrent préférable d'essayer de trouver une solution pour que les deux peuples-cultures-nations puissent coexister. Comme le fit remarquer feu D. G. Creighton, John A. Macdonald était « viscéralement opposé à la solution proposée par Durham ». Le jeune politicien avait expliqué sa position dans une lettre privée adressée au rédacteur de la *Gazette* de Montréal, en 1856. « Le fait est que vous, les Anglais du



Bas-Canada, vous ne voulez pas oublier que vous étiez jadis les maîtres – que Jean-Baptiste était votre bûcheron et votre porteur d'eau ». Mais cette époque était révolue et, vu les nouvelles circonstances, Macdonald soutenait que la seule vraie solution était d'établir des relations amicales avec les Canadiens français. « Traitez-les comme une nation et ils se comporteront comme le font généralement des hommes libres : avec générosité. Considérez-les comme une faction, et ils deviendront factieux. » Avec une clairvoyance étonnante, il réfuta les arguments de ceux qui croyaient que le problème disparaîtrait dès que les Anglais seraient en nette supériorité numérique par rapport aux Français. « Au fur et à mesure que leurs rangs s'affaibliront, prédit ce brillant tacticien, ils deviendront plus unis, et leur instinct de préservation les amènera à faire front et à leur donner la balance du pouvoir. »

Macdonald voulait-il dire que si l'on refusait de reconnaître la nation culturelle qu'ils représentaient, les Canadiens français demanderaient davantage : le statut d'une nation politique ? C'est sans doute aller trop loin. Mais jusqu'à la Confédération, Macdonald ne changera jamais d'avis quant aux conditions nécessaires à la coexistence : les Canadiens anglais doivent accepter le fait que les Canadiens français sont une caractéristique permanente de la société canadienne. Il était même convaincu que la Confédération en était la reconnaissance symbolique. En 1890, en réponse à une motion prônant l'abolition du français en tant que langue officielle dans les Territoires du Nord-Ouest, Macdonald, alors premier ministre, déclara :

> Je suis en désaccord avec le désir exprimé par certains groupes pour que l'on prenne des mesures afin d'opprimer une langue ou de la rendre inférieure à l'autre ; je suis convaincu qu'une telle entreprise n'est pas réalisable et que, si elle l'était, elle serait insensée et pernicieuse. On a dit et redit que ce pays avait été conquis : c'est une remarque *à propos de rien*[2]. Qu'il ait été conquis ou cédé, nous avons maintenant une Constitution qui garantit à tous les sujets britanniques l'égalité absolue, notamment des droits égaux en ce qui concerne la langue, la religion, la propriété et la personne. Il n'y a au Canada ni race supérieure ni race conquise. Nous sommes tous des sujets britanniques, et ceux qui ne sont pas anglais n'en sont pas moins des sujets britanniques.

C'était là une déclaration empreinte de générosité, mais que Macdonald n'a pas réussi à concrétiser pleinement si l'on en juge par le sort que connut la langue française au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest dans les années 1890. Cette déclaration illustrait bien l'idée selon laquelle le Canada était une nation fondée sur la franche acceptation par les Anglais et les Français du droit de chaque culture d'être reconnue et défendue par des textes juridiques et constitutionnels. Peut-on faire la même interprétation des documents et comptes rendus de l'époque de la Confédération ? Premièrement, on peut aisément démontrer qu'aucun des Pères de la Confédération ou de ses adversaires ne contestait le fait que, « sur les plans politique, juridique et constitutionnel », Eugene Forsey avait raison : la nouvelle nation était une seule et unique nation. Mais la recherche se complique lorsqu'on aborde l'idée plus ambiguë de nation culturelle. Il n'est jamais question, dans les comptes rendus, de « deux peuples fondateurs », de « races » ou de « nations » – en fait, les adversaires cana-

[2] En français dans le texte, ndt.

diens-français de la Confédération lui reprochaient de ne pas reconnaître que les Canadiens français formaient déjà une « nation ».

Macdonald, principal défenseur du projet, ne s'attarda pas beaucoup sur les questions de langue et de culture. Il concentra plutôt son énergie sur le rôle et la primauté du gouvernement central au sein de la nouvelle fédération et laissa à d'autres le soin de définir la nature de la « nouvelle nationalité » qui naîtrait de la création de l'union. À l'exception peut-être de Darcy McGee, nul ne le fit avec plus d'effusion que George-Étienne Cartier, principal artisan francophone de la Confédération. À ses adversaires qui considéraient l'idée d'une « nouvelle nationalité » comme une menace pour les Canadiens français, Cartier répondit sans hésiter qu'en effet, l'objectif était de concevoir une « nouvelle nationalité », mais que cela ne voulait pas dire « unité des races », ce qu'il jugeait « utopique ». Il y aura une seule nation, une seule allégeance qui symbolisera à la fois l'unité et la diversité.

> Si nous réussissons à nous unir, si nous réalisons cette union, nous formerons une nationalité politique où ni l'origine nationale ni la religion de l'individu ne seront un obstacle... Dans notre fédération, il y aura des catholiques et des protestants, des Anglais, des Français, des Irlandais et des Écossais qui, grâce à leurs efforts et à leurs succès, contribueront à accroître la prospérité et la gloire de la nouvelle Confédération.

Outre ces généralités, Cartier fit remarquer que, pour la première fois depuis la Conquête, la Constitution reconnaissait le français comme l'une des deux langues officielles (avec l'anglais) au Québec, au Parlement canadien et dans les institutions



1965. André Laurendeau et A. Davidson Dunton présentent le rapport préliminaire de la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme qui conclut que le Canada « traverse actuellement la crise majeure de son histoire ».

créées par ce dernier. Et surtout, les Canadiens français du Québec furent autorisés à confier à un gouvernement provincial la responsabilité des dossiers jugés essentiels à la préservation de la culture canadienne-française. Comme le dit l'un des amis journalistes de Cartier: « En tant que nationalité distincte et séparée, nous formons un État dans l'État. Nous jouissons pleinement de nos droits et de la reconnaissance officielle de notre indépendance nationale. » Comme le sont souvent les déclarations politiques, celle-ci est bien sûr un tantinet exagérée. Mais en revanche, elle montre bien que, dans l'esprit des Canadiens français, la Confédération garantissait la protection de leur culture, au



moins au Québec. « Traitez-les comme une nation », avait dit Macdonald. Cartier et lui étaient certainement convaincus d'avoir atteint cet objectif en créant la Confédération, mais ils étaient trop pragmatiques pour se laisser emporter par de grandes déclarations de principes et préférèrent laisser à d'autres la responsabilité d'influer sur le cours des événements.

L'idée de dualité n'est guère qu'une arme politique, surtout comme on la présente aujourd'hui.

Ce fut là un manque de clairvoyance. Dans les années 1880 et 1890, période caractérisée par la dépression économique et la montée des tensions culturelles, les droits relatifs à la langue française et à l'enseignement catholique romain furent gravement bafoués en Ontario, au Nouveau-Brunswick, au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest. C'est dans ce contexte que Henri Bourassa, qui ne voyait aucune contradiction à être à la fois canadien et canadien-français nationaliste, imagina le concept des deux peuples fondateurs. Petit-fils de Louis-Joseph Papineau, Bourassa entra en politique fédérale en 1896, protégé par Wilfrid Laurier. Mais au lieu de répondre aux espoirs que ce dernier avait mis en lui et de devenir un libéral influent au Québec, Bourassa s'opposa à son chef au sujet de la participation du Canada à la guerre des Boers, en 1899, et décida ensuite de changer de carrière. Son tempérament et son indépendance intellectuelle le prédisposaient davantage au journalisme qu'à la politique ; en 1910, il créa sa propre tribune en fondant *Le Devoir*. Superbe écrivain et brillant orateur, il devint rapidement le chantre d'un certain canadianisme qui réclamait l'autonomie totale du Canada au sein de l'Empire britannique, le respect de l'autonomie des provinces au sein de la Confédération, et « une nation canadienne composée de Canadiens français et anglais, c'est-à-dire d'éléments séparés par leur langue et leur religion ainsi que par les dispositions juridiques nécessaires à la préservation de leurs traditions respectives, mais unis par une affection fraternelle et un amour commun de la terre qu'ils partagent. » Telle était, croyait-il, la nation qu'on avait créée en 1867, ou tout au moins celle à laquelle on avait aspiré, et dont le plein épanouissement nécessitait l'élargissement à l'ensemble du pays des droits relatifs à la langue et à l'éducation qui existaient au Québec, où l'on avait déjà instauré le bilinguisme et un double système scolaire. Mais Bourassa savait que la Constitution ne consacrait pas vraiment sa vision d'un Canada fondé sur la dualité culturelle et qu'elle ne garantissait pas expressément l'égalité des droits en matière de langue et d'éducation d'un bout à l'autre du pays. Pour mieux défendre ses convictions, il prétendit que la Confédération ne se limitait pas à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qu'elle avait pour assise un pacte, un accord, une entente fondée sur la moralité et « une grande connaissance de l'histoire britannique et canadienne », qui incluait la Conquête, l'Acte de Québec, l'abrogation de la disposition de l'Acte d'Union de 1841 qui faisait de l'anglais la seule langue officielle. De plus, les *Débats* de la Confédération montraient bien que le Canada était fondé sur le principe de l'acceptation de la dualité culturelle. Macdonald ne l'avait-il pas dit lui-même dans son célèbre discours de 1890 ?



Le pacte n'a pas été respecté, constata Bourassa en 1916, alors que les droits à l'instruction en français avaient pratiquement disparu en Ontario.

> Dans l'esprit des Pères de la Confédération, écrit-il, le pacte fédéral et la Constitution qui définit les modalités de son approbation devaient mettre un terme aux conflits religieux et raciaux et assurer à tous, catholiques et protestants, Français et Anglais, une égalité complète des droits sur tout le territoire de la Confédération canadienne. L'Acte du Manitoba, adopté par le Parlement impérial en 1870, et la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest, adoptée par le gouvernement d'Ottawa en 1875, sont le reflet de la même pensée intelligente et généreuse. Ce furent là nos dernières victoires.

Ce furent peut-être les dernières victoires, mais l'interprétation qu'il fit des intentions des Pères de la Confédération valut à Bourassa une victoire intellectuelle, tout au moins au Québec. Sous des formes diverses, cette interprétation devint l'orthodoxie courante. En 1916, la plupart des libéraux du Québec appuyèrent Ernest Lapointe lorsqu'il reformula cette théorie en déclarant que « la Grande-Bretagne avait toujours eu pour politique, lorsqu'un pays passait sous la souveraineté de la Couronne, par traité ou autrement, de respecter la religion, les coutumes et la langue de ses habitants, qui devenaient ainsi sujets britanniques ». John A. Macdonald ne l'avait-il pas dit lui-même en 1890 ? Mais même les Canadiens anglais qui acceptaient cette proposition refusaient généralement de reconnaître que ces droits – surtout les droits linguistiques – s'appliquaient au-delà du Québec. Comme Bourassa le fit remarquer avec ironie, les Canadiens anglais traitaient les Canadiens français *comme les sauvages*[3] : ce n'est qu'en restant sur la « réserve » du Québec qu'ils pouvaient espérer jouir des droits issus des traités !

Quoi qu'il en soit, la doctrine des deux peuples fondateurs – « *le principe de l'égalité entre les deux peuples* »[4] – a continué et continue de rallier des partisans. Dans ce qui devait être le coup d'envoi d'un match constitutionnel qui dure depuis quarante ans, les auteurs du rapport final d'une commission royale du Québec sur la Constitution (le Rapport Tremblay) affirmaient, en 1958, que « quiconque cherche la vraie nature et le vrai sens de l'union de 1867 ne peut nier l'existence d'un accord préalable entre les deux races principales ou les deux groupes nationaux ; cet accord visait à donner à chacun d'eux un statut officiel dans la Confédération, ainsi que des droits égaux. » À preuve, le discours de Macdonald de 1890 et l'argument selon lequel, faute d'un tel accord, d'un « accord préalable » non inclus dans l'AANB, les Canadiens français n'auraient jamais approuvé la nouvelle union.

« Les vrais nationalistes veulent la séparation et l'indépendance, et non la perpétuation d'un statut provincial ou minoritaire », répondit, en 1962, Hubert Aquin à Laurendeau et à Falardeau.

Pourquoi cette idée des « deux peuples fondateurs », qui n'est guère étayée sur le plan historique, qui n'est pas reconnue dans la Constitution et qui semble avoir peu d'appui politique, conserve-t-elle autant d'attrait ? Elle est simple, et son application est souple. Le principe des deux peuples fondateurs/nations fondatrices signifie, d'après le manifeste référendaire du Parti québécois de

[3] En français dans le texte, ndt.

[4] *Ibid.*



1980, *D'égal à égal*: un contre un, ou « deux majorités », plutôt que des majorités et des minorités ou une province contre neuf. Les fondateurs sont égaux. En dehors du Québec, les fondateurs doivent pouvoir jouir de droits égaux en matière de langue et d'éducation. Le Québec lui-même, dont la définition de « culture » a nettement dépassé les limites de la Constitution de 1867, exige d'être reconnu comme l'État national des Canadiens français – ou plutôt, des Québécois. Suivant l'exemple de Henri Bourassa, en pratique sinon en théorie, Pierre Trudeau chercha à obtenir la reconnaissance de cette égalité dans tout le Canada. Au Québec, ses adversaires nationalistes traitèrent les « minorités » de « cadavres chauds » et exigèrent que le Québec ait un statut « spécial », « particulier », « distinct », d'« État associé », « indépendant », « souverain ». « La nation, écrivit récemment Fernand Dumont, célèbre penseur nationaliste du Québec, ne peut survivre et s'épanouir sans le soutien de l'État. »

Dans cette formulation, le concept des « deux peuples fondateurs » acquiert une nouvelle signification, plus radicale. Dans la version de Bourassa, les groupes culturels que constituaient les Canadiens francophones et anglophones étaient des partenaires dans un ensemble culturel: deux nations culturelles dans un seul État politique. Le pacte historique, et son non-respect par le Canada anglais, justifiait la revendication d'un Canada biculturel. Mais depuis les années 1960, les nationalistes québécois ont changé les noms des signataires – tout au moins de l'un d'entre eux – ainsi que les dispositions du pacte. Le Rapport Allaire du Parti libéral du Québec a repris cette idée en 1991, sous un angle nouveau: « Au Québec, la Confédération a toujours été perçue comme un pacte solennel entre deux nations, un pacte qui ne pouvait pas être modifié sans le consentement des deux parties. » L'une de ces nations était désormais non pas le Canada français mais le Québec, la province qui avait refusé de ratifier la Constitution de 1982. Une nouvelle abstraction voyait également le jour: le Reste du Canada. Le pacte avait donc été conclu non pas entre des cultures mais entre des « nations », dont l'une était l'entité politique/constitutionnelle/territoriale qu'on appelle le Québec. Ces nouvelles modalités ont beau paraître tout à fait différentes, elles ont néanmoins un point commun. Elles invoquent toutes un pacte historique, qui n'a pas été respecté par l'autre partenaire, pour justifier leur vision de l'avenir: pour Bourassa, un Canada biculturel; pour Lucien Bouchard, un Québec souverain, avec une association politique et économique souple avec le Reste du Canada.

La main de fer est sortie du gant de velours du dualisme lorsque Lucien Bouchard est devenu premier ministre du Québec, en janvier 1996. « Le Canada est divisible parce que ce n'est pas un vrai pays, a-t-il déclaré. Il y a deux peuples, deux nations et deux territoires. Et celui-ci est le nôtre. »

Voilà à quoi aboutit une illusion qui s'est transformée en panacée. ■

Ramsay Cook est directeur du *Dictionnaire biographique du Canada*.

Traduction: Monique Perrin d'Arloz



Deux solitudes, deux nations, deux illusions

MAX NEMNI

Les sempiternelles « crises » du fédéralisme canadien, immanquablement accompagnées de nouvelles « demandes traditionnelles du Québec », alimentent depuis plusieurs décennies une industrie intellectuelle florissante. Mais si jusqu'ici les intellectuels francophones et anglophones tenaient, disait-on, des discours divergents, la dernière mode idéologique semble avoir uni les deux « solitudes » sur deux points essentiels : premièrement, la crise actuelle – ou « l'impasse », selon le titre du tout dernier ouvrage en lice – serait due à l'inaptitude des institutions canadiennes d'aujourd'hui à refléter adéquatement les identités nationales ambiantes ; deuxièmement, cette « impasse » serait attribuable à Trudeau, notamment à sa conception de l'unité nationale. Nombreux, en effet, sont ceux qui, comme Guy Laforest, accusent Trudeau d'avoir mis fin au « rêve d'un Canada à deux nations », faisant de cette dernière crise la plus grave de toutes.

Les nouveaux habits d'un vieux mythe

Examinons de plus près ces deux points qui semblent si bien rallier les « deux solitudes ». C'est en 1992 que paraît un des premiers d'une série croissante d'ouvrages qui reflètent bien cet esprit. Guy Laforest, de l'Université Laval à Québec, attribue à Trudeau « le désir de broyer l'épine dorsale de la communauté québécoise au profit d'une vision idéalisée de la nation canadienne »[1]. Et comme pièce à conviction, il brandit la réforme constitutionnelle de 1982 qui, selon lui, n'accorde pas au Québec la place qui lui serait due en tant qu'un des deux « peuples fondateurs ». Laforest admet volontiers que la Constitution de 1982 n'accorde pas de place non plus à l'autre « peuple fondateur », ni à quelque autre « peuple » : « La société juste de Pierre Elliott Trudeau, dit-il, c'est celle qui garantit à tous les citoyens, sur une base individuelle, l'égalité dans les droits et dans les privilèges de la citoyenneté. » Cette reconnaissance du caractère civique de la Constitution et de la Charte canadienne de 1982 n'ôte rien à la véhémence de la critique de Laforest. À ses yeux, comme aux yeux de beaucoup d'autres intellectuels anglophones et francophones, le Canada est une fédération fondée sur les nationalismes ethnoculturels qu'un

[1] *Trudeau et la fin d'un rêve canadien*, Québec, Septentrion, 1992, p. 245.



Trudeau, aveuglé par un « universalisme abstrait » n'a pas su apprécier et a vainement tenté de contrecarrer. À moins d'un changement de perspective radical, le Canada risque de disparaître : « S'il ne veut pas rejoindre [les fédérations qui ont fait fi de la question des nationalités] au musée des antiquités, le Canada doit se résoudre à accepter son caractère multinational » (p. 263).

Si jusqu'ici les intellectuels francophones et anglophones tenaient, disait-on, des discours divergents, la dernière mode idéologique semble avoir uni les deux « solitudes » sur plusieurs points essentiels.

L'idée que les institutions canadiennes devraient tenir compte des identités ethnoculturelles, notamment des deux « peuples fondateurs », est aujourd'hui au cœur d'un révisionnisme historique important, comme en témoignent de nombreux ouvrages sur la question. En 1994, Gordon Robertson, ancien haut fonctionnaire fédéral sous Trudeau, signe en anglais avec deux autres auteurs *Reclaiming the Middle Ground*. Le juste milieu dont il est question serait, à l'instar de la thèse de Laforest, un Canada moins abstraitement universaliste et plus hospitalier aux identités nationales. Cet ouvrage est suivi de deux autres d'André Burelle, lui aussi ancien haut fonctionnaire sous Trudeau : en 1995, paraît *Le Mal canadien* et, en 1996, *Le Droit à la différence*. Le premier identifie la nature du « mal », à savoir le manque de clairvoyance de Trudeau dans son antinationalisme brutal. Le deuxième esquisse une cure au « mal », à savoir la reconnaissance institutionnelle des identités nationales.

Un an plus tard, voilà qu'un nouvel ouvrage repose le même diagnostic et prescrit les mêmes remèdes. Kenneth McRoberts, professeur à l'Université York de Toronto, grand spécialiste du Québec, publie en 1997 un ouvrage important intitulé *Misconceiving Canada: The Struggle for National Unity*. La regrettable méprise dont fait état le titre est, évidemment, celle de Trudeau qui a obstinément refusé toute conception « binationale » du Canada. Dès la première page du livre, McRoberts déplore les conséquences désastreuses de cette méprise :

> On a peine à voir comment les désaccords entre les Québécois francophones et leurs compatriotes canadiens pourront être surmontés. Il n'y a jamais eu autant d'animosité [...] toutes les tentatives de réconciliation [...] ont échoué !

Et l'auteur n'hésite pas à en identifier le responsable :

> La crise actuelle prend sa source [...] dans la stratégie d'unité nationale de Pierre Elliott Trudeau qui tentait d'inculquer [l'idée] que tous les Canadiens devraient considérer leur pays et leur place en son sein d'exactement la même manière[2].

Le dernier-né de cette série paraît en 1998. Cet ouvrage, dirigé conjointement par Guy Laforest, de l'Université Laval, et Roger Gibbins, de l'Université de Calgary, semble annoncer la réconciliation des « deux solitudes » en paraissant simultanément sous le titre *Sortir de l'impasse. Les voies de la réconciliation*, en français, et *Beyond the*

[2] Toronto, Oxford University Press, p. x et xi. Ma traduction pour ces citations et toutes les autres tirées de cet ouvrage.

Impasse. Toward Reconciliation en anglais. Ce collectif réunit une douzaine d'intellectuels, anglophones et francophones, qui presque tous s'entendent pour attribuer à Trudeau la « crise » actuelle et pour réclamer comme solution un « fédéralisme multinational », selon l'expression de Will Kymlicka, professeur au département de philosophie de l'Université d'Ottawa. Bien connu pour ses écrits qui tentent de concilier le libéralisme et le nationalisme ethnoculturel, ce dernier défend, dans un des chapitres les plus importants de cet ouvrage, l'urgence de remplacer le « fédéralisme territorial » de Trudeau par un « fédéralisme multinational » plus conforme aux aspirations du peuple québécois et des peuples autochtones.

Pour les révisionnistes, le Canada est une fédération fondée sur les nationalismes ethnoculturels qu'un Trudeau, aveuglé par un « universalisme abstrait » n'a pas su apprécier.

Tous ces auteurs, comme tant d'autres, francophones ou anglophones, voient en Trudeau le responsable du fossé infranchissable qui sépare maintenant le Québec du reste du Canada. Ainsi, Trudeau aurait réussi un tour de force puisqu'il a réuni les « deux solitudes » qui, à l'unisson, lui attribuent la « crise » du fédéralisme canadien et qui font revivre le Canada des « deux nations ». Comme j'essaierai de le montrer, ce Canada relève bien plus du mythe que de la réalité, et il n'est ni possible ni souhaitable aujourd'hui de le faire revivre. J'essaierai aussi de montrer que la politique constitutionnelle de Trudeau visait non à « broyer l'épine dorsale » d'une communauté quelconque mais à développer le sens de citoyenneté de tous les Canadiens tout en renforçant le fait français partout au Canada, y compris au Québec. J'analyserai la thèse de cette école révisionniste à partir des tout derniers écrits des trois auteurs les plus représentatifs : Kymlicka, Laforest et McRoberts.

McRoberts retrace l'érosion graduelle de l'idée des deux nations et de la structure binationale du Canada. Cette érosion aurait commencé au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale lorsque de nombreuses mesures visant à construire une conception civique du Canada firent régresser la notion d'un pacte entre deux peuples fondateurs. Louis St-Laurent, ministre de la Justice sous MacKenzie King en 1943, aurait été le premier politicien fédéral issu du Québec à rejeter la notion même d'un pacte fondateur. McRoberts le présente comme une sorte de précurseur de Trudeau qui, comme lui, était assez francophone pour pouvoir s'allier les Québécois et assez anglophone pour pouvoir combattre leur nationalisme. McRoberts souligne le fait que St-Laurent, comme Trudeau, « était parfaitement bilingue et biculturel et issu d'une famille d'ethnies mixtes » (p. 27). Par de nombreuses phrases du même type, McRoberts communique le message, à peine implicite, qu'ils avaient tous les deux ce qu'il faut sur le plan ethnique pour « mettre le Québec à sa place ».

Mais heureusement, selon McRoberts, cette vision d'un Canada monolithique a été combattue au début des années soixante par le gouvernement Pearson qui, réceptif à l'idée des deux nations, a mis sur pied la Commission royale d'enquête sur le bilin-

guisme et le biculturalisme et initié de nombreuses ententes entre les deux paliers de gouvernements visant à accorder au Québec l'autonomie qu'exigeait son caractère national distinct. Mais, selon l'auteur, l'arrivée de Trudeau au pouvoir en 1968 a mis fin à cette vision du Canada pourtant bien conforme à son histoire :

> La plupart des Québécois francophones ne partageaient pas la vision qu'avait Trudeau du Canada. D'ailleurs celle-ci ne correspondait pas plus à la conception qu'en avaient la plupart des Canadiens anglais. Mais, en définitive, c'est la vision de Trudeau qui a eu un impact profond sur la scène politique. (p. 55)

À lire McRoberts, on comprend mal qu'un homme qui ne partageait pas le point de vue des électeurs canadiens, francophones et anglophones, ait pu remporter quatre élections et gouverner le pays pendant seize ans. On comprend mal également l'influence continue de Trudeau sur l'ensemble de la population canadienne, influence pourtant grandement responsable, selon McRoberts, des échecs des réformes constitutionnelles de Meech et de Charlottetown. On comprend encore moins l'appui massif que les Québécois lui ont toujours accordé :

> En plus de donner aux Canadiens anglais une nouvelle vision de leur pays, phare du monde et uni par le bilinguisme, Trudeau avait un attrait bien terre-à-terre, celui du Québécois francophone prêt à mettre le Québec à sa place. (p. 72)

Ainsi, la politique de Trudeau ne visait à plaire qu'aux Canadiens anglais à qui il offrait une vision civique de la nation, un bilinguisme pancanadien et la promesse de mettre le Québec à sa place. Avec une telle interprétation des faits, le succès de Trudeau au Québec devient totalement incompréhensible – à moins d'accepter l'hypothèse de l'irrationalisme de l'électorat québécois. Pourtant, l'idée d'une politique Trudeau conçue en fonction des Anglo-Canadiens, visant à « mettre le Québec à sa place », a repris du service avec, comme preuve, la réforme constitutionnelle de 1982. Ainsi, pour McRoberts : « Pour vraiment comprendre l'acte constitutionnel de 1982, il faut y voir l'imposition par le gouvernement Trudeau de sa *propre* conception du Canada » (p. 170, c'est l'auteur qui souligne). Selon lui, la victoire des forces fédéralistes au référendum québécois de mai 1980 aurait permis à Trudeau de vaincre le nationalisme québécois en le remplaçant par un nationalisme canadien. Peu importe, affirme McRoberts, que ce nationalisme canadien soit civique plutôt qu'ethnoculturel, ce qui importe c'est que : « Ce nationalisme contredisait en tout point la vision fédéraliste et dualiste du Canada [...] si importante pour des générations de Québécois francophones » (p. 172).

McRoberts reprend ici l'interprétation de Laforest d'un Trudeau machiavélique qui, dans les années quatre-vingt, se résout à promouvoir un nationalisme canadien pour faire accepter « sa » charte :

> C'est sur la scène politique que Pierre Trudeau a combattu avec acharnement les nationalistes québécois entre 1965 et 1982. Pour remporter la victoire sur ce terrain, il s'est finalement résolu à associer le projet d'une charte des droits à l'épanouissement du nationalisme canadien[3].

[3] Laforest, *Trudeau et la fin d'un rêve canadien*, *op. cit.*, p. 178.

Ainsi, pour Laforest, McRoberts et, en général, pour tous les révisionnistes du mythe des « deux nations », 1982 avait essentiellement pour but de « mettre le Québec à sa place ». Les tenants de cette thèse reconnaissent volontiers que la réforme de 1982 visait à promouvoir au Canada une culture politique fondée sur l'égalité des citoyens. Mais aussi honorable que soit dans l'abstrait cette conception civique de la nation, dans les faits elle ne vise, selon eux, qu'à rendre caduc le Canada des deux nations. Or, pour eux, tant qu'on n'aura pas accepté le Canada pour ce qu'il est, c'est-à-dire une fédération binationale, la « crise » ira en s'aggravant. Ainsi le bilinguisme officiel du Canada, le rapatriement de la Constitution avec une Charte des droits qui donne des pouvoirs aux citoyens et qui enchâsse les principes de l'égalité du français et de l'anglais ainsi que de l'équité dans le partage des richesses, en fait toute la politique de Trudeau se résume à une simple « stratégie de corrosion de l'identité nationale québécoise » (p. 196).

C'est dans cet esprit que les révisionnistes évaluent la réforme constitutionnelle de 1982. Laforest, par exemple, la considère « illégitime » d'abord du fait même qu'elle n'a pas eu l'accord d'une des « deux nations fondatrices ». Mais elle est d'autant plus illégitime que, par le biais de l'article 23 de la Charte, cette réforme a, selon lui, arraché à l'Assemblée nationale, sans le consentement du peuple québécois, des pouvoirs vitaux dans les domaines de la langue et de l'éducation. Cette seule mesure devrait faire honte à tous les Canadiens bien-pensants, affirme Laforest :

> Une réforme constitutionnelle effectuant une modification d'une telle ampleur [...] sans le consentement explicite du peuple était et demeure profondément illégitime. Les Canadiens imbus des principes de la démocratie libérale devraient en avoir tout simplement honte (p. 201).



L'immigration a rendu complètement caduque l'idée d'un Canada binational.

Avant d'aller plus loin, remettons quelque peu les choses en perspective. Notons d'abord que le Québec est lui-même doté d'une Charte des droits et libertés qui impose des restrictions à l'Assemblée nationale. En fait, la plupart des jugements de la Cour suprême du Canada relatifs à la loi 101 (qui fait du français la seule langue officielle du Québec) se sont appuyés autant sur la Charte québécoise que sur la Charte canadienne. En omettant toute référence à la Charte québécoise, Laforest, dans une logique propre à cette école révisionniste, attribue incorrectement les contraintes imposées aux pouvoirs de l'Assemblée nationale à la seule Charte canadienne. Il est vrai, néanmoins, qu'en vertu de l'article 23 (1) (b) de la Charte canadienne, les parents d'élèves fréquentant les écoles québécoises

et ayant eux-mêmes reçu leur éducation en anglais au Canada ont le droit d'envoyer leurs enfants à l'école anglaise au Québec. Ceci est effectivement contraire aux provisions de la loi 101 qui n'accorde ce droit qu'aux parents ayant reçu leur éducation en anglais au Québec. Dans les faits, en mettant sur un pied d'égalité tous les citoyens canadiens, la Charte canadienne a simplement ouvert la porte des écoles anglaises du Québec à quelques centaines de personnes. Voilà la somme totale des pouvoirs qui auraient été « illégitimement » arrachés à l'Assemblée nationale. Assurément de quoi faire honte aux Canadiens attachés aux valeurs libérales...

Ainsi, Trudeau aurait réussi un tour de force puisqu'il a réuni les « deux solitudes » qui, à l'unisson, lui attribuent la « crise » du fédéralisme canadien.

Pour Laforest, comme d'ailleurs pour tous les révisionnistes, le plus grand tort de la réforme de 1982 c'est d'avoir brisé l'esprit « dualiste » de la Confédération de 1867 sans le consentement d'une des deux parties. Pour que cet argument tienne, il faut négliger de tenir compte de faits qui cadrent mal avec le mythe des « deux peuples fondateurs ». Il faut, en effet, oublier d'abord que le rapatriement de la Constitution s'est fait en toute légalité et en stricte conformité avec le jugement de la Cour suprême de septembre 1981. Il faut aussi oublier que ce sont trois provinces canadiennes, dont le Québec, qui avaient décidé d'en appeler à la Cour suprême. Il faut donc oublier qu'en se pliant au jugement de la Cour suprême, le gouvernement Trudeau ne faisait que respecter une démarche qui avait été déclenchée, entre autres, par le gouvernement de René Lévesque. Mais pour les révisionnistes, ces faits ont peu de poids comparés aux droits mythiques d'un des « peuples fondateurs ». C'est ce qui autorise Laforest à conclure son livre en affirmant que « la Loi constitutionnelle de 1982 est une entreprise viciée par son acharnement contre les aspirations et les visions nationales de la société québécoise » (p. 260).

Sortir de « l'impasse » ou s'y enfoncer ?

Laforest nous prévient que pour éviter que le Canada ne tombe dans le précipice qui l'attend, il faut que le « partenaire canadien » reconnaisse enfin que le Québec constitue un « peuple », une « nation », une « communauté politique », une entité pleinement autonome et souveraine au même titre que le Canada anglais. Bref, pour que le Canada survive, il faut que « l'identité nationale québécoise côtoie en ce pays l'identité nationale canadienne » (p. 261).

Cet impératif d'un Canada à « deux identités nationales » a été quelque peu modifié par Laforest en 1998 dans l'ouvrage qu'il a dirigé avec Roger Gibbins. Il recommande maintenant une restructuration « trilatérale » du Canada qui ajoute au duo national principal Québec/Canada le facteur autochtone. Mais au lieu d'une description concrète du nouveau « partenariat » qu'il envisage entre les « deux sociétés distinctes » que sont le Canada et le Québec, et au lieu de préciser le rôle qu'il entend attribuer aux peuples autochtones, Laforest se fait lyrique :



> Culturellement riches, ouvertes sur le monde, terres d'accueil pour l'immigration, [ces deux sociétés distinctes] se sont nourries l'une de l'autre dans le passé et elles vont continuer de le faire dans l'avenir. Leur partenariat représente un destin absolument unique dans l'histoire des Amériques et une grande richesse pour le monde. [...] L'identité de chaque partenaire, la vitalité de chaque partenariat, doivent être des biens pour les autres[4].

Ainsi, à l'aube du troisième millénaire, Laforest remet en question le principe même de l'égalité des citoyens. Comme solution à cette « impasse », qui en fait n'est qu'imaginaire, il nous propose de troquer un des acquis les plus fondamentaux des sociétés libérales avancées contre un Canada ayant comme axe central un « partenariat Québec/Canada » autour duquel graviteraient les « nations » autochtones. Tous ces « partenaires » formeraient un tout plein de « vitalité » et respectueux des identités multiples qui le constitue. En passant ainsi de l'idée de « deux peuples fondateurs » à celle de multiples « partenariats » ethnoculturels, les révisionnistes donnent involontairement raison à Trudeau qui, dans son très célèbre article « La nouvelle trahison des clercs » (*Cité libre*, avril 1962), mettait en garde contre les effets pervers de la tentation de faire correspondre les frontières de l'État et celles de l'ethnie :

> Affirmer que la nationalité doit détenir la plénitude des pouvoirs souverains, c'est poursuivre un but qui se détruit en se réalisant. Car toute minorité nationale qui se sera libérée découvrira presque invariablement en son sein une nouvelle minorité nationale qui aura le même droit de réclamer la liberté[5].

Comment ne pas s'inquiéter du fait que des intellectuels de renom tels Laforest, McRoberts, Kymlicka, et tant d'autres, abandonnent avec désinvolture le principe de l'égalité des citoyens et qu'ils vantent, chacun à sa manière, celui de la politisation des identités nationales et de la hiérarchisation des citoyens ? Le plus troublant est que ce « rêve » d'un Canada multinational est aujourd'hui largement répandu tant parmi les intellectuels que dans les milieux politiques. La solution préconisée à la « crise » canadienne n'est rien de moins que la fragmentation du Canada en une mosaïque de « nations ». En somme, selon ce nouveau révisionnisme, puisque le Québec constitue une « nation », le reste du Canada n'a qu'à se constituer également en une ou plusieurs nations pour que prenne fin l'opposition entre deux conceptions incompatibles du fédéralisme canadien, l'une fondée sur la citoyenneté (très répandue et appréciée au Canada dit « anglais ») et l'autre fondée sur le nationalisme identitaire (profondément ancrée dans l'imaginaire québécois). Will Kymlicka présente synthétiquement cette thèse dans le chapitre du livre de Gibbins/Laforest intitulé : « Le fédéralisme multinational au Canada : un partenariat à repenser ».

Selon Kymlicka, les Québécois, ayant « en commun une langue et une culture qui leur sont propres » ainsi que divers autres attributs de la « nation », veulent que soit clairement reconnu le fait que « de toutes les provinces, le Québec est la seule qui soit fondée sur la nationalité[6]. » Notons que Kymlicka est l'un des rares tenants de l'école révisionniste qui établit clairement le paral-

[4] Guy Laforest et Roger Gibbins, *Sortir de l'impasse. Les voies de la réconciliation*, Institut de recherche en politiques publiques, 1998, p. 75.

[5] Dans *Trudeau. À contre-courant*, textes choisis par Gérard Pelletier, Montréal, Stanké, 1996, p. 164.

[6] *Sortir de l'impass*, p. 29.

lélisme – pourtant politiquement incorrect de nos jours – entre une langue, une culture et un pays, alors que la plupart des nationalistes québécois se réclament aujourd'hui d'un nationalisme « territorial » et même « civique ». Mais, toute courageuse que soit sa position, elle n'en est pas moins incorrecte. En effet, dans son analyse, Kymlicka ne tient pas compte de l'existence au Québec de plusieurs autres langues et cultures. Se fondant sur une lecture incomplète de l'Histoire, Kymlicka prétend que pour « l'unité fondée sur la nationalité » qu'est le Québec, il est tout à fait normal que celle-ci veuille être reconnue comme telle. Lorsque les nationalistes québécois réclament l'asymétrie au sein de la fédération canadienne, affirme-t-il, « ils ne la veulent pas pour acquérir tel ou tel pouvoir nouveau ; ils la veulent pour elle-même, comme reconnaissance symbolique du fait que, de toutes les provinces, le Québec est la seule qui soit fondée sur la nationalité » (p. 29). Ainsi, pour Kymlicka, comme d'ailleurs pour toute cette école révisionniste, la question n'est pas de savoir si le Québec a besoin de tel ou tel nouveau pouvoir, ni même si le français peut être mieux protégé par telle ou telle mesure. Le vrai problème réside dans la « reconnaissance » du Québec en tant que nation en bonne et due forme. Mais, poursuit l'auteur, pour que le Québec soit ainsi « reconnu » en tant que nation au sein du Canada, il faudrait que le Canada tout entier soit transformé en fédération « multinationale ». D'où l'impasse majeure, selon Kymlicka, puisque les Canadiens du reste du Canada ont adopté avec enthousiasme une identité civique canadienne :

> L'impasse Canada-Québec ne vient pas seulement de ce que les Québécois sont devenus très conscients de leur identité politique. [...] Le problème vient également de ce que, de leur côté, les Canadiens hors Québec se sont donné une forte identité pancanadienne (p. 46).

Ayant ainsi créé une image d'un Canada doté de deux identités nationales antithétiques aux assises profondes, Kymlicka se voit confronté à un grave problème et déclare ne voir « aucun moyen de camoufler l'écart qui sépare ces deux conceptions du fédéralisme canadien » (p. 31). La « solution », qu'il juge à juste titre irréaliste, se trouve entièrement entre les mains des Canadiens hors Québec, qu'il appelle les Canadiens anglophones (oubliant qu'il y a des anglophones au Québec et des francophones en dehors du Québec) : « Je ne vois à l'horizon aucune solution à cette impasse, tant que les Canadiens anglophones n'adopteront pas une conception vraiment multinationale du Canada » (p. 29).

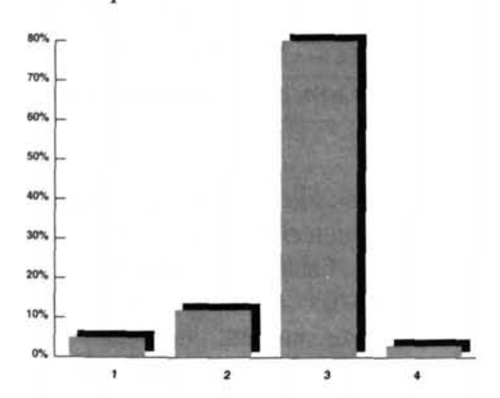
En 1962, Trudeau mettait déjà en garde contre les effets pervers de la tentation de faire correspondre les frontières de l'État et celles de l'ethnie.

Kymlicka, et en général tous les révisionnistes, créent artificiellement des problèmes en attribuant aux Québécois un sentiment d'appartenance univoque. Kymlicka a tendance à présenter « le Québec » comme s'il s'agissait d'un organisme vivant doté d'une volonté unique s'exprimant d'une seule voix. Il oublie, comme le montre le tableau 1, que les Québécois s'accommodent très bien d'identités multiples et, notamment, que 80 % d'entre eux se reconnaissent à la fois comme canadiens et comme québécois. Il oublie également qu'à deux reprises, les

Tableau 1

Vous considérez-vous comme :

1 – *Canadien seulement ?*
2 – *Québécois seulement ?*
3 – *Canadien et québécois ?*
4 – *Ne sait pas.*



Source : Sondage CROP paru dans *The Gazette* le 4 avril 1998.

Québécois ont dit Non à ceux qui voulaient séquestrer leurs identités plurielles en séparant le Québec du reste du Canada. Ce faisant, les Québécois se distancient de leurs élites qui voudraient, elles, les enfermer dans une identité rabougrie.

Ainsi, pour Kymlicka comme pour Laforest, McRoberts, Robertson, Durelle et tant d'autres tenants du fédéralisme binational (rebaptisé, pour être politiquement correct, « multinational »), la seule façon de « sortir de l'impasse », la seule « voie de réconciliation », serait de refaire le Canada à l'image des « deux nations ». La pertinence – ou plutôt le manque de justesse – de cette notion sur le plan de l'Histoire fait l'objet d'un excellent article de Ramsay Cook dans cette livraison de *Cité libre*. Si Cook montre bien que « les deux peuples fondateurs » n'ont jamais existé, j'aimerais souligner ici que même s'ils avaient existé, ils n'auraient plus aucune pertinence dans le Canada d'aujourd'hui.

Pour nous convaincre de l'énorme décalage entre la logique des révisionnistes et la réalité du Canada d'aujourd'hui, il suffit de regarder quelques données démographiques récentes compilées par Statistique Canada et reproduites dans le tableau 2. Un chiffre saute aux yeux : la proportion de Canadiens qui se déclarent d'origine exclusivement britannique ou française ne représente plus que le cinquième de la population canadienne, soit un peu moins de 21 % de la population. Le reste de la population canadienne, soit 79 %, sont soit des « ethniques », pour utiliser un terme cher à Parizeau, soit des citoyens qui se reconnaissent des identités plurielles. Force est de conclure que les « deux peuples fondateurs » se sont noyés dans la foule bigarrée qu'est le Canada d'aujourd'hui.

Mais analysons de plus près ces données. En Ontario, la proportion des personnes d'origine britannique ou française tombe à moins de 17 % . Dans la région métropolitaine de Toronto, elle chute encore plus bas pour se situer un peu en dessous de 12 %. Ainsi, à Toronto, une personne sur dix à peine se reconnaît dans un de ces peuples mythiques. De plus, quand on sait que 50 % de la population de Toronto n'est pas née au Canada et que le tiers des immigrants installés à Toronto ne vient même pas d'Europe, l'expression « Canada anglais » fait sourire. Sa fausse candeur cache sa fonction idéologique : le Canada est divisé en deux nations, l'une québécoise francophone et l'autre canadienne anglaise. D'où la logique et la nécessité d'un fédéralisme « binational ».

Pour « solutionner » ce qu'ils appellent à tort « l'impasse » canadienne, les révision-

Origines ethniques Recensement de 1996										
	Canada		Québec		Ontario		Montréal		Toronto	
	('000)	%	('000)	%	('000)	%	('000)	%	('000)	%
Population totale	28 508		7 045		10 643		3 288		4 233	
Origine britannique	3 269	11,45	169	2,39	1 478	13,88	95	2,88	458	10,81
Origine française	2 684	7,40	2 062	29,26	303	2,84	772	23,47	35	0,82

Source : Statistique Canada. Adaptation du tableau « Origines ethniques uniques et multiples. Recensement de 1996 » tiré de <www.statcan.ca> en avril 1998.

nistes ne trouvent rien de mieux que d'imposer à 80 % de la population canadienne un carcan ethnoculturel qui lui est étranger et inutile. Voulant répondre, de bonne foi je crois, aux *desiderata* de l'élite nationaliste québécoise, qui manipule à souhait les slogans identitaires et réclame à tue-tête la « reconnaissance » du Québec, ces révisionnistes ont tout simplement oublié que le Canada est un pays d'immigration dont la composition ethnique se transforme sans cesse au fil des ans. Le Canada des « deux nations », s'il a jamais existé, n'est plus aujourd'hui qu'une illusion. Trudeau, qui a le sens de l'Histoire, écrivait avec clairvoyance « qu'au Canada il n'y aura de nation canadienne qu'en autant que les communautés ethniques réussiront à exorciser leurs nationalismes respectifs[7]. » Il savait que le Canada ne pouvait pas être « binational » sans faire violence aux citoyens canadiens en chair et en os. Il savait que seule la langue française, langue des Canadiens francophones, pouvait être « reconnue » dans les institutions canadiennes. Ainsi, la réforme constitutionnelle de 1982 n'imposait nullement un faux carcan civique à une fédération vraiment « binationale ». Elle ne faisait que consacrer la composition réelle de la population canadienne. Au Canada, le pluralisme ne représente pas seulement une valeur abstraite, mais un fait de société. Cette réforme visait donc à rallier tous les Canadiens aux identités multiples autour d'une conception civique de la nation. La Constitution et la Charte consacrent la souveraineté du peuple, l'égalité des citoyens et le pluralisme de leurs identités.

Il est faux de penser qu'en préconisant en chœur la reconnaissance illusoire des « deux nations » ou des « deux peuples fondateurs », les révisionnistes réussiront à rapprocher les prétendues « deux solitudes ». Une sortie de l'impasse qui fait fi de la réalité canadienne d'aujourd'hui a toutes les chances, elle aussi, de n'être qu'illusion. ■

Max Nemni
est professeur de science politique
à l'Université Laval.

[7] « La nouvelle trahison des clercs », *Cité libre*, avril 1962, dans *Trudeau. À contre-courant*, p. 161.

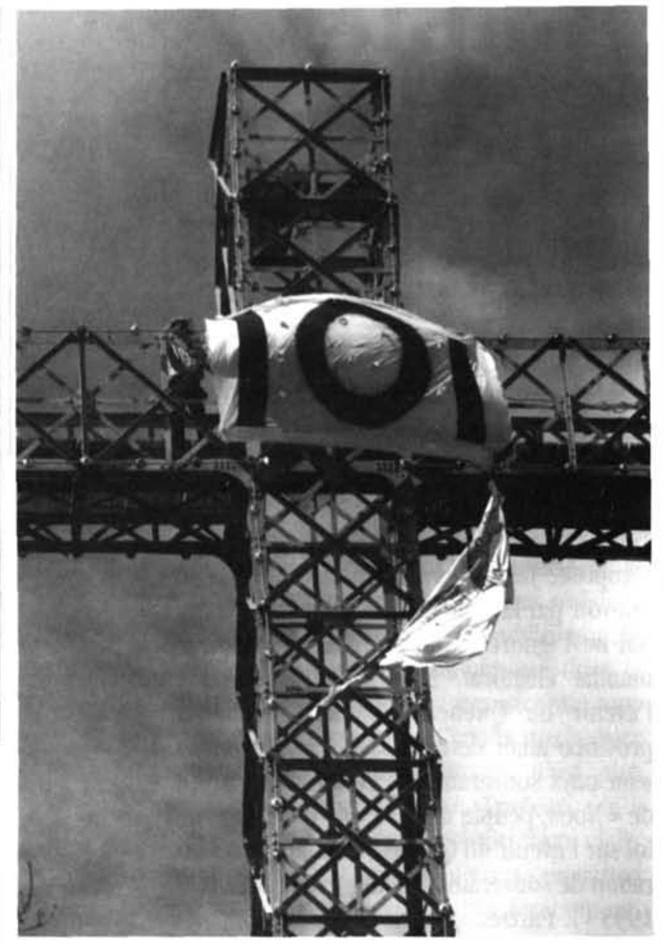
L'insoutenable légèreté du « peuple québécois »

NADIA KHOURI

Deux spectres hantent l'élite nationaliste québécoise : le spectre de la *démocratie* et le spectre du *peuple*... Depuis qu'au référendum de 1995, le *peuple* a choisi *démocratiquement,* mais bien fâcheusement, de rejeter pour la deuxième fois en quinze ans l'option indépendantiste, il ne se passe pas de jour sans que les ténors de la nation, tel Lucien Bouchard, ce premier ministre du Québec qui ne fut élu *démocratiquement* ni par le peuple ni par son parti, ne se réclament de la *démocratie* au nom du *peuple*. On ne s'étonnera pas si cette invocation lancinante d'un *peuple* et d'une *démocratie québécoise* nous apparaît comme le symptôme d'une difficulté majeure à l'égard de la démocratie tout court, sans épithète, et du peuple en chair et en os, de ce *peuple* dont l'élite nationaliste s'est pourtant désignée le porte-parole et la défenderesse. Ainsi, comme je vais le montrer dans cet article, les spectres de la rhétorique politicienne se dissipent au matin lorsque le réel sort de la brume des propagandes démagogiques...

Tout d'abord, un petit retour en arrière s'impose. Jacques Parizeau, qui accéda au pouvoir par la peau des dents en 1994, avait, nul ne l'ignore, concocté, sans le moindre mandat électoral, un « Projet de loi sur l'avenir du Québec » établissant que la province allait devenir *démocratiquement* « un pays souverain » et ce au grand profit de « Nous, peuple d'ici » (voir le « Projet de loi sur l'avenir du Québec, incluant la déclaration de souveraineté et l'entente du 12 juin 1995 »). Parizeau, grand défenseur du *peuple,* ne faisait guère confiance à ce peuple et lui bricola donc un piège où il devait se faire attraper... comme un homard. Il ne rate pas une occasion pour rappeler aux siens qu'il est essentiel de ne pas confondre la *démocratie* du *peuple québécois* avec celle des *ethniques,* ces gens qui n'eurent pas le bon goût de rester chez eux lors du référendum et de s'abstenir d'exercer leurs droits démocratiques !

Au lendemain des élections fédérales du 2 juin 1997, désastreuses pour les souve-



Quand la langue devient religion...
ou le national-populisme en action.

rainistes aux dires mêmes de certains d'entre eux – le *peuple* ayant une fois de plus erré dans ses choix *démocratiques* – , des clercs au service du parti, pris de panique, se mirent à ourdir un plan référendaire qui affirmerait solennellement l'existence même du *peuple québécois*. « Il est minuit moins trois sur la réserve du peuple québécois, avertissait, avec la sévérité d'un prophète biblique, le philosophe Maurice Champagne. Il nous reste de trois à cinq ans pour affirmer notre identité de peuple devant la communauté internationale. »

Maurice Champagne prétendait s'inquiéter de la « décroissance démographique » de ce peuple, décroissance qui n'était « imputable qu'à nous-mêmes d'ailleurs », et il déplorait la régression de l'idée de souveraineté « dans la majorité francophone de souche » (*Le Devoir*, 23 octobre 1997). Il fallait qu'un plébiscite solennel vienne contrecarrer cette décomposition annoncée. Peu après, exaspérés par le recours « fédéral » à la Cour suprême, ce fut au tour d'autres militants – Pierre Drouilly et trois autres mousquetaires du Groupe de recherche sur l'opinion publique (GROP) – de proposer aux instances dirigeantes du Parti québécois de tenir rapidement un référendum sur la question suivante : « Les Québécois et Québécoises forment un peuple qui a seul le droit de décider de son avenir et dont le territoire ne peut être divisé ou modifié sans son consentement[1]. » Je reviendrai plus loin sur cette proposition.

Notons que Pierre Drouilly, un spécialiste des sondages, s'était fait remarquer durant le référendum par sa conception cocasse de la menace terroriste et totalitaire que représentait la démocratie sans épithète pour son *peuple* :

> Si [...] le vote presque unanime de la minorité en faveur du Non renverse une majorité francophone en faveur du Oui, on pourra en tirer la conclusion que maintenant la nation québécoise française est démocratiquement assujettie à la nation canadienne anglaise. Contre d'autres peuples sur terre on

[1] « Entre le lys et l'érable », *La Presse*, 4, 5 et 6 septembre 1997. Voir aussi *La Presse* des 3 et 11 décembre à propos du rejet de cette proposition par le Parti québécois.



tire, contre les Québécois français, on vote. D'une certaine façon, cela est plus efficace[2]. »

On se souvient que Me Guy Bertrand fut le premier à sonner l'alarme et à dénoncer le coup d'État imminent du Parti québécois. Lorsque le gouvernement fédéral, suivi des représentants du Manitoba et de la Saskatchewan, ainsi que de groupes d'autochtones et d'autres citoyens du Québec et d'ailleurs, décida lui aussi de s'adresser à la Cour suprême pour clarifier les règles du jeu, le chœur nationaliste, s'étouffant d'indignation, voua aux gémonies « les fédéraux » : avec leur odieuse « primauté du droit » et leur « dictature des juges », ils bafouaient *notre démocratie* et lésaient *notre peuple*... Un comité fantoche, baptisé « Pro-Démocratie », créé à l'instigation de Québec, couvrit d'affiches vengeresses les murs des villes et emplit les pages des journaux de ses clameurs.

Deux spectres hantent l'élite nationaliste québécoise : le spectre de la démocratie *et le spectre du* peuple...

Quant à Me Joli-Cœur, l'*amicus curiæ* nommé par la Cour suprême pour représenter le Québec, il eut le front de proclamer devant la Cour qu'il « n'existe pas de peuple canadien, mais seulement des peuples québécois, acadien, autochtones et canadien-anglais ». Cette déclaration d'inexistence ne manqua pas de surprendre le juge en chef de la Cour suprême, Antonio Lamer. Me Joli-Cœur pratique un art de la distinction entre peuples authentiques et peuples fantômes qui est l'apanage de toute sa famille idéologique. Ainsi donc, les nationalistes ont besoin de la *démocratie québécoise*, qu'ils définissent comme leur droit inaliénable de déclencher des référendums successifs jusqu'à ce qu'un Oui s'ensuive. Et ils ont besoin du *peuple québécois* pour l'inciter à bien voter aux futurs référendums, y compris à un référendum où il consentirait à affirmer sa propre existence !

Toutefois, le monde réel étant plus complexe que ne le rêvent les philosophies nationalistes, deux grands défis permanents se posent aux péquistes. D'abord, celui de la démocratie tout court telle qu'elle s'exerce dans nos sociétés libérales. Cette démocratie fait en effet résolument obstacle au projet séparatiste, la *démocratie québécoise* ne s'appliquant qu'à la majorité ethnique des Québécois de vieille souche. Le second défi que les péquistes ne parviennent pas à surmonter est l'impossibilité de contrôler, que ce soit à court ou à long terme, ce fameux *peuple québécois*, qui n'a jamais consenti à obéir aveuglément à ses élites, ni à leur accorder le ferme soutien qu'elles réclament de lui. Si le militantisme séparatiste au Québec est apparu en 1995 comme une menace à l'intégrité du Canada – et à celle du Québec même à en juger par l'émergence du mouvement partitionniste –, en revanche, c'est le *peuple québécois* lui-même qui s'est avéré le grand obstacle au projet indépendantiste.

Essayons de répondre à deux questions :

1) Comment se fait-il qu'au bout de trente ans de propagande indépendantiste intensive, les Québécois rejettent toujours l'option des nationalistes ? Comment se fait-il

[2] « Le Oui disposera d'une majorité du vote francophone s'il dépasse les 42 % », *La Presse*, 19 octobre 1995.

qu'en dépit d'une question référendaire qui offrait le beurre et l'argent du beurre (de quoi satisfaire tout le *peuple)*, qu'en dépit d'une fraude électorale dont on n'a pas fini de mesurer l'étendue, fraude orchestrée par le Parti québécois pour faire triompher le Oui, le score en sa faveur a été au bout du compte si modeste ? Comment se fait-il que, nettoyé pour l'occasion d'une partie des éléments électoraux hostiles au Parti québécois, sans compter les centaines de milliers d'anglophones qui ont quitté la province depuis les années soixante-dix et qui ne sont donc plus là pour voter Non, le *peuple québécois* refuse toujours d'accorder aux souverainistes le mandat clair dont ils ont besoin pour proclamer *démocratiquement* l'indépendance ? Surtout, comment se fait-il qu'après toutes ces années d'hégémonie du discours nationaliste sur la scène politique, sur la scène artistique, dans les médias, dans les écoles, collèges, universités, paroisses, syndicats, la souveraineté soit aujourd'hui en chute libre et que le *peuple* en soit venu à réclamer qu'on le laisse *démocratiquement* refuser qu'un autre référendum ait lieu et qu'on lui fiche la paix ?

2) Comment le Parti québécois réussit-il, dans ces conditions, à faire illusion en se présentant comme le porte-parole attitré et exclusif du *peuple québécois* dont il n'obtient jamais qu'une adhésion aléatoire, changeant au gré des conjonctures ?

L'image de symbiose que projette le PQ avec le *peuple* est facile à expliquer. Elle émane de l'idéologie même de ce parti – l'idéologie du national-populisme ou *peuplisme* – et elle s'exprime à travers sa « routinisation » dans les appareils d'État que l'Assemblée *nationale* contrôle de toute façon depuis toujours. À cet égard, l'appellation « Parti québécois » même est une appropriation symbolique du territoire de la province et de l'identité de la population concentrée sur ce territoire. « Parti québécois » associe territoire, peuple et identité en un tout compact. Plus que toute autre idéologie – que ce soit le conservatisme, le libéralisme ou la social-démocratie –, le populisme, et particulièrement le national-populisme, établit un lien intimiste entre le pouvoir et le peuple. « On est six millions, faut se parler », proclamait un slogan publicitaire des années soixante-dix qui avait bien capté l'esprit du temps, projetant l'image grégaire de la famille québécoise élargie.

Les nationalistes ont besoin de la démocratie québécoise, qu'ils définissent comme leur droit inaliénable de déclencher des référendums successifs jusqu'à ce qu'un Oui s'ensuive.

Le national-populisme au pouvoir jase ainsi « personnellement » avec le peuple grégaire, il parle directement à ses émotions. Il canalise ses griefs et leur donne une cible commune. À défaut de disposer d'un réel projet de société, il agglomère les frustrations et les désirs plus ou moins confus de la population, donnant l'image d'un grand mouvement social fait de revendications et d'« aspirations collectives ». Le parti national-populiste se trouve dès lors dans une situation privilégiée pour s'allier les formations populaires traditionnellement vouées à la défense d'intérêts collectifs : les syndicats, les groupes communautaires, les ligues et fraternités, etc. Non seulement il peut ainsi

former, avec tous ces organismes, une communauté de griefs, mais il peut également compter sur elles pour mobiliser des masses lors des grandes manifestations nationalistes – par exemple le défilé de la Saint-Jean-Baptiste (rebaptisée « Fête nationale ») – ou des rassemblements d'opposition nationaliste au gouvernement fédéral tel qu'on a pu en voir au lendemain de l'échec du lac Meech, ou lors des audiences de la Cour suprême sur le prétendu droit de sécession unilatérale du Québec.

Dans un excellent ouvrage qui analyse la mise à l'épreuve de la démocratie par le nationalisme, le populisme et l'ethnicité, le sociologue Michel Wieviorka examine les manières dont le populisme manipule le mode mythique afin d'abolir la distance séparant le peuple du pouvoir[3]. Cette manipulation lui permet de concilier par son discours « ce qui dans la pratique est inconciliable ou difficilement conciliable ». Grâce à elle, il parvient à fusionner « de façon mythique des registres hautement contradictoires » le présent et le passé lointain, la promesse de grands changements sociaux et la continuité identitaire, l'enracinement et l'ouverture à la modernité, les intérêts des gouvernants et ceux des gouvernés, le gaspillage de centaines de millions de dollars dans des référendums sur l'avenir du *peuple québécois,* dont celui-ci n'a pas exigé la tenue, et des coupures budgétaires considérables dans les services publics les plus essentiels à ce *peuple* : santé, éducation, services municipaux.

Ce caractère mythique de la démarche populiste se reconnaît facilement dans des leaders charismatiques capables d'incarner toutes ces contradictions sans en être le moins du monde embarrassés. Lucien Bouchard peut ainsi promettre le beurre et l'argent du beurre, l'indépendance et le partenariat, la rupture et la continuité ; il peut effectuer un virage après l'autre, changer d'avis comme on change de chemise, cela passe comme une lettre à la poste. Tout peut être justifié par le discours épique de la dure lutte du *peuple* contre les obstacles à l'épanouissement de sa *démocratie*... Plus que toute autre idéologie, le national-populisme dispose d'un puissant discours psychologique et somatique, celui des liens du sang et du devoir de les protéger. En même temps qu'il fait appel à une communauté de griefs, il dispose d'une longueur d'avance sur les autres mouvements civiques et politiques pour exploiter, sans le moindre effort intellectuel, le mythe d'une communauté « naturelle » d'intérêts, quasi biologiques.

Comment se fait-il qu'après trente ans de propagande intensive, les Québécois rejettent toujours l'option des nationalistes ? En réalité, c'est le peuple québécois lui-même qui s'est avéré le grand obstacle au projet indépendantiste.

Le national-populisme peut à tout moment invoquer des arguments massue quant à la nécessité « vitale » de défendre la grande famille québécoise contre sa « noyade » dans l'océan anglophone nord-américain. Cet argument lui permet d'exercer un chantage affectif permanent sur un nombre considérable de francophones : à la fois sur

[3] Michel Wieviorka, *La démocratie à l'épreuve*, Paris, La Découverte, 1993, p. 76-79.

ceux qui, unilingues, éprouvent une peur réelle de voir le français s'affaiblir face à l'anglais, et sur ceux qui n'ont pas fait de la protection du français la mission de leur vie, mais qu'on se charge de réprimander et de culpabiliser. Ces derniers sont à la fois, pour le national-populisme, les brebis galeuses et les enfants prodigues qui menacent sa raison d'être. Lorsqu'ils désobéissent à l'« Appel de la race », ils deviennent tour à tour des « traîtres », des « rois nègres » ou des « laquais au service des Anglais ». On se rappelle par exemple le cas de cette étudiante, Hélène Jutras, qui, se sentant étouffer par ce chantage permanent, eut naguère ce cri du cœur: « Le Québec me tue », titre d'un pamphlet qu'elle fit paraître en français et en anglais.

L'appellation « Parti québécois » est une appropriation symbolique du territoire de la province et de l'identité de la population concentrée sur ce territoire.

Le national-populisme trouve intérêt à mobiliser l'action collective autour de cet unique point de rassemblement qu'est le devoir de sauvegarde de la communauté ethnique. Il n'a, à cet égard, aucun intérêt à se lancer dans des explications compliquées sur les valeurs communes de civisme, sur le respect des droits individuels, sur les accommodements à faire à une citoyenneté plurielle ou sur le partage du pouvoir avec des acteurs qui ne font pas partie de la famille nationaliste. Le Parti québécois, dont le projet est ethnoculturel et dont la clientèle est massivement québécoise de souche et surtout régionale, n'a pas à faire d'effort de civisme multiculturel. Il lui suffit de marteler avec autorité des formules telles que « Nous sommes un peuple »[4] ou, comme le disait Jacques Parizeau : « Nous sommes, un point c'est tout ».

Cependant, les références à des valeurs de civisme multiculturel viendront constamment hanter le discours nationaliste, parce que le peuple en chair et en os est bien plus bariolé, cosmopolite, libéral et individualiste que ne le tolère la définition ethnonationale. À ce sujet, Michel Wieviorka fait remarquer que le national-populisme donne un rôle central aux « opérateurs du mythe », c'est-à-dire à ceux qui sont en mesure d'en assurer la mise en forme, et qu'on peut appeler des intellectuels[5]. Ce sont ces historiens, politologues, sociologues, philosophes et littérateurs dont la fonction est de construire l'objet *peuple* et la nation ethnique à laquelle ils l'identifieront en inventant pour lui une mémoire collective et en gérant son histoire de façon à en chasser les « éléments hétérogènes » – les « Anglais », par exemple, qui ont si fortement marqué le Québec.

Cela m'amène à revenir sur la récente proposition d'un référendum sur la notion de *peuple québécois,* mentionnée plus haut. J'avoue d'emblée avoir ici la tâche facilitée par le rejet presque unanime des faiseurs d'opinion et même des courtiers du nationalisme au Québec, à l'exception de l'inénarrable Bernard Landry. Ce qui m'intéresse, cependant, c'est l'analyse de la difficulté avouée qu'ont eue ces opérateurs du mythe eux-mêmes à identifier ce *peuple* pour les fins politiques de leur parti. Drouilly et ses trois acolytes du GROP

[4] Titre d'un article d'Henri Lamoureux, chargé de cours à l'UQAM, paru dans *Le Devoir* du 20 février 1998.

[5] Michel Wieviorka, *op. cit.* p. 79.

admettaient dès le départ que leur proposition s'appuie sur une « stratégie » visant à éviter le « désastre » que représenterait l'échec d'un troisième référendum, désastre que, de toute évidence, ils appréhendent.

Cette stratégie est connue, dans les milieux indépendantistes, sous le vocable de « stratégie aiguë » que des intellectuels élaborent périodiquement pour forcer la main au *peuple* récalcitrant. Pour l'indépendantiste bien connue Josée Legault, « c'est une maladie qui afflige une partie du camp souverainiste, [...] une croyance voulant qu'une victoire du Oui serait la résultante de stratégies astucieuses et non d'un long travail de pédagogie et d'un véritable projet social. Comme si tout n'était que marketing et outils de vente » (*Le Devoir*, 3 décembre 1997). Les inventeurs de ce stratagème ne sont aucunement des cyniques et de purs Machiavel : ils n'ont recours à ce projet de plébiscite « autodéfinitionnel » que pour se tirer d'un mauvais pas ; le *peuple*, loin de reconnaître tout ce qu'on fait pour lui, leur fait constamment obstacle. Quelle tentation, alors, que de s'offrir au moins un référendum « gagnant », si vaine ou inepte que soit la question posée !

Mais aussi, quelle preuve de faiblesse ! « La conviction souverainiste est plus friable qu'on ne le croit », reconnaissent les quatre mousquetaires du GROP. Pour caractériser cette clientèle « friable », ils ont recours à des images géologiques. Il y a pour eux trois « couches » d'électeurs. Les plus convaincus et motivés du mouvement souverainiste forment la primitive « couche de calcaire » – un solide Bloc québécois, quoi. Ceux qui ne sont mobilisables qu'« à la faveur d'une bonne campagne électorale, d'un bon messager, d'une bonne organisation » forment la « couche de grès ». Au référendum de 1995, celle-ci n'a pas donné tous les résultats escomptés. Viennent enfin, au niveau sédimentaire de la démocratie, les « couches les plus friables de l'électorat » qui intéressent nos quatre compères, ceux que les politologues appellent « les électeurs amorphes ou apathiques » – couches « pragmatiques, fonctionnelles, apolitiques, moins informées, plus difficiles à rejoindre ». Leur projet de référendum vise à séduire cet électorat volatile.

Avec un projet ethnoculturel et une clientèle massivement québécoise de souche et surtout régionale, le PQ a juste besoin de marteler avec autorité des formules telles que « Nous sommes un peuple ».

Par ailleurs, selon la logique tordue des nationalistes, les « experts » du GROP raisonnent à rebrousse-poil : tout ce qui va bien, tout ce qui semble s'arranger, va mal pour eux. Toute prise de conscience d'un peuple qu'on voudrait somnambule et hypnotisable à merci les inquiète. « Règlement apparent de la question linguistique, épuisement de l'État, rejet des politiciens et méfiance à l'endroit des grands projets de société : tous ces facteurs ont sapé les bases théoriques et politiques du discours souverainiste », raisonnent-ils savamment. L'électorat souffre de « comportements erratiques ». Décidément, le *peuple québécois* est une grande chose, mais sous le nom d'*électorat* on ne peut pas compter sur lui. Dans la même logique, la *démocratie* est plus noble que le droit, pourvu que le *peuple*

vote du bon côté... Les quatre mousquetaires du GROP avouent la difficulté de la tâche: « Le camp souverainiste doit rallier environ les deux tiers du vote francophone pour obtenir une majorité décisive, objectif difficile dans le cadre des sociétés occidentales modernes et démocratiques[6]. » Dommage que nous ne soyons pas en Serbie ou en Croatie!

Maurice Champagne l'avait bien vu: il était minuit moins trois sur sa réserve... Depuis, les aiguilles ayant imperturbablement tourné, le *peuple* ne regarde plus sa montre et, chaque jour, l'idéologie *peupliste* reçoit de rudes coups. Il suffit de consulter les rapports de Statistique Canada sur les mariages. On y apprend que, loin de se ranger sagement dans des cases endogames pour perpétuer les filiations du *peuple québécois* susceptibles de voter Oui au prochain référendum, un nombre impressionnant de francophones et d'anglophones, pouvant communiquer les uns avec les autres dans les deux langues officielles, fondent familles, venant ainsi épaissir la « couche friable » (mais parfaitement heureuse) d'électeurs « pragmatiques » et volatiles que craignent nos quatre chercheurs du GROP[7]!

La carte n'est pas le terrain. Dans l'idéologie, il y a un *peuple québécois* attendant sa délivrance, guidé vers la terre promise de la souveraineté par les prophètes du Parti québécois. Pourquoi se fait-il que, dans le réel, le peuple du Québec ne cesse d'infliger des démentis à cette image de lui que chérissent les nationalistes? Pourquoi faut-il déployer à son endroit tant de vaines astuces pour le contraindre à ressembler à son mythe et à accomplir la mission qu'on lui assigne? Les politiciens qui ont fait du nationalisme à la fois un gagne-pain et une raison de vivre cherchent à se persuader qu'en continuant à se servir du peuple réel comme d'un outil, comme d'un instrument destiné à faire advenir le *peuple québécois* idéal, ils pourront indéfiniment retarder le moment de regarder en face cette discordance. Or, cette discordance est au cœur de toutes les stratégies compliquées et de tous les fumeux projets dont j'ai fait état.

Les références à des valeurs de civisme multiculturel hanteront constamment le discours nationaliste, parce que le peuple en chair et en os est bien plus cosmopolite, libéral et individualiste que ne l'admet la définition ethnonationale.

Tout ce qui précède montre bien qu'un malaise profond hante la culture péquiste et que celle-ci ne parvient à survivre qu'à coups de révisions déchirantes, de ravaudages maladroits, d'astuces tactiques et d'expédients rhétoriques. Le national-populisme est la « maladie infantile » du Québec et c'est la croissance même de la société qui fait apparaître que ses jours sont comptés. ■

Nadia Khouri
est professeur de philosophie
à Dawson College.

[6] « Entre le lys et l'érable », *La Presse*, 4, 5 et 6 septembre 1997.

[7] « English-French Marriages Are on the Rise », *The Gazette*, 19 mars 1998.



Le mal de vivre québécois

GUY BERTRAND

Le Québec s'en va à la dérive. Certains indices ne trompent pas. On perd le goût de vivre chez nous. Comment se fait-il que le Québec, de toutes les provinces du Canada, remporte la palme du triste championnat des suicides? Il était déjà en tête du peloton en 1993-1994 et en 1995, année du référendum, le taux de suicide y a encore fait un bond de plus de 10 %. Cette année-là, on a mis fin à ses jours deux fois plus au Québec qu'en Ontario. Pourtant, il y a quelques années, c'est dans notre province que le suicide était le plus rare... Aujourd'hui, nous possédons le plus haut taux de suicide au monde chez les jeunes de moins de 17 ans. Il y a donc un problème.

Et s'il n'y avait que le suicide! Mais c'est aussi au Québec que l'on se marie le moins souvent, que l'on divorce le plus. C'est encore chez nous que l'on fait le moins d'enfants. Et encore, plus de la moitié des femmes qui portent leur premier enfant le mettent au monde dans une famille monoparentale. Pourquoi ce préjugé contre la vie? Signe d'un refus de la vie: le Québec, malgré quelques millions d'habitants de moins que l'Ontario, compte davantage d'enfants pris en charge par l'État pour cause de mauvais traitements ou parce qu'ils ont été abandonnés par leurs parents. Autre indice révélateur d'un profond malaise: depuis 1991, malgré toutes les campagnes de prévention contre le tabac, le nombre de jeunes Québécois qui fument a doublé.

La perte de la sécurité économique

En plus de la vie, il y a la qualité de la vie et aussi celle que l'on doit gagner. Cela devient difficile lorsque l'on est pauvre ou sans emploi. Or, de ce côté aussi, le Québec détient de tristes records. Montréal, autrefois le cœur économique de tout le Canada, arrive maintenant bon premier de tous les grands centres métropolitains au nord du Mexique pour la proportion de ses pauvres. L'agglomération Chicoutimi-Jonquière est la capitale canadienne du chômage. Fin 1996, seulement 47,6 % de la population y avait un emploi. À Saint-Jean-de-Terre-Neuve, capitale de la province la moins nantie du pays, ce taux était de 52,4 % à la même époque. À Toronto, il atteignait 61,9 % et à Calgary 68,3 %. Au Québec, on dénombre 1 300 000



Des slogans... et un mal de vivre.

chômeurs et assistés sociaux. Dans la seule région de Montréal, 500 000 personnes vivent sous le seuil de la pauvreté.

L'avenir, dans les circonstances que nous connaissons, ne promet pas mieux, bien au contraire. En 1996, les Québécois représentaient 24,8 % de la population du Canada ; ils constituaient 23,7 % de la main-d'œuvre mais ils ne produisaient que 22,5 % du produit intérieur brut et, plus grave encore, ne recevaient que 18 % en investissements du secteur privé. Les investisseurs étrangers, surtout, boudaient le Québec, suivant en cela l'exemple des Québécois eux-mêmes qui mettent leur argent ailleurs. Au cours des onze dernières années, le Québec n'a attiré que 14 % des investissements réalisés au Canada, alors que l'Ontario s'en appropriait 53 %. Et en ce qui concerne la proportion d'investissements privés, qui sera de 15,5 % au Canada en fin d'année, les chiffres du Québec sont tout aussi alarmants : un petit 6,7 %. *Per capita,* l'investissement privé au Québec se monte à 2 600 $, contre 4 400 $ en Ontario. Les Québécois sont également à l'origine de 41 % des banqueroutes enregistrées au Canada, réalisant le plus haut taux de faillites commerciales et personnelles conjuguées. Enfin, en 1996, au moment où le Canada créait au total 189 000 nouveaux emplois, le Québec, lui, subissait une perte nette de 18 000 emplois. Vraiment pas de quoi pavoiser !

Immigration et exode

Mentionnons maintenant un autre problème lié à l'incertitude politique : on n'a plus envie de vivre au Québec. Même les immigrants sélectionnés avec soin finissent par s'en aller. Jusque vers la fin des années quatre-vingt, seulement un sixième des immigrants reçus quittaient la province avant leurs premières trois années de résidence. Entre 1993 et 1996, un quart avaient déjà plié bagage. Le Québec est aujourd'hui devenu le troisième choix des immigrants au Canada. De 1991 à 1996 (recensement de Statistique Canada), 54,2 % d'entre eux ont choisi l'Ontario, 20,8 % la Colombie-Britannique et 14,5 % seulement le Québec.

Entre 1971 et 1995, la population du Québec a augmenté de 19 % seulement, alors que celle de l'Ontario faisait un bond

de 41 % et celle de la Colombie-Britannique de 67 %. Depuis 1972, 400 000 personnes ont quitté la province et le manque à gagner annuel est évalué à quelque quatre milliards de dollars pour le Trésor québécois (*La Presse*, 17 octobre 1997). De plus, selon Reuven Brenner, professeur à l'Université McGill, il ne faut pas seulement évaluer la perte physique des personnes, mais le capital humain qu'elles représentent. En effet, ce sont souvent les plus jeunes et les plus doués qui prennent le large.

Irresponsabilité des péquistes et des nationalistes

Pendant ce temps, que font nos dirigeants ? Depuis une génération, ils ergotent. Tandis que nos jeunes succombent au désespoir, ils cherchent des mots pour nous décrire, au choix : un statut particulier, deux nations, deux États souverains associés, un État français dans un marché commun canadien, etc. Et ils en trouveront d'autres, des mots, car le marché du nationalisme est particulièrement florissant. À l'heure où le chômage s'accroît, où les horizons se ferment, la démagogie nationaliste flatte la fierté par la magie du verbe. On promet l'apothéose collective, on vante la mise en chantier d'un pays merveilleux où tout se réglerait *entre nous autres Québécois*, tout cela n'exigeant rien de plus qu'un vote majoritaire lors d'un référendum sur la souveraineté. Les mots tiennent lieu de baguette magique : un Oui, un 50 % plus une voix, nous mènera du jour au lendemain à la terre promise, nous fera accéder à une existence merveilleuse.

Et alors même que le gouvernement continue d'investir des millions de dollars dans sa police de la langue et dans la promotion de la souveraineté, il sombre dans une logique d'économies à court terme et se livre à des coupures écervelées dans l'ensemble des secteurs vitaux pour la population : l'éducation, la santé, les commissions scolaires, les municipalités, la justice, les affaires sociales. Bernard Landry peut bien se péter les bretelles de concert avec Lucien Bouchard et affirmer que l'on atteindra bientôt le déficit zéro. On arrivera bientôt au budget zéro pour les familles québécoises, les plus taxées en Amérique du Nord.

Comment se fait-il que le Québec, de toutes les provinces du Canada, remporte la palme du triste championnat des suicides ?

Mais ce n'est pas tout. Si au moins le gouvernement atteignait son objectif de redressement des finances publiques, on pourrait se montrer davantage compréhensif. Dans son dernier rapport, le Vérificateur général observe que le gouvernement du Québec a créé plus de 14 fonds spéciaux qui s'ajoutent à la trentaine déjà existants, grâce auxquels le gouvernement pratique le pelletage de ses dépenses annuelles au détriment des générations futures et cache ainsi à la population la vraie envergure du déficit. Il continue à acheter son épicerie à crédit, pour reprendre les termes de Jacques Parizeau, et, de plus, il nous en cache la facture. On nous promet 2,7 milliards de déficit cette année, alors que si le gouvernement péquiste établissait ses comptes selon les mêmes procédés comptables que tous les autres gouvernements en Amérique du Nord, il atteindrait près de 5 milliards. Cachez ce déficit que je ne saurais voir, ça

fait moche dans le panorama de la souveraineté !

Depuis 35 ans, c'est à coups de centaines de millions, voire de milliards de dollars, que nous avons investi dans la fierté collective. Que de conférences, de confrontations, de débats, de coups publicitaires dans le seul et unique but de nous faire mousser, de trouver le nom qu'il faut, de mettre notre empreinte dans la Constitution ! Le Parti libéral insistait, disant qu'il fallait qualifier le Québec de *société distincte*, et il veut que tout le Canada s'enflamme encore une fois dans ce débat. Le PQ, quant à lui, voit la métamorphose s'opérer par l'influence miraculeuse d'un référendum. Dès qu'un référendum est passé, il s'affaire à préparer le suivant. Et cela encore au coût de centaines de millions. Et dans la vraie vie, le nombre de suicides chez les jeunes augmente de façon dramatique, le décrochage scolaire s'accentue, le chômage décourage, la pauvreté mine le bonheur des citoyens.

Montréal, autrefois cœur économique de tout le Canada, arrive maintenant bon premier des grands centres métropolitains au nord du Mexique pour la proportion de ses pauvres.

Le projet de sécession détruit les valeurs vitales de l'individu

Il existe quatre valeurs personnelles primordiales dans l'existence : la santé, sans laquelle l'action et la réflexion sont restreintes ; le travail, qui donne de la satisfaction et soutient le respect de soi ; la sécurité, qui permet de faire des projets et d'envisager sainement l'avenir ; et enfin l'amitié, qui couronne et donne leur vitalité à toutes les autres valeurs. Je n'en vois pas une qui ne souffre de la passion nationaliste qui s'est abattue sur le Québec.

La santé psychologique de la population est préoccupante. L'on connaît le désarroi intérieur dans lequel l'incertitude sur l'avenir du pays en place plus d'un. Par ailleurs, la nouvelle politique des péquistes en matière de santé, qui consiste à prétendre que moins il y a d'hôpitaux, moins il y a de malades, frise l'irresponsabilité. Pour ce qui est de l'emploi, on peut s'estimer privilégié si l'on en trouve un au Québec, ou si l'on croise un investisseur avec qui faire affaire. Là encore, l'incertitude politique joue d'une manière certaine. La sécurité n'est pas non plus assurée, dans une province où l'on redoute l'avenir, dans une province gouvernée par une élite nationaliste prête à recourir à des procédés factieux pour réaliser un projet rejeté par l'immense majorité. Enfin, la passion séparatiste affecte jusqu'à nos amitiés les plus profondes et, dans certains cas, les brise au nom d'une vénération sans limites pour le projet divin de sécession. Dans le meilleur des cas, le séparatisme empêche simplement la création d'amitiés nouvelles, quand les élites nous enseignent à nous diviser et à ne rencontrer que nos semblables, au sens le plus étroit du terme.

Il est décidément plus que temps que la vie, la vraie, reprenne ses droits. ■

Me Guy Bertrand, avocat constitutionnaliste, est aussi président des Citoyens de la nation (CDN) et intervenant devant la Cour suprême du Canada dans le renvoi portant sur la sécession.



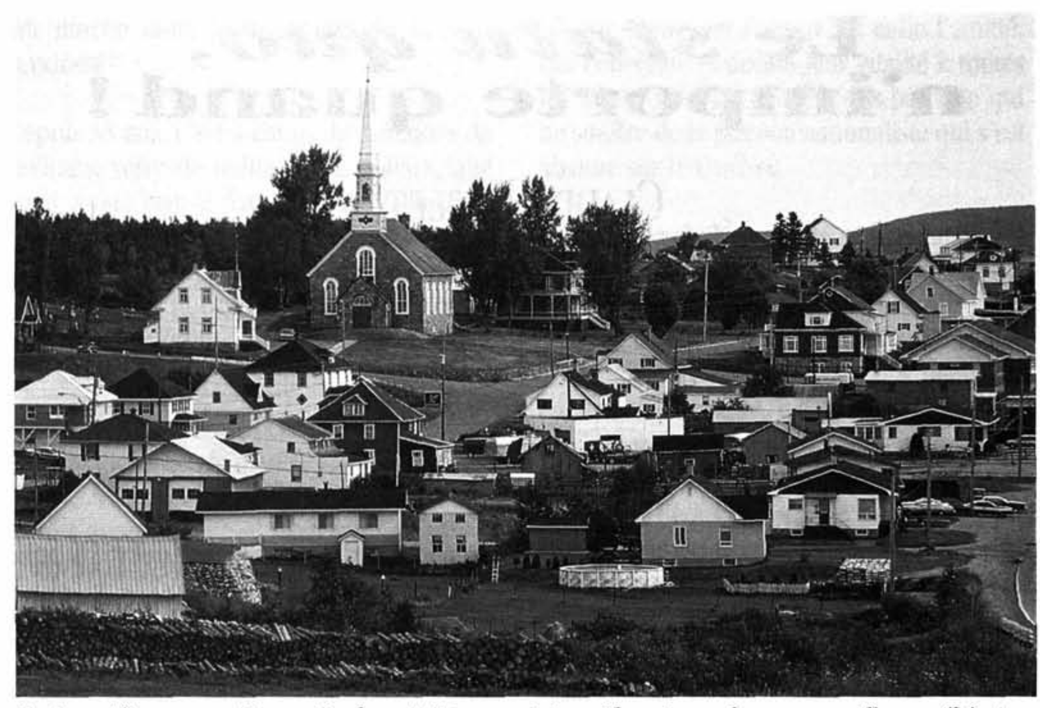
Le *statu quo*, n'importe quand !

CLAUDE PÉCLET

Et si les pourfendeurs du *statu quo* se trompaient ? Si les sondages ne révélaient pas tout et que le peuple québécois, dans sa grande sagesse et sa prudence, réalisait tout ce qu'il a et ce qu'il ne veut pas perdre, ne tomberions-nous pas alors tous d'un cran, risquant ainsi de perdre l'un de nos passe-temps préférés ? La question mérite d'être posée. Les souverainistes chargent le *statu quo* de tous les maux et, en guise de réponse, les fédéralistes, souvent pris au dépourvu, s'empressent de pondre des projets de « changement ». Pour changer quoi au juste ? Au sortir de la rencontre de Calgary de septembre 1997 entre neuf premiers ministres provinciaux, à laquelle Lucien Bouchard avait refusé de participer, Roy Romanow, premier ministre néo-démocrate de la Saskatchewan, déclarait en substance : « Mon expérience politique m'a appris que l'on ne peut combattre un projet, particulièrement celui de la souveraineté du Québec, avec rien. » Inconsciemment, peut-être se faisait-il écho de l'argument de la nécessité d'un fédéralisme renouvelé, argument ô combien entendu, pour ne pas dire ressassé, depuis des décennies.

Mais peut-on réellement dire que le *statu quo* se résume vraiment à ce « rien » auquel faisait allusion Roy Romanow ? Aurait-on perdu de vue l'essentiel ? Serions-nous tombés dans la comédie quasi dramatique des prétendus plans « A », « B », voire « C » ? Parfois, c'est le plan « ZZZ », pour dodo, qui m'inspire le plus ! Je n'arrive plus à compter les projets et les efforts de renouvellement constitutionnel qui ont échoué : pire, je n'en ai plus du tout le goût. Sans vouloir présumer des chances de succès ou d'échec de la ronde politique qui s'amorce avec la déclaration de Calgary, je dois admettre que le dossier constitutionnel me tape souverainement sur les nerfs.

Une première considération me pousse à être prêt à accepter presque n'importe quel compromis auquel parviendraient les parties concernées. L'histoire canadienne n'en est-elle pas un, d'ailleurs, de compromis ? Une seconde considération m'incite à ne pas



Peut-on s'étonner que Moussa Doubou n'ait pas compris qu'il avait sous les yeux un village québécois «colonisé»?

trop m'en faire, puisque de toutes façons la structure fédérale canadienne évolue au gré des réalités qui la transforment et que, depuis 131 ans, notre bonne vieille Constitution, amendée avec le rapatriement de 1982, ne nous a pas si mal servi. Une troisième considération m'oblige enfin à constater que les souverainistes québécois purs et durs n'accepteront jamais rien d'autre que l'indépendance de « leur » Québec. Ils n'ont jamais été et ne sont pas intéressés à réformer un Canada duquel ils veulent se séparer. Je fais partie de ceux qui sourient en entendant des souverainistes discuter gravement des ententes de Meech ou de Charlottetown, se demandant si la toute dernière proposition offrait plus ou moins que la précédente et la suivante... et inversement! Je me souviens parfaitement de la position du Parti québécois qui ne voulait ni de Meech, ni de Charlottetown, ni d'aucun autre compromis. Depuis sa création en 1968, le PQ travaille résolument pour que son option sécessionniste triomphe. Et répétons-le une fois encore, celle-ci n'est pas canadienne.

Dépasser les traditionnels clichés de la nation

Moi, tout comme la majorité de la population québécoise, je préfère demeurer canadien. À l'aventure souverainiste, trempée dans la grande lignée nationaliste réactionnaire de l'histoire du Québec – de laquelle elle ne pourra jamais se démarquer complètement parce qu'elle y perdrait sa raison d'être –, je préfère de loin le *statu quo*. Et je l'avoue, même si les souverainistes

offraient un jour un projet de société vraiment démocratique, fondé sur le droit, respectueux de ses minorités, pluraliste, multiculturel, multilingue, moderne et ouvert sur le monde, je choisirais encore le Canada. Je leur dirais de ne pas perdre leur temps, pour la simple et bonne raison que le pays qu'ils veulent quitter offre déjà tout cela.

Je ne me passionne guère pour la logique flasque des concepts de « nation » ou de « peuple » servis à toutes les sauces. J'ai appris à me méfier de tout ce qui dégage une odeur de nationalisme, qu'il soit défensif, offensif, neutre, civique, culturel, linguistique, territorial, ethnique, racial, tribal ou autre. Donc, je risque peu de me retrouver sur la même longueur d'ondes constitutionnelles qu'un compagnon de route souverainiste. Humainement parlant, j'ai toujours trouvé que les catégories sociales, économiques, culturelles et politiques étaient beaucoup plus intéressantes que les catégories nationales, linguistiques, ethniques ou raciales. Bref, j'ai d'autres priorités ; ce qui compte à mes yeux se trouve ailleurs ; à un niveau plus élevé que celui des idiomes et clichés de la nation. Et je ne crois pas être le seul dans cette situation. Je ne me sens pas concerné par le jeu des grandes « humiliations nationales » et tout le *flafla* qui en découle. Il y aura toujours quelques imbéciles au Canada qui ne respecteront pas ma francophonie, comme il y aura toujours quelques imbéciles de la Société Saint-Jean-Baptiste qui ne respecteront pas l'anglophonie ou l'« allophonie » d'un de leurs concitoyens montréalais. Il y aura toujours quelques politicards qui voudront faire de mes intérêts de citoyen et de mon héritage patrimonial le tremplin de leurs ambitions mesquines. Je ne peux que leur dire m... et leur redire, autant de fois qu'il le faudra : « Messieurs, votre salade, je n'en veux pas ! »

Les souverainistes chargent le statu quo *de tous les maux et, en guise de réponse, les fédéralistes, souvent pris au dépourvu, s'empressent de pondre des projets de « changement ».*

Je n'accroche pas plus au jeu des grandes dignités outragées. Ce n'est pas Bernard Landry qui marque des points avec moi lorsqu'il dénigre le principe de l'égalité des provinces. Je n'arrive décidément pas à comprendre pourquoi un citoyen de l'Île-du-Prince-Édouard serait moins égal que moi, résidant du Québec. Le Québec que j'aime n'a rien à voir avec celui des souverainistes ; ce n'est pas un coin de pays opprimé par les « complots » d'Ottawa, unanimement rangé derrière ce que l'on présente comme des revendications traditionnelles, unilingue, monoculturel, vibrant aux couleurs du fleurdelisé dans la parade de la Saint-Jean-Baptiste. Lucien Bouchard aura beau invoquer solennellement les actions de « tous » les ex-premiers ministres du Québec pour justifier sa gouverne, biaisant l'Histoire au passage, sa démagogie et ses sautes d'humeur ne m'émeuvent pas.

Je ne suis pas davantage un chaud partisan de l'argument minorité/majorité. Les souverainistes en avaient fait, pendant un temps, la clé de leur projet de séparation et l'unique solution au spectre de l'assimilation. Minorité linguistique au Canada, de plus en plus minoritaires au fil des ans en Amérique du Nord et dans le monde, les francophones

deviendraient enfin majoritaires dans un Québec « souverain ». Mais ne le sont-ils pas déjà ? Et ne resteraient-ils pas minoritaires dans les contextes canadien, nord-américain et international ? Où diable mène cette logique linguistique absurde ? Si on la substituait aux valeurs juridiques qui privilégient les droits individuels des citoyens – peu importent la langue, la couleur, le sexe ou la longueur des cheveux –, dans quelle sorte de république de *poutine* nous retrouverions-nous ? Les mères d'un Québec « souverain » redeviendraient-elles des usines-à-fabriquer-des-petits-francophones pour préserver la majorité « pure laine » contre les effets assimilateurs des immigrants qui voudraient « nous » faire bouffer des souvlakis et du canard laqué ?

Le Canada est un pays hautement privilégié

Je considère que je fais partie des citoyens privilégiés de la planète parce que je vis dans l'un des pays les plus riches du monde. Depuis qu'elle a mis au point son indicateur de développement humain (IDH) en 1990, l'ONU classe en effet régulièrement le Canada bon premier, ou deuxième selon les années, parmi l'ensemble des pays. Ce n'est pas que cela m'impressionne en soi, un indicateur demeurant un outil parmi d'autres, mais cela permet tout de même d'effectuer certaines comparaisons et, par là même, de relativiser les choses. De quoi voudraient se plaindre les citoyens satisfaits, hyperconsommateurs gâtés, des pays riches qui se trouvent aux premiers rangs, disons dans les quinze premiers, du classement de l'ONU quand leurs récriminations se comparent à celles de l'écrasante majorité des habitants de notre planète ? De ne pas avoir pu se faire servir un café en français dans un restaurant de Westmount, d'avoir reçu un dépliant bilingue dans leur courrier ou de se morfondre quant aux conséquences « catastrophiques » de la Conquête de 1760 ?

Les souverainistes québécois purs et durs n'accepteront jamais rien d'autre que l'indépendance de « leur » Québec. Ils n'ont jamais été et ne sont pas intéressés à réformer un Canada duquel ils veulent se séparer.

L'édition 1998 de *L'État du monde* indique qu'en termes de parité de pouvoir d'achat, le produit intérieur brut (PIB) canadien est de 21 459 $ US par habitant, soit la huitième place dans le monde. L'espérance de vie à la naissance au Canada s'établit à 79 ans, le taux brut d'alphabétisation des adultes à 99 % et le taux brut de scolarisation à 100 %. Ce n'est pas là dire que tout est parfait au pays, et le nombre scandaleux d'enfants pauvres nous le rappelle éloquemment chaque jour, mais cela devrait néanmoins nous inciter à mettre les choses en perspective. Globalement, les Canadiens jouissent d'un niveau de vie élevé. En dépit des graves problèmes que l'on connaît, ils possèdent des systèmes d'éducation et de santé qui figurent encore parmi les meilleurs au monde.

L'indicateur de développement humain de l'ONU a naturellement beaucoup fait parler de lui ici. Quoi qu'en disent les souverainistes, qui préfèrent le minimiser parce qu'il donne un son de cloche allant à l'encontre de leur démonstration, l'ONU n'écarte pas les Québécois dans ses données sur le



Canada. En bon politicien, Jean Chrétien s'en est d'abord servi pour vanter les mérites du « meilleur pays au monde ». La propagande nationaliste a rapidement réagi, ne pouvant passer sous silence la publication de données en contradiction avec ce qu'elle dépeint quotidiennement comme une impasse infernale. Charles Castonguay, minimisant l'arithmétique de l'IDH dans un article paru dans *Le Devoir* en 1995[1], donnait le ton, qui sera repris plus tard dans l'un des tristes épisodes de la série honteuse des « études » Le Hir lors de la campagne référendaire de 1995. Il fallait absolument que la méthodologie de l'ONU se soit trompée en accordant un premier rang au Canada – d'autant plus qu'il s'agissait de développement humain –, car ces résultats invalidaient une bonne part de l'historiographie et de l'argumentaire nationalistes.

Ce n'est pourtant pas la première fois que les péquistes sont embêtés par des données qui contredisent l'image de peuple opprimé qu'ils tentent de promouvoir à l'extérieur. Bien avant l'apparition de l'IDH, aux premières heures d'existence du Parti québécois en 1970, les pères du renouveau nationaliste devaient déjà combattre le classement onusien d'alors qui situait le Canada comme deuxième plus haut niveau de vie au monde. « Notre appartenance géographique à l'Amérique du Nord et notre familiarité avec elle ont longtemps conduit les Québécois à croire qu'ils participent à ce groupe privilégié entre tous qui jouit du plus haut standard de vie au monde. Le cliché du "deuxième plus haut niveau de vie" est chez nous très ancien[2]. » Depuis 30 ans, bien que les techniques de collecte des statistiques aient été perfectionnées, l'acharnement des souverainistes à les dénigrer reste entier.

À l'aventure souverainiste, trempée dans la grande lignée nationaliste réactionnaire de l'histoire du Québec, je préfère de loin le statu quo.

André d'Allemagne, premier président du Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN), qui fut l'un des précurseurs du Parti québécois, le signalait déjà avec toute la verve idéologique issue de la grande vague qui mit fin au colonialisme dans son livre *Le Colonialisme au Québec,* paru en 1966. Son Québec, prisonnier du joug d'un colonialisme politique, économique, social et culturel, devait entreprendre sa lutte de décolonisation. Il fallait être vraiment colonisé ou roi nègre en puissance pour se laisser berner par le cliché d'un portrait, venu de l'extérieur de la colonie, qui ne correspondait pas aux horreurs que décrivait la troupe éclairée des libérateurs anticoloniaux. Vilaine métropole coloniale canadienne... Plus lettré, mais à peine plus nuancé, Pierre Vadeboncœur dénoncerait lui aussi, quelques années plus tard, le vilain impérialisme canadien (!). En réponse au président de la République française François Mitterrand, qui avait déclaré que « les nationalismes mènent à la guerre », le syndicaliste bien connu au Québec écrivit dans *La Presse*: « Nous sommes nationalistes et nous savons pourquoi. Ce nationalisme est nécessairement une réponse à des impérialismes[3]. »

---

[1] *Le Devoir*, 8 janvier 1995.

[2] *La souveraineté et l'économie*, Parti québécois, 1970, p. 21.

[3] *La Presse*, 1er février 1995.

Imaginez un peu : comment un régime colonial – qui plus est impérialiste – pourrait-il procurer un deuxième niveau de vie au monde à ses coloniaux? Ce n'est pas le bureau de la statistique du Québec, sous la tutelle d'un Bernard Landry, qui laisserait filer de tels mensonges ! Rappelons-nous comment l'actuel ministre des Finances québécois dénonçait la méthodologie de Statistique Canada lorsque les chiffres fédéraux concernant le nombre d'emplois créés au Québec ne faisaient pas son affaire. Lui, il connaît ça, les chiffres ; la façon de les discréditer et celle de les faire parler ! Pourtant, avec toutes les réserves qui s'imposent quant à son utilisation dans des comparaisons entre pays riches, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) présentait ainsi l'IDH dans son rapport de 1993 :

> Le développement humain est un processus qui conduit à l'élargissement de la gamme des possibilités qui s'offrent à chacun. En principe, elles sont illimitées et peuvent évoluer avec le temps. Mais quel que soit le stade de développement, elles impliquent que soient réalisées trois conditions essentielles : vivre longtemps et en bonne santé, acquérir un savoir et avoir accès aux ressources nécessaires pour jouir d'un niveau de vie convenable. Si ces conditions ne sont pas satisfaites, de nombreuses possibilités restent inaccessibles.

Le nouvel indicateur de l'ONU se voulait une nette amélioration par rapport à l'utilisation antérieure du PIB ou du PNB par habitant. Il n'y a que des péquistes frustrés pour y voir un obstacle aux destinées de « leur nation ». Les Québécois savent très bien, eux, sans être de grands spécialistes, qu'il y a bien plus de libertés réellement accessibles au Canada que dans la très grande majorité des pays du globe.

Méfions-nous de tout ce qui dégage une odeur de nationalisme, qu'il soit défensif, offensif, neutre, civique, culturel, linguistique, territorial, ethnique, racial, tribal ou autre.

Un extraterrestre dans le comté Antoine-Labelle

Bien sûr, l'IDH ne révèle pas tout d'un pays, mais les résultats de son arithmétique fournissent néanmoins des renseignements qui peuvent en dire long. Moussa Doubou, un habitant du Niger que j'hébergeais alors qu'il effectuait un stage de six semaines à Mont-Laurier, est resté perplexe après que je lui aie fait visiter l'une des régions les plus pauvres du Québec (la municipalité régionale de comté Antoine-Labelle figure en bas de liste de la répartition géographique de la richesse dans la province). Poliment, parce qu'il ne voulait pas me froisser, il n'arrivait cependant pas à voir autre chose que de l'opulence dans tout ce que je lui montrais. À Dogondoutchi, le village d'où il venait, le simple fait qu'il y ait un deuxième étage dans une maison était un privilège de riches, que seuls des Européens pouvaient se payer ! Le Niger, pour qui l'ignorerait, a glissé au bas du classement mondial par pays dans *L'État du monde* de 1997 – qui reprend la liste de l'IDH –, arrivant en 174e position, avec un PIB moyen à parité de pouvoir d'achat de 790 $ US, une espérance de vie de 46,7 ans, un taux d'alphabétisation de 12,8 % et un taux de scolarisation de 15 %.

Moussa Doubou, qui jouit d'un statut de grand sage dans son pays, était tombé sur une autre planète en venant passer ici quelques semaines. Tout était tellement différent pour lui : le climat, la nourriture, les habitudes de vie, etc. Les enfants et les femmes pouvaient même s'asseoir au salon et regarder la télé avec les hommes... Mais c'est surtout au niveau des écarts de richesse qu'il a réalisé toute l'étendue du fossé qui le séparait de nous, citoyens canadiens moyens. Il a par exemple été quelque peu surpris d'apprendre, en accompagnant mon épouse au centre d'achats, que ce que nous dépensions en épicerie pour une semaine représentait deux ou trois mois de son salaire. Trilingue, Moussa Doubou parle un excellent français, et aussi le haoussa et le peul. Ressortissant d'un pays qui fut jadis une colonie française – une vraie, celle-là ! – au cœur de l'Afrique sahélienne, il est contraint de vivre au quotidien sous un régime politique dictatorial portant l'étiquette officielle de république présidentielle, une « république » où les coups d'État se succèdent à un rythme quasi annuel. Il n'a pas tardé à s'apercevoir de la présence du mouvement souverainiste québécois, un phénomène quelque peu irréel dans son esprit. Au Niger le sang coulait ; ici, les frustrations des souverainistes pouvaient s'exprimer en toute liberté, et jusqu'au sein d'organismes financés par le gouvernement fédéral, comme l'Agence canadienne de développement international (ACDI)...

Si les conditions matérielles de vie sont assez confortables au Canada, je pense pouvoir affirmer que les conditions de la vie politique démocratique au sein des institutions canadiennes se portent bien également. Ici, ceux qui veulent casser ouvertement le pays peuvent non seulement former des partis politiques, mais ils peuvent même arriver au pouvoir à Québec, financer leurs opérations référendaires à même les deniers publics ou former l'opposition officielle à Ottawa. Je connais peu de pays qui soient à ce point tolérants. Hormis quelques épisodes gris à l'égard des communistes dans les années trente et quarante, toutes les options politiques non violentes peuvent s'exprimer librement au pays. Après avoir milité de longues années au sein d'organismes de gauche et d'extrême gauche canadiens et québécois – des rangs du NPD aux rangs sympathisants du groupe marxiste-léniniste « En Lutte », en passant par une année au Parti québécois –, après avoir sympathisé avec la cause du Front de libération du Québec, j'en suis venu à accorder une grande importance au droit, et particulièrement aux libertés individuelles. Je suis tombé en amour avec ces libertés et avec leur possibilité réelle de s'exprimer, autant que possible, dans la langue de leur choix. Rétrospectivement, quelle gaffe monumentale aurions-nous commise en instaurant une dictature felquiste ou la dictature d'une avant-garde « initiée » du « prolétariat », décrétant les conditions de vie du bon peuple, écartant du revers de la main des libertés si chèrement acquises !

J'ai toujours trouvé que les catégories sociales, économiques, culturelles et politiques étaient beaucoup plus intéressantes que les catégories nationales, linguistiques, ethniques ou raciales.



Par des cheminements différents. les gens arrivent à découvrir bien des choses. Les réalités se transforment et les perceptions évoluent. Au bout de cette route, ce qui m'importe le plus aujourd'hui, c'est de faire la plus grande place à la possibilité d'expression du plus grand nombre d'idées. Par des voies étranges, et assurément marginales sur notre continent, j'en suis venu à apprécier, à valoriser et à vouloir défendre le système qui pouvait le mieux garantir au plus grand nombre le maximum de libertés. Probablement sans le vouloir, je suis devenu un grand *fan* de la Charte canadienne des droits et libertés. Je me méfie comme de la peste du discours décentralisateur qui érige les particularismes en systèmes. Par expérience, je dois être un de ces éternels centralisateurs, qui croient que ce qui est disponible pour un citoyen doit l'être aussi pour les autres, *from coast to coast*, quand les conditions financières le permettent. Je ne voudrais pas que les démunis, les enfants, les étudiants ou les malades du Québec fassent les frais des élans autonomistes néo-duplessistes des péquistes, tout comme je n'aimerais pas voir un Terre-Neuvien ou un Albertain se voir refuser des soins de santé parce qu'il serait incapable de les payer. Je n'arrive pas à limiter mes ambitions de justice sociale et de répartition plus équitable des richesses au seul territoire des frontières d'un pays, encore moins à celles d'une province.

Offrez moi le *statu quo* n'importe quand! Dans l'attente d'un gouvernement démocratique mondial respectueux des droits des citoyens – que je ne verrai probablement jamais –, au sein duquel il n'y aurait plus aucun mépris pour les milliers de langues qui se parlent sur notre planète et qui, pour des raisons d'efficacité, limiterait son action à quelques domaines primordiaux, je suis absolument prêt à m'accommoder de cet « état actuel des choses ». Mieux encore, je le choisirai d'emblée comme alternative à toute aventure souverainiste, ethnique, linguistique, culturelle ou territoriale. À défaut de gouvernement mondial, et sans pour autant glisser vers un nationalisme qui se voudrait canadien en opposition au nationalisme québécois, la citoyenneté canadienne de mes ancêtres me convient parfaitement. J'y tiens, de même qu'à tout le *package deal* qui vient avec.

Certains diront que c'est le chaos, insoutenable, ingouvernable, insultant, indigne, humiliant, ignominieux... Lucien Bouchard répétera peut-être que le Canada, ce n'est pas un vrai pays. Un quelconque autre imbécile de la *trash radio* de la trempe de Howard Stern souhaitera peut-être expédier les francophones aux latrines afin de consolider ses cotes d'écoute. Un Bernard Landry voudra peut-être se joindre à la hargne de son ami Jacques Parizeau pour dénoncer les « ethniques ». Moi, je pense que tous ces messieurs devraient lancer un regard au-delà de nos frontières, dans la direction de leur choix, peu importe. Et regarder ce qui s'y passe. Ils y verraient que le *statu quo* tant décrié n'est pas si terrible. Et, surtout, que ce n'est pas « rien ». ■

**Claude Péclet
est professeur d'économie
au Centre collégial de Mont-Laurier.**



Quand le Canada se perd à l'école québécoise

MONIQUE NEMNI

Vous êtes probablement fatigués, comme moi, d'avoir à répondre à la sempiternelle question : « Vous identifiez-vous comme québécoise ou comme canadienne ? » Nous savons tous, évidemment, que la dichotomie est absurde et que les termes ne s'opposent que dans l'esprit des nationalistes. C'est comme si je devais me définir comme *mère* ou comme *femme*, parce que je ne peux être les deux à la fois... S'il ne s'agissait que d'un petit jeu sémantique, on aurait pu en rire. Or, plusieurs études semblent indiquer que d'une part, plus on se définit comme *québécois* plutôt que comme *canadien*, plus on a tendance à voter Oui à un référendum, et d'autre part, que les jeunes, dans l'ensemble, « se sentent plus québécois que canadiens ». En fait, j'ai même des étudiants québécois qui me disent qu'ils ne sont pas canadiens !

Pourquoi tant de jeunes, dans leur imaginaire, refusent-ils de se considérer comme canadiens – cette citoyenneté étant, bien entendu, la seule qu'ils aient « pour de vrai » – pour se croire « apatrides » ou citoyens d'un pays mythique qui, pour utiliser l'expression du poète Gaston Miron, n'en finit pas de ne pas naître ? La question est intriguante, n'est-ce pas ? Eh bien, cessez d'être intrigués, parce que je vais tout vous expliquer. En deux mots, c'est parce que non seulement le mot *Canada* et ses dérivés *canadien-canadienne* ont disparu de la langue, mais la référence et l'appartenance au Canada ont elles aussi disparu dans les programmes éducatifs officiels publiés par le gouvernement québécois. J'ai bien dit « gouvernement québécois » et non « gouvernement péquiste », parce que vous allez voir que, contrairement à ce que l'on aurait cru, ça ne change rien que le Parti québécois ou le Parti libéral soit au pouvoir.

Le Canada caché aux immigrants

Commençons par ce que j'ai trouvé dans le programme de francisation des immigrants adultes. Vous savez sans doute que ce programme a pour but essentiel l'enseignement de la langue pour que les nouveaux immigrants puissent s'insérer le plus vite possible dans le monde du travail. Vous savez aussi probablement que ces cours sont financés

par le gouvernement fédéral, mais qu'ils sont gérés par le Québec. Dans le « Programme général d'intégration linguistique », publié en 1991 par le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (et donc par le gouvernement libéral de Bourassa)[1], on spécifie très clairement, dès le préambule, que ce programme – obligatoire – ne se limite pas à une simple formation linguistique, mais qu'il comprend des objectifs d'intégration sociale.

Nulle part, dans ce programme, je n'ai trouvé qu'on doit dire aux immigrants qu'ils deviendront des citoyens canadiens, ni même qu'ils ont été reçus par un pays appelé le Canada. On ne mentionne jamais leur *pays* d'accueil – qui serait forcément le Canada – mais leur *société* d'accueil, qui est le Québec. *Toutes* les références sont à cette société d'accueil et c'est à cette seule société que les immigrants ont l'obligation « morale » de s'intégrer. En fait, on dit spécifiquement qu'en venant au Québec, les immigrants ont accepté un *contrat moral* (notion qui me semble inacceptable dans une perspective libérale) avec la société d'accueil. En quoi consiste ce contrat moral ? D'un côté, le Québec accueille les immigrants et, en retour, il « s'attend à ce que les immigrants respectent les lois et les valeurs de la société d'accueil » et qu'ils se joignent à « l'ensemble des citoyens » pour « bâtir le Québec » (p. 1).

Vous aurez certainement remarqué que c'est le Québec, et non le Canada, qui accueille les immigrants... (Vous aurez remarqué aussi sans doute qu'au Québec, il ne faut pas respecter seulement la loi, mais aussi des « valeurs », ce qui, encore une fois, trahit une vision non libérale de la société.) D'ailleurs, nulle part on ne leur dit qu'ils doivent respecter les lois et les « valeurs » de leur *pays* d'accueil, le Canada, ni qu'ils doivent contribuer à « bâtir » le Canada. En fait, dans tout le programme, le Canada est totalement absent. Je n'ai jamais vu les mots *canadien* ou *canadienne*, même dans des contextes où on se serait attendu à les trouver. Par exemple, en traitant du bureau de poste, on ne dit pas que c'est un service de juridiction fédérale ni même que ça s'appelle Société *canadienne* des postes. Quand on dit aux immigrants qu'ils sont protégés par la Charte, on ne spécifie pas qu'il s'agit de la Charte *canadienne* des droits et libertés.

Plusieurs études semblent indiquer que plus on se définit comme québécois plutôt que comme canadien, plus on a tendance à voter Oui à un référendum sur la souveraineté.

Je disais donc que je n'ai jamais trouvé dans ce programme les mots *canadien* ou *canadienne*. Ai-je trouvé le mot *Canada* ? Oui, une seule fois, dans « Centre d'emploi du Canada ». À part cela, « le Canada, connais pas ! » Par contre, j'ai trouvé le mot *Québec* sept fois à la première page et quatorze fois à la deuxième. Après quoi, j'ai cessé de compter... Qui peut honnêtement prétendre que l'absence de toute référence au Canada, y compris du mot lui-même, et la répétition incantatoire du mot *Québec* et de ses dérivés sont l'effet du hasard ?

[1] Pour une analyse plus détaillée de ce programme, voir mon article : « Bienvenue au Québec ! Le Canada, connais pas ! », *Cité libre*, mars-avril 1994, p. 12-17.

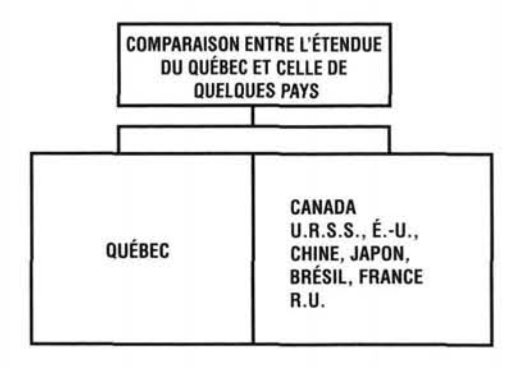
Le nationalisme, doctrine d'État

Si vous croyez que ce lavage de cerveau est inacceptable, attendez que je vous dise ce que j'ai trouvé dans les programmes qui s'adressent aux jeunes Québécois francophones! Quand j'ai commencé mon étude, je pensais que puisque les enseignants constituent, de notoriété publique, une des bases électorales principales du Parti québécois, ce biais idéologique devait se refléter quelque part dans le système éducatif. Je m'attendais à découvrir des biais subtils, des petits mots ici et là qui auraient trahi la position idéologique des auteurs, mais j'étais sûre que l'essentiel de l'idéologie se transmettait, comme qui dirait, « par la bande », au hasard du militantisme des enseignants.

En fait, et comme je tenterai de le montrer par quelques exemples, j'ai trouvé des distorsions d'une évidence déconcertante, ce qui me porte à croire que l'idéologie nationaliste a une assise stable et qu'elle représente peut-être une espèce de doctrine d'État. Ma recherche a porté sur l'enseignement du français, de l'histoire et de la géographie au secondaire, mais je ne ferai que quelques remarques à propos du programme du ministère de l'Éducation pour l'enseignement de la géographie et je consacrerai le reste de l'article à l'enseignement de l'histoire. On parle d'une réforme prochaine des programmes scolaires mais, pour le moment, rappelons qu'il n'y a au secondaire qu'un seul cours obligatoire qui traite, du moins en principe, de la géographie du Canada. Il s'intitule « Géographie du Québec et du Canada ». Il y a également un seul cours obligatoire sur l'histoire du Canada, qui s'intitule « Histoire du Québec et du Canada ». Il n'y a aucun autre cours, même optionnel, sur le Canada ni en histoire ni en géographie. Voyons maintenant comment on présente le Canada aux jeunes Québécois francophones.

La géographie à la sauce nationaliste

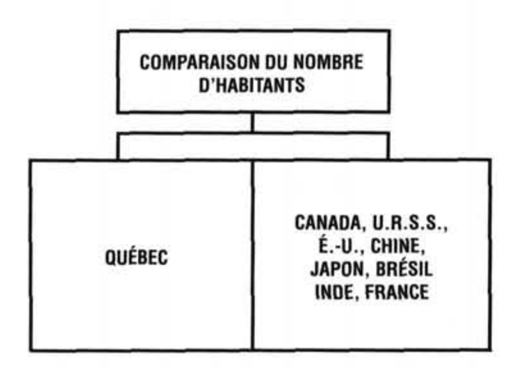
Commençons par la géographie. Dans les objectifs du programme officiel publié par le ministère de l'Éducation du Québec, on dit clairement que le but est de « faire comprendre à l'élève... *l'espace québécois* ». On dit que les sujets d'étude sont centrés sur le Québec, « dans *un contexte canadien et nord-américain* ». En d'autres termes, c'est un cours de géographie du Québec dans lequel le Canada ne sert que de contexte, au même titre que le reste de l'Amérique du Nord. Jamais je n'ai trouvé une mention quelconque au fait que l'élève doit comprendre ou connaître le Canada ou *l'espace canadien*. D'autre part, en examinant les objectifs, il devient clair que le programme accorde au Québec un statut de quasi-pays, bien qu'on ne le dise jamais explicitement. Par exemple, l'objectif 1.3.2 (p. 28) se lit comme suit : « Comparez l'étendue du Québec à celle de quelques pays » et on trouve le tableau suivant pour illustrer cet objectif :





Comme vous le voyez, le Canada se compare au Québec, au même titre que la Chine ou le Brésil.

Et voici le tableau qu'on trouve à la page 50 pour la comparaison entre le nombre d'habitants du Québec et celui de quelques pays :



À la page 51, on demande de comparer la population des *régions* du Québec à celle des *provinces* et des territoires du Canada. Cette comparaison n'est évidemment possible que si on considère que le Québec ne fait pas partie des provinces canadiennes. Le Québec serait-il devenu en catimini un pays ? C'est probablement ce que pensent – ou souhaitent ! – les concepteurs de ce programme, parce que je n'ai jamais vu l'expression « la province de Québec ». Ce programme a été approuvé en 1982 par Camille Laurin, qui était alors ministre de l'Éducation du gouvernement du Parti québécois. Que ces aberrations n'aient pas été corrigées depuis 16 ans en dit long sur le climat qui règne dans le monde de l'éducation.

L'Histoire à la sauce nationaliste

Voyons maintenant ce que j'ai trouvé dans le programme et les manuels relatifs au cours intitulé « Histoire du Québec et du Canada ». Malgré le titre, et comme pour le programme de géographie, le Canada ne fait même pas partie des objectifs de formation. On y spécifie clairement que « le programme d'histoire du Québec et du Canada centre son étude sur *la compréhension de l'évolution de la société québécoise dans le contexte canadien, nord-américain et occidental* » (p. 12). Comme on le voit, il ne s'agit de comprendre que la société québécoise dans un contexte très vaste qui inclut le Canada. Une analyse des objectifs et des contenus montre à l'évidence que le Canada ne constitue pas un objet d'étude. C'est ainsi, par exemple, que la dernière unité de ce programme porte exclusivement sur « Le Québec contemporain (1939 à nos jours) » et on ne trouve aucune référence au Canada contemporain. En d'autres termes, dans un cours intitulé « Histoire du Québec et du Canada », le Canada contemporain n'y occupe aucune place. En fait, un livre intitulé *Le Québec : héritages et projets*[2] a été approuvé par le ministère de l'Éducation du Québec pour l'enseignement de ce cours. En somme, le ministère de l'Éducation considère que pour enseigner l'histoire du Québec et du Canada, il n'est même pas utile de mentionner le mot *Canada* dans le titre du manuel qu'utiliseraient les élèves...

La crise d'Octobre : mensonges, « oublis » et omissions

Oublions un instant que le gouvernement fait de la fausse représentation et acceptons que ce cours ne porte que sur l'histoire du Québec. Comment enseigne-t-on cette histoire dans les manuels approuvés par notre ministère de l'Éducation ? Je ne mention-

[2] J.-F. Cardin, R. Bédard et R. Fortin, *Le Québec : héritages et projets*, éditions HRW, 1994 (2e éd.). J'aimerais signaler que ce livre n'est pas plus biaisé que les autres. Au contraire...

nerai pas toutes les distorsions et les faussetés évidentes, ou les omissions et les silences éloquents que j'ai trouvés. Je me limiterai à quelques exemples. Commençons par la crise d'Octobre qui a fait couler et qui continue de faire couler beaucoup d'encre. Comment la présente-t-on dans les manuels? J'en ai analysé six. Voici ce qu'on trouve, par exemple, dans *Nouvelle Histoire du Québec et du Canada*[3] :

> Le Front de libération du Québec (FLQ) est un *mouvement clandestin*, fondé en 1961, qui emploie *la violence* pour faire avancer l'idée d'indépendance. En octobre 1970, quelques membres du FLQ, *déçus des résultats électoraux*, décident de *frapper un grand coup*. Ils *enlèvent* le délégué commercial britannique à Montréal, James Richard Cross, puis le ministre québécois du Travail et de l'Immigration, Pierre Laporte. Quelques semaines plus tard, le délégué commercial est libéré, mais le ministre *est retrouvé mort*. Les membres du FLQ sont *emprisonnés* ou *exilés*.
>
> *Entre-temps,* à la demande des autorités québécoises et montréalaises, Ottawa proclame la Loi des mesures de guerre, qui suspend les libertés civiles, et fait occuper le Québec par l'armée. Plusieurs centaines de personnes sont *arbitrairement* internées (p. 404; mes italiques).

En tant que linguiste, je trouve aussi bien les mots utilisés dans ce texte que les mots absents très révélateurs du biais idéologique des auteurs. Remarquez que le FLQ n'est pas un mouvement *terroriste*, mais *clandestin*. On ne fait aucune mention des *bombes* du FLQ qui ont *tué des innocents*. Par contre, on se donne la peine d'expliquer que si ses membres ont décidé de frapper un grand coup, c'est qu'ils étaient *déçus des résultats électoraux*. (Qui n'en aurait fait autant à leur place!) On ne mentionne pas que Cross et Laporte étaient des *otages innocents* qui servaient au *chantage* du FLQ vis-à-vis du gouvernement. Remarquez que Laporte n'est pas *assassiné*: il *est retrouvé mort*. Aurait-il par hasard mangé une moule avariée? On ne mentionne aucune *panique* à Montréal ni ailleurs. Les membres du FLQ ont été *emprisonnés* ou *exilés*, mais personne n'a été jugé *coupable*. Y aurait-il quelque part une injustice inavouée? Remarquez d'ailleurs qu'on emprisonne ou exile *les membres* du FLQ. N'aurait-il pas été à-propos de spécifier que les personnes emprisonnées ou exilées n'étaient pas de simples *membres* du FLQ, mais des *ravisseurs* et des *assassins de personnes innocentes*?

En ce qui concerne la crise d'Octobre, on frise la désinformation: les deux-tiers des manuels ne disent même pas que Pierre Laporte a été assassiné.

Examinons maintenant le mot *entre-temps* pour introduire la proclamation de la Loi des mesures de guerre. Pourquoi un connecteur *temporel*, comme s'il s'agissait de deux événements qui ont lieu par hasard en même temps? N'y a-t-il aucun rapport de cause à effet entre les actions du FLQ et la réaction des gouvernements municipal, provincial et fédéral? Après tout, la proclamation de la Loi des mesures de guerre, qui suspend les libertés civiles, constitue un événement tout à fait exceptionnel dans l'histoire du Canada. Ne trouve-t-on pas utile de donner une quelconque explication au

[3] L. Charpentier, R. Durocher, C. Laville et P.-A. Linteau, *Histoire du Québec et du Canada*, CEC, 1990 (2e éd.).

fait que les autorités québécoises et montréalaises aient jugé bon de demander à Ottawa de proclamer une loi aussi exceptionnelle? On pourrait riposter que le manque d'explications est dû au manque d'espace: il y aurait trop de matière à couvrir. Je me propose donc de comparer le développement de la crise d'Octobre à celui d'un autre événement que les auteurs ont retenu dans leur livre.

Le coup de la motion Francœur

À propos de la Première Guerre mondiale, les auteurs présentent une section intitulée « La motion Francœur ». Ils expliquent que Joseph-Napoléon Francœur a présenté la motion suivante à l'Assemblée législative: « Que cette Chambre est d'avis que la province de Québec serait disposée à accepter la rupture du pacte fédératif de 1867 si, dans les autres provinces, on croit qu'elle est un obstacle à l'union, au progrès et au développement du Canada » (p. 271). Pour s'assurer que les élèves ont bien compris, les auteurs reformulent la motion de la manière suivante: « En d'autres mots, on dit aux Canadiens anglais: nous en avons assez d'être dénigrés et nous sommes prêts à nous retirer de la Confédération si vous ne voulez plus de nous. » Et ils ajoutent ce détail, en apparence anodin: « La motion sera retirée sans être soumise au vote des députés, mais elle indique bien l'état d'esprit qui règne alors. »

Cette dernière phrase soulève quelques questions troublantes. Est-il utile à des élèves du secondaire, qui n'ont qu'un seul cours sur l'histoire du Québec et du Canada, de connaître des motions qui ont été retirées avant même d'avoir été soumises au vote? Et sur quelle base les auteurs concluent-ils que cette motion « indique bien l'état d'esprit qui règne alors »? Ne serait-il pas plus logique, au contraire, de conclure que si cette motion n'a même pas atteint le stade du vote, c'est qu'elle a été considérée comme inacceptable, voire même farfelue? Cette motion non votée semble cependant si importante pour les auteurs qu'ils se donnent la peine de la reformuler. En principe, cela devrait signifier: reprendre exactement les mêmes idées avec d'autres mots. Mais remarquez les divergences intéressantes: *la province de Québec* devient *on* et *nous; les autres provinces* deviennent *les Canadiens anglais*. Les auteurs ajoutent également trois idées totalement absentes de la motion: *l'exaspération* devant le *dénigrement éternel* et le *rejet*: « Nous en avons assez d'être dénigrés », « Si vous ne voulez plus de nous »... (Comme par hasard, c'est ce dont se plaignent *aujourd'hui* les nationalistes!)

Comparons maintenant l'espace accordé d'une part à la crise d'Octobre et de l'autre à la motion Francœur. J'ai compté 12 lignes pour la première et 11 pour l'autre. Comment peut-on prétendre que la crise d'Octobre ne mérite pas plus d'espace qu'une motion vieille et très peu connue, retirée avant même d'avoir été votée? Ce manuel est-il plus biaisé que les autres? Hélas! non. Jugez-en par vous-même. Dans un autre manuel[4], à propos de la crise d'Octobre, on commence par dire que le FLQ « *choisit* la violence comme moyen d'action » (ainsi la violence est un choix comme un autre, légitime peut-être...). Ce choix n'a d'ailleurs aucun effet indésirable: les auteurs ne font aucune mention de

[4] C. Bouchard et R. Lagassé, *Nouvelle-France, Canada, Québec: Histoire du Québec et du Canada*, Beauchemin, 1986.

bombes, de blessés ni de morts. Non, cette violence mène seulement à une crise. Et quel en est l'effet? « Cette crise est utilisée par les pouvoirs en place pour écraser l'opposition nationaliste et populaire. » Remarquez qu'on ne dit pas que « *certaines personnes pensent que* cette crise est utilisée pour écraser... ». Non, c'est une certitude, une évidence historique. Serait-ce même un coup monté par le gouvernement pour écraser « l'opposition » et « le peuple » ?

Nulle part je n'ai trouvé qu'on doit dire aux immigrants qu'ils deviendront des citoyens canadiens, ni même qu'ils ont été reçus par un pays appelé le Canada.

L'hypothèse d'un coup monté est d'ailleurs renforcée dans d'autres passages du même chapitre. On lit, en effet, que « les libéraux *prétendent* que des compagnies et des individus sortent du Québec une partie de leurs avoirs par crainte d'une victoire du Parti québécois » (p. 294). Le mot *prétendent* est éloquent. Le fait (pourtant maintes fois prouvé) que les capitaux fuyaient le Québec n'est, pour les auteurs, qu'une manœuvre politique qu'ils dénoncent avec autorité. Mais continuons... Si la violence est un pur choix politique, si la crise n'est qu'apparente et si les capitaux ne fuient pas, pourquoi a-t-on promulgué la Loi des mesures de guerre? Voici la réponse des auteurs: « Le gouvernement Bourassa fait appel à Ottawa pour dénouer cette crise. Le gouvernement Trudeau refuse toute négociation véritable avec les ravisseurs et applique la Loi des mesures de guerre en prétextant le motif d'une insurrection appréhendée. »

Vous voyez, contrairement à ce que nous pensions tous, ce n'est pas Bourassa qui a demandé au gouvernement Trudeau d'appliquer la Loi des mesures de guerre. Tout ce qu'il lui demandait, c'était de *dénouer la crise*. Si le gouvernement Trudeau *refuse toute négociation véritable*, c'est peut-être cela que Bourassa lui demandait! Remarquez d'ailleurs que Trudeau ne refuse pas *toute négociation*, mais *toute négociation véritable*. Il *fait semblant* de négocier, comme il fait semblant d'appréhender une insurrection pour pouvoir appliquer une loi matraque que personne ne lui demande... Jamais les auteurs n'écrivent que « certaines personnes pensent que... ». Non, ils ne relatent que des faits historiques incontestables... Mais à quoi va servir cette loi? Ils spécifient que l'arrivée à Montréal de 750 soldats (remarquez la précision), les arrestations et les perquisitions « suffisent largement pour impressionner la population et pour *réduire au silence les mécontents du régime* ». Comme on le voit, selon les auteurs, cette loi n'a pas pour but de mettre fin à la violence et à la terreur, ni même de dénouer la crise. Sa véritable fonction est de réduire au silence les mécontents. Le coup monté n'est même plus une hypothèse... Un peu plus loin, on peut lire: « Le 28 décembre, les *ravisseurs* de Pierre Laporte sont capturés. Ils sont par la suite *traduits en justice*. » Remarquez que ce ne sont pas *les assassins* de Laporte, mais ses *ravisseurs*, qui sont capturés. D'autre part, ces ravisseurs ne sont pas jugés coupables, ils sont tout simplement *traduits en justice*. Le juge aurait-il trouvé qu'ils étaient innocents et les aurait-il acquittés?

J'ai trouvé des perles de ce genre dans tous les manuels. Pour ne pas vous lasser avec

tous les détails, je vous donnerai seulement une vue d'ensemble de la manière dont les six manuels québécois que j'ai analysés présentent la crise d'Octobre : Laporte est tué dans un manuel et assassiné dans un autre. Dans les quatre autres, il est retrouvé mort ou sans vie. Les deux-tiers des manuels ne disent donc même pas que Laporte a été assassiné. Trois manuels sur six font référence à des bombes ou à du terrorisme. Dans les trois autres, on n'explique même pas pourquoi on parle de crise. Un seul manuel mentionne le fait que des felquistes sont condamnés pour meurtre. Pour les cinq autres, il n'y a aucune culpabilité, aucune condamnation. Quant au motif des enlèvements, *aucun manuel* ne fait une référence quelconque au fait que Cross et Laporte étaient des otages utilisés par des felquistes pour faire du chantage auprès des autorités. Aucun manuel ne mentionne que ces terroristes demandaient la libération de prisonniers condamnés pour crimes et pour actes de terrorisme.

En ce qui concerne la Loi des mesures de guerre, deux manuels sur six ne spécifient même pas qu'elle a été proclamée à la demande du Québec. Et pourquoi a-t-elle été proclamée ? L'un des ouvrages[5] explique que cette loi est le fruit d'une « réaction de panique des autorités provinciale et fédérale devant deux petits groupes isolés et mal organisés ». Un autre[6] dit que plusieurs historiens *pensent* que Trudeau a voulu profiter de la situation pour briser un mouvement indépendantiste de plus en plus fort. Deux manuels n'en donnent aucune explication et deux écrivent carrément que la crise n'est qu'un prétexte pour la proclamation de la loi. *Aucun manuel ne mentionne que cette loi avait l'appui massif de la population* (comme en témoigne un sondage de l'époque), ni qu'elle a mis fin aux actes terroristes qui semaient la peur chez les Québécois depuis de nombreuses années. En somme, la grande majorité des manuels contribuent, ou laissent le champ libre, à la réécriture de l'Histoire...

L'Acte de l'Amérique du Nord revu et corrigé

Autre « test » intéressant : comment enseigne-t-on aux élèves l'événement historique qui est considéré comme l'acte fondateur du Canada, c'est-à-dire l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB) ? Dans *Histoire du Québec et du Canada*, malgré les 12 pages qui y sont consacrées, on n'arrive pas à comprendre en quoi cet acte présentait un avantage quelconque par rapport au système politique qu'il remplaçait. Je n'ai même pas compris pourquoi les Canadiens « anglais » en voulaient. Par contre, les auteurs jugent important d'expliquer aux élèves, à travers trois sources différentes, combien cet acte était insignifiant pour le Parlement anglais. Et pourquoi les Canadiens français dans le Bas-Canada étaient-ils en faveur de l'AANB ? Aucune idée. Tout ce qu'on nous dit, c'est que les conservateurs « défendent vigoureusement le projet » (p. 204). Mais était-ce une bonne chose pour ce que nous appelons aujourd'hui « le Québec » ? Les auteurs ne répondent pas directement à cette question, mais leur message implicite me semble tout à fait évident. Examinons par exemple, à la page 205, la caricature reproduite ci-contre qui, contrairement aux autres illustrations de ce livre, n'a aucune légende.

---

[5] F. Charboneau, J. Marchand et J.-P. Sansregret, *Mon histoire*, Guérin, 1985.

[6] J.-F. Cardin *et al, op. cit.*



Est-ce ainsi qu'on devrait enseigner l'histoire ?

Vous remarquez, n'est-ce pas, comme moi, le pauvre petit castor du Bas-Canada, « mon pays, mon amour », qui tire péniblement la galère royale sur laquelle est juché à la place d'honneur le castor étiqueté Haut-Canada, qui brandit avec fierté le drapeau de la race supérieure... On voit à l'arrière quatre personnages étiquetés : notre religion, notre langue, nos mœurs et nos lois, qui suivent à pied, les poings liés. Le message est tellement évident qu'on en reste interloqué : le Québec « s'est fait avoir » ; on le considère comme représentant la race inférieure, etc. Comment une caricature aussi haineuse peut-elle se trouver – sans légende et sans aucune mise en garde – dans un manuel scolaire approuvé par le gouvernement ? Est-ce ainsi que nous voulons que nos enfants apprennent l'histoire ?

Plus loin, dans ce même chapitre, après l'adoption de l'AANB, les auteurs expliquent que bien que la population n'ait pas été directement consultée, celle-ci a utilisé les élections fédérales pour manifester son appui ou non à cet acte. Et quel en est le résultat ? « Au Québec, les rouges qui avaient combattu le projet, *finissent par s'y résigner*, à part quelques irréductibles. Les conservateurs, appuyés par les évêques et les milieux d'affaires, *paraissent avoir l'appui de la population* puisqu'ils remportent 45 sièges sur 65 » (p. 212). Remarquons, une fois de plus, le choix des mots. Comme les rouges n'obtiennent que 20 sièges sur 65, on se serait attendu à lire qu'ils ont été *écrasés* ou, à tout le moins, *défaits*. Mais non, ils *finissent par se résigner*. D'ailleurs, que veut dire « finissent par se résigner » ? Se sont-ils donc eux aussi ralliés au projet ? Quant aux conservateurs qui obtiennent les deux tiers des sièges, ils n'enregistrent pas *une victoire écrasante*, même pas une simple *victoire*. Ils n'ont que l'appui *apparent* de la population. Comment les auteurs savent-ils que dans ce cas-ci, l'appui du peu-

ple n'est qu'apparent ? Ici, une fois de plus, leur message implicite me semble évident : l'AANB n'a jamais *vraiment* reçu l'appui des Québécois, même si les chiffres indiquent le contraire. A vrai dire, il n'est pas implicite du tout, comme le prouve la question non fondée suivante : « Pourquoi le Bas-Canada est-il opposé à l'union législative ? » (p. 205).

Ce chapitre se termine par une section intitulée : « Faut-il fêter le 1er juillet ? » Remarquons, en passant, que cette fête ne porte même pas ici son nom officiel de « Fête du Canada ». Mais, curieusement, à la page 402, c'est-à-dire deux cents pages plus loin, dans une légende sous une photo dont vous devinerez vite le contenu, on peut lire : « Policiers de l'escouade anti-émeute à Montréal lors des célébrations de la Fête du Canada en 1970. » N'est-il pas étonnant que les auteurs oublient le nom de la fête quand ils traitent de tout le chapitre sur la naissance du Canada, mais qu'ils se le rappellent soudain, et une seule fois, quand il s'agit de l'escouade anti-émeute ? Laissons le titre et passons au contenu de la section « Faut-il fêter le 1er juillet ? » Celle-ci commence par deux documents authentiques de l'époque, l'un en faveur de l'AANB (10 lignes) et l'autre contre (25 lignes). Dans le document contre, extrait de *L'Écho du peuple*, on peut lire : « Nous sommes loin [...] de croire qu'il faille saluer la Confédération comme une ère de bonheur qui s'ouvre devant nous, qu'il faille fêter le 1er juillet. »

Suivent trois questions, la dernière étant : « L'année dernière, avez-vous célébré la fête du 1er juillet ? Pourquoi ? » J'ai d'abord été surprise par la question. Je me suis demandé pourquoi diable les auteurs, qui ne posent aucune question sur l'importance et les avantages de l'AANB, voulaient-ils savoir si les élèves ont fêté le 1er juillet (qui, comme vous l'avez remarqué, n'est toujours pas « la Fête du Canada »)... jusqu'au moment où j'ai essayé de répondre à la question à l'aide des informations fournies dans le livre. Je n'ai rien trouvé dans ce chapitre qui laisse croire qu'il s'agit d'un événement heureux. Si donc, en tant qu'élève, je disais que j'avais célébré cette fête, rien ne m'aiderait à répondre à la question « Pourquoi ? » Par contre, vu la citation de *L'Echo du peuple* qui précède, la caricature haineuse et le contenu général du chapitre, je n'aurais eu aucun mal à trouver des arguments pour justifier le fait que je n'aie pas célébré cette fête. D'après vous, quelle sera alors en classe la réponse la plus fréquente ? Peut-on réellement penser que le message de cette question est neutre ?

Une distorsion des faits

Voyons maintenant comment on traite une autre question chère aux nationalistes. Dans un chapitre de *Histoire du Québec et du Canada* intitulé « Les habits neufs du nationalisme », on trouve la section : « La montée de l'indépendantisme », qui contient, à la page 405, le tableau suivant :

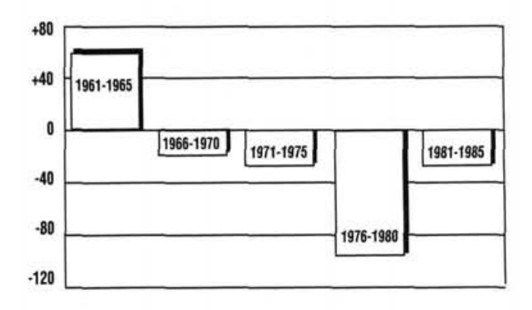
Le vote indépendantiste

	% de vote	Nombre de sièges	% des sièges
1965	8,8	0	0
1970	25,1	7	6,5
1973	30,2	6	5,5
1976	41,4	71	64,5
1981	49,2	80	65,6
1985	38,7	23	18,9
1989	40,2	29	23,2

Les auteurs expliquent que les chiffres représentent la somme de tous les votes indépendantistes. On voit, par exemple, qu'en 1976, le vote indépendantiste a obtenu 41,4 % des votes et 71 sièges. En 1981, il a obtenu 49,2 % des votes et 80 sièges. Les auteurs posent aux élèves la question suivante, basée sur ce tableau : « À quel moment le vote indépendantiste est-il le plus fort ? » Examinons maintenant les chiffres pour ces deux dates. On sait qu'en 1976, quand le PQ a été élu, il avait explicitement mis son option séparatiste en veilleuse et avait centré toute sa campagne électorale autour du « bon gouvernement », en assurant la population que l'indépendance ne se ferait pas sans consultation ultérieure par référendum. Au nom de quoi des historiens peuvent-ils dire aujourd'hui que les chiffres de 1976 représentent des votes indépendantistes ? Quant aux élections de 1981, qui constituent de toute évidence la réponse attendue à la question « À quel moment le vote indépendantiste est-il le plus fort ? », on se souvient que celles-ci venaient juste après que le PQ avait essuyé une défaite référendaire et que toute velléité d'indépendance était morte ou dormait d'un très profond sommeil. Comment des historiens sérieux peuvent-ils donc insinuer que 1981 représente l'année où le vote indépendantiste a été le plus fort ? Que cette distorsion grossière de l'Histoire n'ait été décriée, à ma connaissance, ni par d'autres historiens ni par les enseignants qui utilisent ce manuel me semble, pour le moins, très inquiétant.

Un « oubli » historique

Passons maintenant à un exemple de silence embarrassant. Toujours dans *Histoire du Québec et du Canada*, dans un chapitre intitulé « La revanche des berceaux est terminée », les auteurs étudient la population du Québec sous divers aspects : baisse de la natalité, mouvements migratoires, etc. Ils soulèvent le problème du dépeuplement du Québec et soulignent avec raison les effets négatifs de cette situation sur l'économie et sur le poids relatif du Québec par rapport au Canada. On trouve dans cette section la figure suivante :



Sachant d'expérience que l'interprétation des figures n'est pas évidente pour les élèves, ni même pour beaucoup d'adultes, j'ai cherché les énoncés et les questions qui en aideraient la compréhension. Voici tout ce que j'ai trouvé :

> Dans les années de la Révolution tranquille, le solde migratoire est toujours positif, c'est-à-dire que les nouveaux arrivants sont plus nombreux que ceux qui quittent le Québec. Mais, à partir de 1970, le solde migratoire devient, sauf en 1975 et 1976, négatif. Il est demeuré négatif de 1976 à 1985, année qui a marqué le début d'une légère reprise. On estime que de 1976 à 1986 plus de 130 000 habitants ont quitté le Québec (p. 416).

On reste interdit devant la discordance entre la figure et son explication. Oublions la faible valeur explicative de ces énoncés (rien dans la figure, par exemple, n'indique que le solde migratoire était positif en 1975

et 1976). Il me semble que ce qui exige une explication, ce qui crève les yeux dès qu'on regarde cette figure, c'est l'exode massif qui s'est produit très spécifiquement entre 1976 et 1980. Or on n'en trouve aucune mention dans le texte. Comment se fait-il que les auteurs n'aient pas jugé utile de fournir aux élèves une explication quelconque ? Remarquez que le chiffre de 130 000 représente la somme des soldes migratoires de 1976-80 (90 000) et de 1981-85 (30 000) et non, comme l'écrivent les auteurs, la somme des personnes qui ont quitté le Québec pendant ces périodes. Pourquoi les auteurs confondent-ils les deux concepts alors qu'ils s'étaient donné la peine de bien spécifier le sens de solde migratoire quelques lignes plus haut ? Serait-ce une façon de cacher le fait qu'en réalité, ce sont quelques centaines de millions de personnes qui ont quitté le Québec ? Et pourquoi donnent-ils un seul chiffre pour couvrir toute la période entre 1976 et 1985, alors que le solde migratoire entre 1981 et 1985 ressemble énormément à celui entre 1971 et 1975 ? Serait-ce parce qu'ils auraient été obligés de reconnaître que cet exode spectaculaire s'est produit entre la date de l'élection du PQ et le référendum de 1980 ? Et qui sont les gens qui sont partis ? Les élèves n'ont-ils aucun intérêt à le savoir ? Est-ce qu'en posant ce type de questions, certains élèves pourraient se rendre compte des effets négatifs de l'option indépendantiste ? Est-ce qu'en voyant quelle portion de la population a quitté le Québec ils pourraient vaguement penser à une forme de « nettoyage ethnique » en douceur ?

Pierre Elliott Trudeau diabolisé

Pour terminer, voici les résultats d'une recherche où j'ai tenté de voir comment on présente dans les écoles l'ennemi numéro un des nationalistes québécois : Pierre Elliott Trudeau. J'ai analysé les six manuels publiés depuis 1984 (date à laquelle Trudeau a quitté le pouvoir) disponibles à l'Université du Québec à Montréal. C'est ainsi qu'à mon grand étonnement, j'ai découvert par exemple que, alors que *tous* les manuels traitent de la loi 101 ou de la loi 22, trois manuels sur six ***ne mentionnent même pas la Loi des langues officielles.*** Quant à la Charte canadienne, qui enchâsse le français dans la Constitution, un seul manuel sur six mentionne, en passant, le fait que « le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada ». *Aucun* ne mentionne la protection du fait français au Canada garantie par la Charte. *Aucun* ne mentionne que Trudeau a été porté et reporté au pouvoir quatre fois grâce à l'appui massif et indéfectible des Québécois. Par contre, on peut lire qu'il n'a jamais compris les Québécois et qu'il ne rêvait que de « mettre le Québec à sa place ». L'énorme popularité de Trudeau au Québec – popularité qui, selon certains sondages, dépassait celle de René Lévesque – a été totalement « oubliée » par tous les auteurs des manuels que j'ai étudiés.

Dans une province qui affiche « Je me souviens » sur toutes les plaques de ses véhicules, il est étrange de voir combien les historiens souffrent d'amnésie sélective... Force est de conclure que la démagogie s'est installée dans les écoles québécoises avec la complicité, ou dans l'indifférence, de l'ensemble du système éducatif. Pierre Elliott Trudeau écrivait, il y a près d'un demi-siècle, que « le nationalisme pourrit tout ». Je sais, pour l'avoir étudié, qu'il pourrit, à tout le moins, notre système éducatif. ■

Monique Nemni
est professeur de linguistique
à l'Université du Québec à Montréal.



Le respect de la démocratie au Canada*

STÉPHANE DION

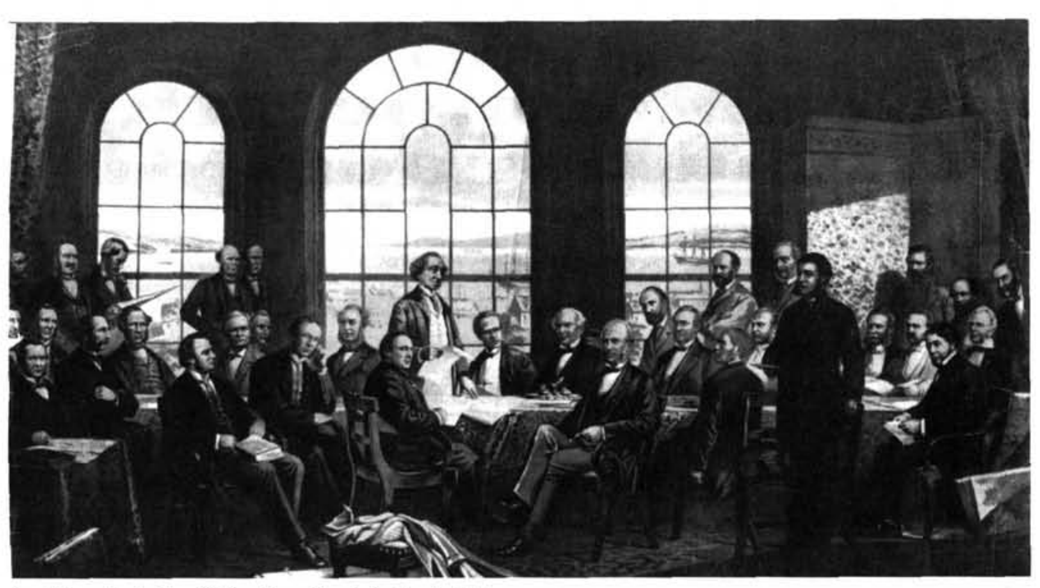
Le Canada est né, il y a 121 ans,
au terme d'un processus qui s'est nourri aux sources
du dialogue, de la négociation, de l'ouverture.
Lucien Bouchard, 1er juillet 1988

L'histoire de la démocratie canadienne, même avec ses ratés, ses pages sombres, se compare avantageusement à la progression de la démocratie dans l'histoire des autres pays. Il est peu d'histoires moins éloignées de l'idéal démocratique que celle que les Québécois ont faite avec les autres Canadiens. Certes, le Canada a à apprendre des autres démocraties ; on ne peut pas se vanter, par exemple, d'avoir le Sénat le plus démocratique du monde ! Mais il reste qu'en général la progression démocratique s'est concrétisée dans de meilleures conditions chez nous qu'ailleurs.

Le 11 mars dernier a marqué le 150e anniversaire du gouvernement responsable au Canada. À cette occasion, l'historien Ged Martin, professeur à l'Université d'Édimbourg, a écrit : « Pour ce qui est de la combinaison cruciale de la participation populaire, des droits de la personne et de l'autonomie gouvernementale, l'histoire canadienne n'a pas son égale dans le monde. » Je ne vois pas d'exploit dont un pays puisse être plus fier. Si nous en étions pleinement conscients, nous aurions sans doute souligné le 150e anniversaire de l'avènement du gouvernement responsable au Canada autant que les Français ont, à juste titre, le 13 janvier 1998, souligné le 100e anniversaire du *J'accuse* d'Émile Zola.

Il nous faut nous rendre compte à quel point la démocratie parlementaire est, pour l'humanité, une conquête toute récente et encore bien partielle. Quand je faisais mes études universitaires, à la fin des années 1970, les Européens de l'Est, la quasi-totalité des Sud-Américains et une large proportion des Méditerranéens et des Asiatiques vivaient sous des régimes autoritaires ou totalitaires. Dans les démocraties mêmes, des partis prônant la dictature du prolétariat trouvaient une large audience. Chez nous, au Canada, des théories gauchistes hostiles à la démocratie parlementaire perçaient dans le monde syndical et dans nos universités... jusque dans nos facultés de droit.

*Ce texte a été présenté devant la Faculté de droit de l'Université de Montréal, le 18 mars 1998. Nous remercions M. Dion de nous avoir autorisé à le publier dans *Cité libre*.



Les Pères de la Confédération réunis à Charlottetown.

La vague de démocratisation qui a déferlé au cours des deux dernières décennies de ce siècle est l'un des phénomènes les plus extraordinaires de l'histoire de l'humanité. Des millions d'êtres humains jouissent des droits démocratiques dont leurs parents ont été privés. Cela doit nous faire prendre conscience, à nous Canadiens, de la chance que nous avons d'appartenir à un pays qui a été un pionnier de la démocratie. Pionnier de la démocratie, notre pays l'a été en effet. Certes, des assemblées élues ont été instituées en Virginie en 1619 et au Massachusetts en 1634, mais nous avons suivi, avec la Nouvelle-Écosse en 1758, l'Île-du-Prince-Édouard en 1773, le Nouveau-Brunswick en 1785 et le Bas et le Haut-Canada en 1792.

C'est un fait exceptionnel et admirable que, depuis 1792, notre pays a presque toujours été gouverné par un régime politique comportant une assemblée élue. Ces assemblées étaient élues au suffrage restreint selon des procédures assez rudimentaires. L'élargissement du droit de vote et l'assainissement des mœurs électorales seront des conquêtes difficiles pour toutes les démocraties naissantes. Le Canada du XIX[e] siècle aura été, là aussi, un leader. Le suffrage censitaire qui s'est instauré au Canada suivait sensiblement les mêmes règles qu'en Grande-Bretagne, mais, du fait de notre structure sociale plus égalitaire et de la moins grande concentration de la propriété, le suffrage a été, dans les faits, moins restreint chez nous. Les pouvoirs des premières assemblées élues étaient beaucoup plus limités que ceux des parlements d'aujourd'hui. Là encore, le Canada a été à l'avant-garde des réformes.

Je l'ai rappelé tout à l'heure : le système de gouvernement responsable au Canada a maintenant 150 ans, ce qui en fait l'un des

plus anciens au monde. C'est en effet le 11 mars 1848 que Louis-Hippolyte Lafontaine est devenu le premier ministre du Canada – qu'on appelait à l'époque la province du Canada –, après que la coalition de députés réformistes des deux Canadas qu'il dirigeait avec Robert Baldwin ait convaincu le gouverneur général de nommer un conseil des ministres détenant l'appui de la majorité de l'assemblée. C'est à partir de ce moment que s'est établi le véritable lien entre le peuple et ses gouvernants. Le gouvernement responsable avait aussi été mis en place quelques semaines plus tôt en Nouvelle-Écosse. Ces assemblées élues ont pu exercer des pouvoirs très étendus pour l'époque d'autant que, comme nous n'avons jamais eu de véritable aristocratie, nos Chambres hautes non élues n'ont pas eu la même emprise qu'en Grande-Bretagne.

L'histoire de la démocratie canadienne, même avec ses ratés et ses pages sombres, se compare avantageusement à la progression de la démocratie dans l'histoire des autres pays.

Il aurait été de beaucoup préférable que l'autorité coloniale consente au gouvernement responsable sans qu'une seule goutte de sang ne soit versée, c'est-à-dire sans les rébellions qui ont été réprimées au Bas comme au Haut-Canada, le Québec et l'Ontario de l'époque. Mais il reste que dans l'ensemble, la conquête de la démocratie s'est réalisée chez nous dans des conditions bien plus pacifiques qu'ailleurs, sans qu'une révolution sanglante soit nécessaire pour abolir le despotisme royal, non plus qu'une guerre civile pour abolir l'esclavage.

En plus de leur dimension démocratique, les rébellions de 1837-1838 au Bas-Canada ont eu une dimension nationale, à laquelle le parti pris pour l'assimilation des Canadiens français du rapport Durham a réagi. Mais il faut bien voir que les démocraties libérales naissantes du XIX[e] siècle considéraient l'uniformisation active de leurs populations et l'assimilation linguistique comme la norme à suivre, au moyen notamment de l'instruction populaire conçue comme un moule unique. Je peux citer à ce chapitre le linguiste Jacques Leclerc : « L'autoritarisme centralisateur qui consiste à imposer unilatéralement une seule langue partout sur le territoire en ignorant le pluralisme linguistique [...] allait de soi au XIX[e] siècle. »

Aujourd'hui, on a tendance à oublier à quel point la valorisation du pluralisme linguistique et culturel est une valeur toute récente dans les démocraties. Même les esprits libéraux et progressistes du siècle dernier tendaient à voir dans l'assimilation une condition nécessaire à l'égalité des chances pour les individus. Durham, par exemple, était certes un chaud partisan de l'empire, un assimilateur borné, un « mange-Canadiens », mais, et c'est là le paradoxe, il était aussi un libéral épris d'égalité des chances, surnommé en son pays *« Radical Jack »*, partisan du droit de vote, de l'éducation populaire et de la réforme agraire. Son rapport recommandait l'instauration du gouvernement responsable au Canada. À la même époque que Durham, l'un des plus grands esprits de l'histoire du libéralisme, Tocqueville, cherchait le moyen d'assimiler les Algériens à la civilisation française.

Ce qui est exceptionnel au Canada, ce n'est pas que l'assimilation y ait été recherchée,

c'est qu'elle n'ait pas triomphé. L'union des deux Canadas par laquelle Durham espérait assimiler les Canadiens français a plutôt ouvert la voie à l'alliance Baldwin-Lafontaine. Les populations anglo-protestantes et franco-catholiques jetaient les bases de leur entente au lieu de s'étriper comme elles l'avaient trop souvent fait jusqu'alors, partout où les circonstances de l'Histoire les avaient réunies. Sans cette entente, qui sait ce qu'il serait advenu du fait français au Canada? Il y a eu et il y a encore trop de francophones canadiens qui ont perdu leur langue, mais on trouvera difficilement un pays qui ait opposé un contrepoids plus efficace aux forces d'assimilation, en ce monde moderne où, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, le nombre de langues parlées diminue au lieu d'augmenter.

Fait exceptionnel et admirable : depuis 1792, notre pays a presque toujours été gouverné par un régime politique comportant une assemblée élue.

Il faut toujours se placer dans le contexte de l'époque. Par exemple, on peut considérer qu'il aurait été préférable que la Constitution de 1867 ait été alors soumise à un référendum, au lieu de n'être approuvée que par le Parlement de l'Union. Mais le fait est que le système parlementaire qui prévalait dans la province du Canada des années 1860 « était, à certains égards, en avance par rapport à tous les autres systèmes parlementaires du monde à l'époque » (S. J. R. Noël, *Patrons, Clients*, Brokers, p. 174). Même encore aujourd'hui, il est trop peu de pays qui, comme le Canada, sont nés sous leur forme moderne d'un acte parlementaire plutôt que d'un acte violent.

[...] J'aimerais tirer quelques conclusions de la genèse de notre démocratie. En voici cinq que je vous propose.

1. N'oublions jamais que cette démocratie avancée dont le Canada a hérité par son histoire est aussi une réalité québécoise. Elle ne s'est pas faite contre nous, elle ne s'est pas faite malgré nous, elle s'est faite avec nous. Nous pouvons en être fiers. C'est dans cette démocratie que nous avons développé notre culture et notre génie propres. On ne saura jamais ce qui se serait produit si le Canada était resté sous le régime français. Peut-être Napoléon nous aurait-il vendu aux États-Unis en même temps que la Louisiane pour financer ses guerres européennes, et nous nous serions dissous dans le *melting pot*. Mais on ne refait pas l'Histoire avec des « si ». C'est dans le Canada, dans l'entraide des Québécois et des autres Canadiens, que la société québécoise s'est épanouie avec son caractère propre.

2. Rappelons-nous que nous avons appris de notre histoire la tolérance et le respect des opinions contraires. Surtout parce que nous nous sommes engagés dans l'un des débats les plus difficiles qu'une société puisse mener, celui de la sécession, nous devons nous tenir loin des procès d'intention, de la diabolisation de l'autre et de la politique incantatoire. [...] Nous savons tous que la primauté du droit est essentielle à la démocratie. Nous savons bien que la démocratie ne tient pas tout entière dans le principe majoritaire et qu'une majorité simple obtenue à un référendum ne donne à aucun gouverne-

ment le droit d'annuler unilatéralement les garanties constitutionnelles qu'un pays accorde à ses citoyens et à ses minorités.

Le gouvernement du Québec, lui, veut mettre de côté la Constitution tout en exigeant l'obéissance à ses lois. Il veut concevoir sa sécession comme un geste purement politique, qui ne le lie pas au droit, mais qui lierait les citoyens et les autres gouvernements à sa conception du droit. À notre avis, cela ne se fait pas en démocratie. Pas dans une démocratie exemplaire comme le Canada, que les Québécois ont bâtie avec les autres Canadiens.

La conquête de la démocratie s'est réalisée chez nous dans des conditions bien plus pacifiques qu'ailleurs, sans qu'une révolution sanglante soit nécessaire pour abolir le despotisme royal.

Avec une question et une procédure claires et honnêtes, jamais les Québécois ne renonceront au Canada. Telle est ma conviction. Mais dans le cas contraire, si les Québécois indiquaient très clairement leur désir de renoncer au Canada pour faire du Québec un État indépendant, alors la scission du pays devrait être négociée à l'intérieur du cadre juridique. Ce serait la seule façon de procéder si l'on veut respecter l'État de droit et la démocratie pour tous et minimiser les risques graves de dérapage.

3. Comparons avec les autres démocraties afin de mieux juger la nôtre. Certaines énormités proférées à l'encontre de telle ou telle réalité du Québec ou de l'ensemble du Canada sont carrément surréalistes par rapport à ce qui se passe ailleurs dans le monde démocratique. [...] Je ne prendrai que deux exemples récents qui nous touchent de près, nous Québécois : le changement constitutionnel de 1982 et, de nouveau, le renvoi à la Cour suprême.

On peut apprécier différemment les événements qui ont mené à la Loi constitutionnelle de 1982. Mais les chefs indépendantistes rêvent s'ils croient cet épisode de notre histoire récente susceptible d'émouvoir l'opinion internationale dans un sens qui leur soit favorable. Il est impossible de voir comment un changement constitutionnel appuyé par la totalité des entités constitutionnelles sauf une, et par la quasi-totalité des Québécois qui siégeaient au Parlement du pays, et dont la pièce maîtresse est une Charte des droits et libertés admirable par rapport à ce qui existe dans le monde, pourrait être condamné par l'opinion internationale. Nos chefs indépendantistes suscitent plutôt l'ahurissement lorsqu'ils présentent des doléances aussi étranges au regard des normes internationales.

Nous savons que le gouvernement fédéral a fait valoir devant la Cour suprême que la sécession unilatérale n'est pas un droit en démocratie. Ceux qui condamnent cette position devraient d'abord se demander pourquoi plusieurs autres démocraties très respectables estiment que le territoire du pays appartient à tous ses citoyens et qu'il ne saurait donc être divisible. Ils devraient aussi se demander pourquoi la communauté internationale manifeste une telle opposition à l'idée que des nations ou des communautés régionales pourraient automatiquement posséder un droit de faire la sécession

unilatéralement. J'avance que c'est parce qu'il serait bien difficile de déterminer à qui ce droit serait conféré, qu'un tel droit automatique à la sécession aurait des conséquences dramatiques pour la communauté internationale – avec plus de 3 000 groupes humains se reconnaissant une identité collective dans le monde – et que la création de chaque nouvel État risquerait de créer dans cet État des minorités qui revendiqueraient leur propre indépendance. De façon plus fondamentale, une philosophie de la démocratie qui serait basée sur la logique de la sécession inciterait les groupes à se séparer plutôt qu'à s'efforcer de se rapprocher et de s'entendre.

Plutôt que de prôner un droit à la sécession, la communauté internationale met l'accent sur les droits des populations ayant des caractéristiques distinctes de préserver leur culture et de posséder leurs propres institutions au sein d'une communauté plus large. En d'autres mots, le droit à l'autodétermination se traduit en démocratie par le type d'entente que nous procure notre fédération.

4. Nous devons solidifier et améliorer notre démocratie et c'est ensemble que nous nous donnons les meilleures chances d'y parvenir. C'est ensemble que des populations différentes, ne parlant pas la même langue et n'ayant pas toujours les mêmes références culturelles, ont appris à se tolérer, puis à s'apprécier et à s'entraider. Ce difficile apprentissage nous vaut aujourd'hui, dans les comparaisons internationales, d'être classés parmi les pays les plus tolérants et ouverts à la diversité ethnique. Nous séparer, surtout sur le clivage entre francophones et anglophones, défaire ce qui nous a réunis à l'origine, serait bien pire que l'affaiblissement économique annoncé par la grande majorité des économistes ; ce serait une défaite morale. Nous avons trop appris de notre histoire pour ne pas voir que le fait de partager ensemble cette fédération généreuse nous rend, tous, meilleurs citoyens.

5. Prenons conscience que c'est dans cette capacité de concrétiser les valeurs universelles que réside la vraie grandeur de notre pays. Ce qu'il y a de plus admirable dans le Canada tient moins à ce qui lui est propre, telle son immensité tant célébrée, qu'à ce qu'il a d'universel. L'idéal canadien est celui d'un pays où l'être humain a les meilleures chances d'être considéré comme un être humain. « Où je vois le beau, le bien, le vrai, là est ma patrie. » Cette formule de Rousseau résume bien l'idéal canadien. Nous devons tout faire pour y tendre, mais, pour cela, il nous faut rester ensemble. Il nous faut garder le Canada uni et l'améliorer toujours davantage, pour nous-mêmes, nos enfants, les futures générations de Canadiens, mais aussi pour tous ces êtres humains qui, à travers le monde, aiment notre pays comme une préfiguration de ce que le monde peut devenir. ■

Stéphane Dion est président du Conseil privé et ministre des Affaires intergouvernementales du Canada.

La souveraineté, un cul-de-sac

RICHARD LE HIR





L'ex-ministre péquiste, Richard Le Hir, a choisi Cité libre *pour dévoiler les manigances du gouvernement péquiste et expliquer pourquoi le fédéralisme est le seul espoir du Québec.*

Après avoir démissionné du Parti québécois en avril 1996 en déplorant son refus de tirer les leçons de l'expérience référendaire, et notamment du rejet massif de l'option souverainiste par les minorités, j'ai poursuivi seul un cheminement qui m'a d'abord amené à dénoncer systématiquement la dérive ethnique que semblait prendre le débat sur l'avenir du Québec avec les déclarations incendiaires de Jacques Parizeau, et à m'interroger sur les conséquences politiques et économiques qu'elle pourrait avoir. De fil en aiguille, j'en suis venu à m'interroger sur la légitimité des options constitutionnelles qui s'offrent aux Québécois. J'ai livré les fruits de ma réflexion sur ce sujet dans un livre publié l'automne dernier aux éditions Stanké sous le titre suivant : *La Prochaine Étape : le défi de la légitimité*. Dans ce livre, j'explique comment chacune des deux options en est venue à accumuler un important déficit de légitimité, et comment le résultat serré du dernier référendum illustrait d'abord et avant tout la faiblesse respective des options en présence. En conclusion, je déplore l'état de fait qui nous plaçait, lors du dernier référendum, dans la situation inconfortable d'avoir à choisir entre la moins mauvaise des deux options en présence au lieu de nous offrir la possibilité de choisir la meilleure des deux.

Depuis lors, certains événements sont survenus qui ont achevé de disqualifier définitivement l'option souverainiste pour faire du fédéralisme, malgré ses lacunes actuelles, le seul instrument possible de développement



L'indépendantisme, une idée sans lendemain.

pour la société québécoise. Je suis venu à ce constat à partir d'une perspective assez unique, ayant vécu la dernière campagne référendaire de l'intérieur du camp souverainiste, comme membre du gouvernement du Parti québécois responsable des études sur la faisabilité de la souveraineté.

Mais avant d'aller plus loin, il est nécessaire de rappeler quel fut mon véritable itinéraire politique. Témoin comme tant d'autres de l'échec fracassant du processus de révision de la Constitution canadienne, mes fonctions à la direction de l'Association des manufacturiers du Québec m'avaient amené à constater que le Canada tout entier se trouvait bloqué sur la voie d'un progrès devenu urgent en raison des retards accumulés et de la détérioration marquée de la situation financière du pays. Comparaissant au nom de l'association devant la Commission Bélanger-Campeau, j'avais souligné la gravité des problèmes économiques du Canada et du Québec, notamment au plan de la compétitivité et du niveau beaucoup trop élevé de notre endettement, et combien étaient néfastes nos tergiversations constitutionnelles dans un tel contexte. La situation continua à se détériorer en 1991,1992 et 1993. Le gouvernement fédéral semblait incapable de maîtriser son déficit, et certains observateurs commençaient ouvertement à évoquer la perspective d'une intervention du Fonds monétaire international (FMI) pour éviter au Canada une faillite.

Sur le plan politique, après avoir clairement établi la légitimité de la souveraineté du Québec avec l'adoption du projet de loi 150, le gouvernement libéral avait fait volte-face dans la confusion et s'était engagé dans un autre exercice de révision constitutionnelle avec le reste du Canada qui s'était terminé par la conclusion d'un accord entre les gouvernements à Charlottetown, accord subséquemment désavoué par les populations concernées lors d'un référendum national.

Voilà donc le contexte dans lequel j'acceptai de me joindre, malgré mes hésitations, à

l'équipe des candidats réunis par Jacques Parizeau pour l'élection générale de septembre 1994, et voilà comment je me suis retrouvé, à ma très grande surprise compte tenu de mon inexpérience en politique et de mon absence de racines et d'appuis dans le Parti québécois, ministre délégué à la Restructuration, avec la responsabilité de préparer les études sur la faisabilité de la souveraineté. Sur le plan stratégique, ma nomination à ce poste n'avait aucun sens et s'apparentait davantage à un « coup de poker » dont la logique n'était apparente qu'à Jacques Parizeau lui-même. Il m'apparut rapidement évident que les souverainistes étaient très mal préparés à entreprendre la démarche référendaire. Il faut dire que Parizeau n'était pas en position de force. Avant même que ne s'engage la campagne électorale de 1994, les couloirs bruissaient déjà de commentaires désobligeants sur son leadership, et plusieurs n'hésitaient pas à afficher leur préférence pour Lucien Bouchard.

L'option souverainiste étant définitivement disqualifiée, le fédéralisme, malgré ses lacunes actuelles, est le seul instrument possible de développement pour la société québécoise.

Après l'élection et le déclenchement très rapide de la campagne préréférendaire, le comité de stratégie mis sur pied pour « harmoniser » l'action du camp souverainiste devint assez rapidement le théâtre d'un affrontement sournois qui opposait Parizeau et Bouchard par personnes interposées, au détriment de la formulation d'une stratégie cohérente et bien articulée. L'exercice des commissions régionales mises sur pied pour « consulter » la population sur la souveraineté du Québec illustre le mieux le climat d'improvisation et de cafouillage dans lequel se développait la stratégie souverainiste. L'effet conjugué d'une insuffisance de préparation, des maladresses de Jacques Parizeau et des excès partisans de la machine souverainiste eurent tôt fait de révéler la dimension « propagande » de l'opération. Ayant désespérément besoin d'un « outil » pour légitimer leur démarche, les souverainistes s'accrochèrent à la fiction de la consultation populaire jusqu'à la fin et prétendirent trouver, dans le salmigondis de recommandations contradictoires qui en sortirent, un « consensus » de la société québécoise sur un certain nombre de sujets qui formeraient par la suite l'ossature du projet de loi sur la souveraineté du Québec.

Au gouvernement, tous les ministres avaient la consigne de traiter leurs dossiers sous l'angle de l'effet qu'ils pourraient avoir sur le résultat du référendum et d'utiliser toute la marge de manœuvre qu'avait permis de dégager le noircissement intentionnel de la situation léguée par le gouvernement libéral pour se ménager les bonnes grâces de l'électorat. Jacques Parizeau avait clairement indiqué au Conseil des ministres qu'il faudrait durement serrer la vis après le référendum, sans ouvrir la discussion sur l'effet que pourrait avoir cette façon de procéder sur le niveau de l'activité économique dans les années subséquentes. Certaines décisions majeures, susceptibles d'avoir d'importantes conséquences économiques, ne firent jamais l'objet de la moindre discussion au Conseil des ministres. Jacques Parizeau annonça, sans même en avoir discuté avec le ministre de

l'Énergie, la suspension des projets de développement d'Hydro-Québec, dans le seul but d'enlever aux autochtones leur moyen de pression privilégié sur le gouvernement du Québec et sans aucun égard pour l'intérêt collectif des Québécois.

Il m'est rapidement apparu évident que les souverainistes étaient très mal préparés à entreprendre la démarche référendaire d'octobre 1995.

À quelques jours du référendum, Jacques Parizeau récidivait en prenant seul l'initiative de constituer une petite « cagnotte » de 19 milliards à même l'épargne accumulée par les Québécois pour leurs vieux jours à la Caisse de dépôts et de placement, sans même en informer le Conseil des ministres, et on ne parle même pas de les consulter. Quant aux études sur la souveraineté, ce ne sont pas celles qui ont été faites qui posent problème. Elles sont en général plutôt bonnes. Le problème se situe plutôt dans le choix des sujets traités. Le bureau du premier ministre s'était, en effet, réservé le droit d'en approuver la liste, et tout sujet qui était susceptible de mettre en relief des difficultés ou des risques majeurs fut donc systématiquement écarté, et notamment tout le volet juridique, malgré mes insistances répétées. Or les réponses à de nombreuses questions juridiques ont une incidence importante sur le plan économique. Par exemple, la façon dont se définirait l'espace maritime d'un Québec souverain aurait un impact important sur les droits de pêche et les revenus de cette activité, dont on connaît l'importance pour certaines régions du Québec.

Comme on a pu le constater récemment à l'occasion des audiences sur le renvoi fédéral à la Cour suprême, bien des points restent encore à clarifier, et le gouvernement du Parti québécois n'a rien fait en ce sens, ni à l'occasion du référendum ni depuis. Le rappel *ad nauseam* des effets de la doctrine de l'effectivité en droit international ne répond pas à la question des droits à l'autodétermination que pourraient avoir les minorités du Québec qui constituent elles-mêmes des peuples. Aux dires de l'*amicus curiae* chargé de représenter la position québécoise devant la Cour suprême, il pourrait y en avoir une vingtaine ! Elle n'ouvre pas non plus de voies de solution à la situation désormais très vraisemblable devant laquelle pourrait se retrouver un gouvernement du Québec ayant à affronter une opposition majoritaire à la souveraineté dans certaines régions du Québec, d'une vigueur telle qu'elle l'empêcherait d'exercer un contrôle effectif sur tout son territoire.

Le refus de reconnaître la pertinence de ces questions et d'y fournir des réponses claires entretient un climat d'incertitude relativement à l'ampleur des risques posés par l'accession à la souveraineté, en plus de faire ressortir tout l'aventurisme de la démarche souverainiste, particulièrement depuis les propos malheureux de Jacques Parizeau à l'endroit des minorités ethniques et la levée de boucliers qui en a résulté. Il faut dire que celles-ci ne peuvent d'aucune façon se sentir parties prenantes dans un projet collectif dont le seul effet serait d'accroître les droits et les pouvoirs de la majorité. Et cette majorité lui reproche à son tour de faire obstacle à son projet, sans comprendre ce qu'il peut représenter comme menace pour les minorités lorsqu'il

se révèle incapable, étant donné le caractère de la coalition souverainiste, de définir l'avenir autrement qu'en termes de la réalisation de son ambition nationale par la majorité ethnique. Or plus la coalition est large, et il faut qu'elle le soit pour obtenir une majorité absolue à l'occasion d'un référendum, moins elle est capable de définir l'avenir hors du dénominateur commun de l'ethnicité.

On comprend mieux, dès lors, le dépit d'un Jacques Parizeau au soir du référendum, et son commentaire au vitriol à l'endroit de l'argent et des votes ethniques. On comprend aussi pourquoi, malgré l'adoption par l'Assemblée nationale l'année dernière d'une résolution unanime condamnant « le nationalisme ethnique sous toutes ses formes et l'utilisation par qui que ce soit de ses thèmes », le mouvement Démocratie-Québec, mis sur pied à l'initiative du gouvernement du Québec pour s'opposer à l'intervention de la Cour suprême dans le débat sur le droit du Québec à l'autodétermination, n'ait pas hésité à s'appuyer sur des arguments ethniques. On comprend enfin pourquoi Lucien Bouchard puise à cette source toute sa rhétorique de l'humiliation pour rallier autour de lui la majorité dont il a besoin pour réaliser ses objectifs. Ce choix stratégique délibéré condamne l'option souverainiste à ne jamais dépasser de beaucoup, dans le meilleur des cas, la barre des 50 % plus une voix lors d'un futur référendum. Or la légitimité démocratique revêt également une dimension qualitative qui est d'autant plus impérative que la majorité est serrée. À la fois pour des raisons morales et politiques, il sera essentiel que toutes les exigences démocratiques aient été respectées, particulièrement en ce qui concerne l'équité du processus consultatif, la transparence de la démarche politique et l'éthique des moyens mis en œuvre.

En effet, non seulement voudra-t-on s'assurer que la population ait pu s'exprimer librement sur une question aussi fondamentale que celle de son avenir politique, et que sa volonté ne pourra pas être détournée frauduleusement par des machinations intellectuelles ou le trucage du scrutin, mais encore voudra-t-on éviter que la décision populaire ne puisse être contestée de façon à assurer le maintien de l'ordre public et de favoriser ainsi la reconnaissance par la communauté internationale que le gouvernement qui revendique l'indépendance exerce effectivement le contrôle sur son territoire. C'est-à-dire qu'il est en mesure d'adopter et de faire respecter ses lois, d'assurer la protection de ses citoyens et de faire respecter ses frontières. C'est là que l'on mesure tout ce qui pouvait manquer à la démarche souverainiste lors du dernier référendum et toute l'irresponsabilité qui la caractérisait.

Avant octobre 1995, tous les ministres avaient la consigne de traiter leurs dossiers sous l'angle de l'effet qu'ils pourraient avoir sur le résultat du référendum.

On le voit donc, ce sont les souverainistes eux-mêmes qui ont disqualifié leur option en subordonnant régulièrement l'intérêt supérieur du Québec à leurs objectifs partisans, en se montrant incapables de définir leur projet national autrement qu'en termes ethniques, en refusant d'en mesurer tous les risques et de s'y préparer de façon responsable et en faisant preuve d'insouciance,

voire même de mépris, pour les exigences de la démocratie. Leur souveraineté n'était qu'un miroir aux alouettes.

Les minorités ethniques ne peuvent d'aucune façon se sentir parties prenantes dans un projet collectif dont le seul effet serait d'accroître les droits et les pouvoirs de la majorité.

Depuis le référendum, le gouvernement souverainiste dirigé par Lucien Bouchard n'a rien fait pour tirer les leçons de l'expérience référendaire et pour rectifier le tir sur l'un ou l'autre de ces points. En fait, on peut même affirmer sans la moindre exagération et sans risquer de se faire taxer de « partisannerie » qu'il a aggravé sa situation, ce qui n'est pas peu dire. Il est assez troublant de constater que le Parti québécois en soit là seulement après trente ans d'histoire, trois mandats de gouvernement, une douzaine d'années à former l'opposition officielle et après avoir suscité et soulevé autant d'espoirs. Le fait est que les souverainistes ont fait de leur option un véritable cul-de-sac pour le Québec, et le moment est venu de se demander s'il constitue désormais autre chose qu'une plateforme pour les ambitions personnelles de ses promoteurs.

À moins d'être prêts à prendre le risque de s'enfermer dans un ghetto qui n'aurait qu'un lointain rapport avec le Québec qu'ils connaissent et qu'ils aiment, les Québécois doivent cesser d'engloutir leurs énergies et leurs espoirs dans un projet essentiellement ethnique, aux assises démocratiques aussi chancelantes, pour travailler plutôt à la bonification du fédéralisme canadien. Sans être parfait, celui-ci a quand même démontré aux Québécois qu'il leur offrait un cadre où pouvaient s'épanouir en toute liberté et en toute sécurité leurs aspirations démocratiques de même que des garanties fort enviables sur les plans économique et social. C'est bien davantage que ce que sont en mesure de garantir les souverainistes.

À ce stade-ci de notre histoire, il est devenu urgent de nous interroger sur l'efficacité de nos stratégies politiques pour promouvoir les intérêts supérieurs du Québec et des Québécois. Depuis plus de quarante ans, nous luttons pour obtenir la reconnaissance, soit à l'intérieur d'une dualité canadienne qui, en passant, n'existe plus, soit par l'accession à la pleine souveraineté d'une nation québécoise. Du rejet par le Québec de la formule Fulton-Favreau en 1964 au référendum de 1995, nous avons enregistré échec après échec. S'il est manifeste que les revendications du Québec ont été écartées, parfois même cavalièrement, par le reste du Canada et que le cadre fédéral s'est révélé particulièrement rigide, s'il faut aussi déplorer une étroitesse d'esprit frisant l'irresponsabilité et même l'intolérance chez certains dirigeants politiques canadiens, il faut aussi être capable de faire preuve d'esprit critique à l'endroit des dirigeants québécois et de leur démarche et s'interroger sur la part de responsabilité qui est la leur dans ces échecs.

Très complexe, la formule Fulton-Favreau ne conférait pas de droit de veto au Québec et rendait très difficile toute modification à la répartition des pouvoirs. Comme il s'agissait du premier exercice du genre, le refus du Québec était d'autant plus acceptable qu'il



Des citélibristes écoutent Richard Le Hir avec attention.

était pleinement justifié. On ne peut cependant pas en dire autant du rejet par le Québec de la Charte de Victoria. Très souple, elle n'imposait pas la règle de l'unanimité pour modifier la répartition des pouvoirs, et elle accordait au Québec un droit de veto sur les questions qui le concernait. L'adoption de la Charte de Victoria aurait permis le développement d'un fédéralisme asymétrique même si, à ce moment-là, le gouvernement fédéral n'était pas prêt à discuter du partage des compétences. Le refus du Québec constitue sans doute la plus belle occasion ratée de toute son histoire et il est d'autant plus incompréhensible qu'il est le fait d'un gouvernement qui se disait fédéraliste. Mais la Charte de Victoria offrait moins que ce que revendiquaient les nationalistes modérés qui se regroupaient autour du ministre des Affaires sociales, Claude Castonguay, de l'éditorialiste du *Devoir*, Claude Ryan, et des radicaux parmi lesquels figuraient Claude Morin, conseiller constitutionnel du gouvernement, et tout le mouvement souverainiste.

Les nationalistes modérés cédèrent la place aux radicaux avec la première élection du Parti québécois en 1976 et la démarche de ceux-ci déboucha sur l'échec politique du référendum de 1980 et le revers majeur de 1982, lorsque la Constitution fut rapatriée et modifiée sans l'assentiment du gouvernement du Québec et sans reconnaissance pour l'avenir d'un quelconque droit de veto. Pendant cette période, les modérés essayèrent de redéfinir une nouvelle vision du Canada à partir des besoins du Québec et de l'image que celui-ci se faisait de la réalité canadienne. Avec leur retour au pouvoir en

1985 et la volonté du nouveau gouvernement fédéral conservateur de tirer le Québec de son isolement constitutionnel, les discussions reprirent et débouchèrent sur le premier accord du lac Meech, conçu dans le seul but d'accommoder la spécificité du Québec. Or des doutes surgirent rapidement dans le reste du Canada relativement à la conformité de cet accord avec l'esprit du fédéralisme canadien.

Pendant que les dirigeants politiques recherchaient des accommodements, la population québécoise manifestait sa déception et son insécurité collective en réorientant son soutien vers les nationalistes radicaux. Le rejet par deux provinces de l'accord du lac Meech, tel que modifié pour tenir compte des réserves exprimées dans le reste du pays, renforça la position des radicaux et ébranla tellement les nationalistes modérés qu'ils en vinrent à développer « la stratégie du couteau sur la gorge » pour obtenir dans un rapport de force brutal ce qu'ils ne pouvaient obtenir dans des négociations de gré à gré. Sans y croire et en n'étant surtout pas prêt à la faire, le gouvernement Bourassa légitima l'option souverainiste avec la Commission Bélanger-Campeau et son projet de loi 150. Or, le reste du Canada réagit très mal à cette stratégie qui s'apparentait à du chantage et qui était d'autant plus immorale qu'elle ne constituait en fait qu'un « bluff ». C'est l'image du Québec tout entier qui eut à en souffrir.

Pour tirer le Québec et son gouvernement du mauvais pas dans lequel ils étaient empêtrés, et parce que les nationalistes radicaux faisaient leurs choux gras de cette déconfiture, le gouvernement fédéral et les provinces « remirent le couvert » à Charlottetown. Le climat de lassitude, de précipitation, d'improvisation et de dépit dans lesquels se déroulèrent les discussions se révéla si peu inspirant qu'une majorité de Canadiens, Québécois y compris, s'empressèrent de rejeter la proposition qui en sortit. La porte était ouverte pour les nationalistes radicaux qui reprirent le pouvoir en 1994 et trouvèrent le moyen, en un temps record, d'ébranler le régime fédéral canadien dans ses fondements, tout en disqualifiant leur propre option par un comportement irresponsable.

Ce sont les souverainistes eux-mêmes qui ont disqualifié leur option en subordonnant l'intérêt supérieur du Québec à leurs objectifs partisans.

Ce bilan n'est pas reluisant. En même temps qu'il met en relief la grande vulnérabilité du fédéralisme canadien dans la forme que nous connaissons, il marque l'échec fracassant du nationalisme québécois, tant dans sa forme radicale que dans sa forme modérée, indépendamment de la responsabilité que peuvent avoir la classe politique et l'opinion publique canadienne dans leur refus de témoigner la moindre sensibilité aux revendications québécoises. Cet échec ne tient pas seulement à l'incapacité démontrée des nationalistes québécois à obtenir des résultats. Il tient aussi pour beaucoup à la capacité qu'ils ont démontrée à se discréditer eux-mêmes et, ce faisant, à compromettre la légitimité des positions québécoises, en recourant à des stratégies tordues, médiocres, irresponsables et parfois même foncièrement immorales pour atteindre leur but. Non seulement n'ont-ils rien obtenu sur le plan politique, mais ils se trouvent en plus

à avoir considérablement affaibli la capacité du Québec à exercer un leadership quelconque dans la définition des politiques nationales canadiennes et à influencer leur contenu dans le sens des intérêts des Québécois. Qui plus est, le Québec a, par leurs erreurs, perdu toute la légitimité dont il aurait besoin pour prétendre participer à la définition d'un nouvel agenda constitutionnel.

Sur le plan économique, le bilan n'est guère meilleur. Même s'il est vrai que le Québec a souffert du déplacement vers l'Ouest de l'activité économique, tendance qui, il faut le dire, s'est également manifestée aux États-Unis, il est indéniable que l'incertitude prolongée entourant la question de l'avenir politique du Québec a eu un impact négatif sur le niveau des investissements privés au Québec et sur la décision de dizaines de milliers de Québécois de quitter la province, réduisant *ipso facto* la taille et l'attrait du marché québécois, quoiqu'en dise le gouvernement souverainiste actuel.

Sur le plan culturel, tant les interventions des nationalistes modérés que celles des radicaux pour protéger la place de la langue française dans la société québécoise ont favorisé le développement d'un sentiment de fausse sécurité face à la menace de l'assimilation. Les Québécois n'ont donc pas fait cet effort indispensable et essentiel qui aurait consisté à s'enraciner le plus profondément possible dans la culture française et à en maîtriser le mieux possible la langue, l'instrument par excellence par lequel elle se trouve à exprimer toute son originalité. L'effort en étant essentiellement un d'éducation, le Québec avait pleine compétence pour agir en conséquence. S'il ne l'a pas fait, il doit en blâmer ses élites nationalistes au pouvoir qui n'ont pas osé remettre en question le laxisme des valeurs ambiantes dans la société québécoise et certaines attitudes trop étroitement corporatistes, très peu propices aux « repositionnements » stratégiques de l'ampleur de celui qui serait nécessaire pour affronter avec une chance raisonnable de succès la menace de l'assimilation linguistique et culturelle que font désormais peser sur la société québécoise d'une part l'explosion des communications, l'éclatement des frontières et le réaménagment des marchés entraînés par la révolution technologique, et d'autre part la place de plus en plus dominante de l'anglais comme langue universelle de communication.

L'isolement dans lequel les stratégies nationalistes ont graduellement enfermé le Québec est d'autant plus néfaste que ne se profile à l'horizon aucune perspective d'aboutissement heureux que pourrait rendre possible un projet collectif auquel adhéreraient très largement les Québécois ou un leadership animé par une vision particulièrement inspirante au plan des valeurs collectives de ces derniers. Le moment apparaît donc opportun pour remettre en question la finalité et les voies du nationalisme québécois, pour tenter plutôt de jouer loyalement le jeu du fédéralisme, dans une perspective canadienne, sans chercher à subordonner les besoins réels de la fédération à la satisfaction préalable des ambitions nationales du Québec, en faisant le pari que ce qui pourrait être bon pour le Canada pourrait peut-être l'être aussi pour le Québec, et pourrait peut-être même se trouver à satisfaire une partie appréciable des revendications traditionnelles québécoises. En effet, la « question nationale » québé-

coise bloque la mise à jour nécessaire de la Constitution canadienne. Le rapatriement de la Constitution en 1982, l'adoption de la Charte des droits, la reconnaissance de la dualité linguistique du Canada et l'enchâssement du principe de la péréquation ne constituaient que les premières étapes d'un processus qu'il faut maintenant compléter. Certains développements survenus depuis lors rendent urgente une révision de la Constitution canadienne, dans l'intérêt d'assurer le bon fonctionnement de la fédération et le maintien de sa capacité à incarner l'idéal canadien.

L'échec des nationalistes tient beaucoup à la capacité qu'ils ont de se discréditer eux-mêmes en ayant recours à des stratégies tordues, médiocres, irresponsables et parfois même immorales pour atteindre leur but.

Sur le plan économique, le Canada a conclu une entente de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique sans d'abord avoir procédé à l'élimination de toutes les entraves à la libre circulation des biens et des services au Canada. Cette omission s'explique par des considérations politiques à très court terme qui ne peuvent tenir devant les coûts très élevés qu'elles entraînent pour les Canadiens et l'économie canadienne. Non seulement les consommateurs paient-ils plus cher qu'ils ne le devraient les biens et services produits au Canada, mais la compétitivité des entreprises canadiennes se trouve à en souffrir et, conséquemment, les niveaux d'emploi au pays. Qui plus est, les entreprises canadiennes qui éprouvent de la difficulté à percer certains marchés régionaux canadiens en sont réduites à créer des filiales aux États-Unis pour bénéficier d'un accès au marché canadien, plus largement ouvert par l'entente du libre-échange qu'il ne l'est par le fédéralisme. L'amendement de la Constitution est donc nécessaire pour corriger cette aberration et renforcer les termes de l'union économique.

D'autre part, la réalité économique des dernières années nous a permis de comprendre toute l'importance qu'il y a à définir correctement le contrat social canadien. Habitués à compter sur une redistribution toujours plus large de la richesse, les Canadiens ont réalisé trop tard que cette richesse était de plus en plus difficile à créer et qu'ils avaient même atteint la limite de leur capacité à emprunter. Ils ont aussi compris que leur système politique était mal préparé pour les aider à affronter cette éventualité et qu'il y aurait lieu d'étoffer le contrat social en vertu duquel sont définis les droits et les devoirs de solidarité dans la société canadienne. Un examen approfondi de cette question mettrait rapidement en relief l'obligation pour tous les Canadiens d'assumer leur juste part du fardeau de la solidarité en participant pleinement à la fiscalité, et l'importance de limiter le pouvoir de dépenser des gouvernements de manière à ne pas les priver de la capacité de venir en aide aux plus démunis, lorsque surviennent des revers économiques majeurs de l'ampleur de ceux que l'on a connus au cours de la dernière décennie.

L'héritage légué par la Commission Rowell-Sirois à la fin des années trente doit être revu et corrigé pour tenir compte de l'expérience des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix. Il s'agit, au fond, de reprendre l'idéal de la « société juste » qu'avait commencé à

ébaucher Pierre Elliott Trudeau dans les années soixante-dix pour ensuite le mettre de côté devant la menace souverainiste, et d'en compléter la définition. L'amendement de la Constitution est donc aussi nécessaire pour renforcer l'union sociale. Les réalités démographiques nouvelles nous forcent aussi à réexaminer le fonctionnement de notre Constitution dans la mesure où elle devrait aussi prévoir des mécanismes propres à assurer l'équité des chances entre les générations. Le fardeau fiscal légué par les générations antérieures est-il trop lourd? Vient-il diminuer les chances des générations montantes? De quelle façon ces nouvelles contraintes démographiques devraient-elles affecter le pouvoir de dépenser des gouvernements? Autant de questions auxquelles les termes de l'union sociale devraient fournir des éléments de réponse. Sur le plan des nouvelles réalités politiques à intégrer dans la Constitution canadienne, et toujours en mettant de côté la question du Québec, il n'y a pas de doute qu'il faut définir le statut des autochtones et consacrer leur droit à gérer leurs affaires. La perpétuation de la situation actuelle qui en fait des pupilles du gouvernement fédéral est de plus en plus inacceptable et projette du Canada une image peu flatteuse sur le plan démocratique.

Quant au partage des pouvoirs législatifs au Canada, il n'a fait l'objet d'aucune révision depuis 1867, sauf pour l'addition, dans les années quarante, de l'assurance chômage à la liste des responsabilités fédérales. Une simple lecture de cette liste suffit à en démontrer le caractère suranné. Les défis du troisième millénaire ne sont pas ceux du siècle dernier et cette simple observation devrait suffire à faire la preuve d'un besoin de révision, non pas dans l'optique pour un niveau de gouvernement de s'en approprier le plus grand nombre mais dans celle d'assurer le meilleur fonctionnement de la fédération canadienne, en distinguant clairement ce qui est d'intérêt national de ce qui est d'intérêt régional et en reconnaissant clairement, en bout de processus plutôt qu'en début, ce qui faciliterait grandement les choses, que le fait pour le Québec de constituer le principal foyer des francophones en Amérique du Nord confère à son gouvernement des responsabilités à l'endroit de la langue et de la culture française que ne partage au même degré aucun autre gouvernement provincial au Canada. Il y a donc lieu, enfin, d'amender la Constitution pour renforcer l'union politique.

Un Canada réformé selon ces grandes lignes acquerrait la modernité et la pertinence qui lui font présentement gravement défaut. Qui plus est, la capacité qu'il aurait démontrée à se transformer lui permettrait d'offrir une alternative très avantageuse aux chimères nationalistes de la classe politique québécoise qui prolifèrent dans le champ laissé libre par un manque de résolution dans le camp fédéraliste qui frise la pusillanimité. Il y a même fort à parier que, placé devant la réalité d'un Canada sûr de lui, affichant la confiance et le dynamisme qui surgissent inévitablement de la résolution de problèmes importants, les Québécois s'engageraient très majoritairement et avec enthousiasme dans l'expérience canadienne, à l'occasion d'un référendum pancanadien qui permettrait enfin au Canada d'aborder un nouveau chapitre de son histoire dans l'unité plutôt que la division. ■

Richard Le Hir
est député indépendant d'Iberville
à l'Assemblée nationale.

Quand la population vieillit...

JACQUES HENRIPIN

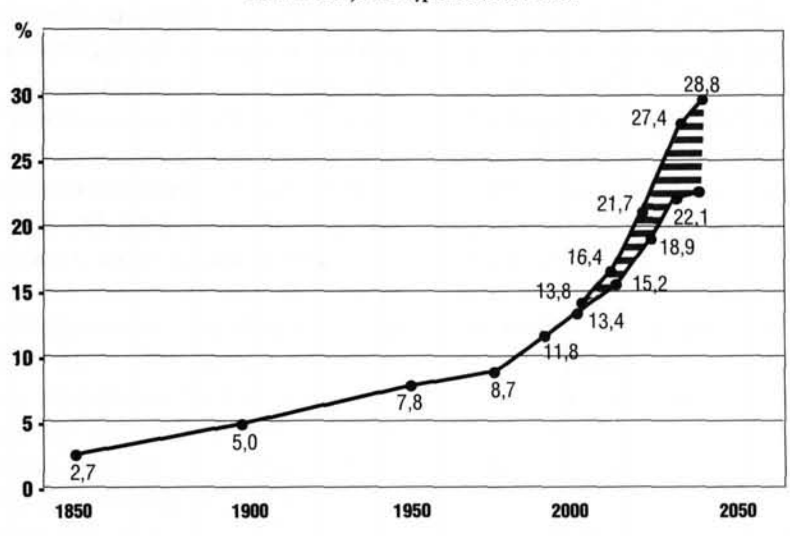
Il n'y aura bientôt plus beaucoup de place pour les mythes agréables en matière de pensions. Le vieillissement des populations va nous forcer à la lucidité et à la raison, car l'ère des illusions et des innocents tours de passe-passe démographiques tire à sa fin, en matière de pensions publiques du moins. Presque tout devrait être remis en cause : mode de financement, distinction entre systèmes public et privé, pensions de réversion, responsabilité personnelle, rôles de l'État et des entreprises privées. Cela pour qu'en fin de compte, le plus grand nombre possible de Canadiens disposent d'un confort matériel décent pendant la dernière étape de leur vie, et ce à un coût accessible. Car il y a un coût, n'en déplaise à certains grands sorciers de l'organisation syndicale.

Le vieillissement de la population s'accélère

Deux mots d'abord sur le vieillissement de la population, phénomène lent jusqu'en 1975, qui s'est accéléré depuis, et va le faire bien davantage bientôt. Il s'agit en fait d'un double changement, le vieillissement étant organiquement lié à sa principale cause, la très faible natalité qui semble désormais bien installée. Nous avons déjà parcouru pas mal de chemin : il y a un siècle et demi, les plus de 65 ans au Canada représentaient 3 % de la population ; ce pourcentage était de 9 voilà à peine 20 ans ; il s'élève à 12 aujourd'hui et avoisinera le 16 autour de l'an 2010. À partir de cette date, le nombre de personnes âgées s'accroîtra très rapidement, du moins en proportion, et leur fraction sera comprise entre 19 % et 22 % vers 2020 et entre 22 % et 29 % vers 2035 (voir le graphique en page 93). Par la suite, les choses devraient cependant se stabiliser. Il est à noter que ces perspectives proviennent de Statistique Canada et il y a peu de chances qu'elles soient démenties par les faits. La prévision, dans ce domaine, est relativement sûre, parce que les intéressés sont déjà nés... et qu'on sait à peu près à quel rythme ils vont disparaître.

On sait de façon précise à quoi ce phénomène est dû. La cause principale – la seule avant 1970 environ – est la chute de la fécondité. Celle-ci semble s'être stabilisée,

Pourcentage des personnes de plus de 65 ans dans l'ensemble de la population du Canada, de 1850 à 2035 suivant deux jeux d'hypothèses contrastés



Source : Statistique Canada

mais son très faible niveau depuis un quart de siècle n'a pas encore produit tous ses effets et, même si elle restait à ce niveau, son effet vieillissant se poursuivrait encore pendant un bon demi-siècle. Depuis trente ans cependant, une deuxième cause s'ajoute : la réduction des risques de décès, qui joue désormais surtout aux âges avancés et dont l'effet est beaucoup plus immédiat. Immédiat, mais durable, comme celui de la fécondité. Et c'est bien l'un des traits les plus frappants des mécanismes démographiques que leur inertie de pachyderme. Cela facilite les prévisions… Il faudra donc que nous apprenions à vivre dans une société où il y aura davantage de personnes de plus de 65 ans que de jeunes de moins de 15 ans, ce qui se produira vers 2020. Et dans 40 ans, le nombre des personnes âgées par adulte aura plus que doublé. Une évolution qui frappe tous les pays industrialisés.

On peut affirmer que la plupart des gens qui ont quelque peu réfléchi à cette perspective s'en inquiètent. Ne parlons pas de catastrophe, mais on ne saurait nier qu'il y a là des défis de divers ordres et que pour faire face à certains d'entre eux, il faudra lutter fermement contre certaines tendances bien tracées, comme nous le verrons plus loin. Les difficultés les plus évidentes, celles qui se prêtent le plus facilement à la mesure, concernent les dépenses publiques en matière de santé et de pensions. Nous nous limiterons ici aux pensions.

Les régimes de pensions au Canada

En 1992, l'ensemble des pensions publiques et privées fournissait 68 % des revenus des plus de 65 ans, le reste provenant des placements (18 %), d'un emploi (8 %) et de sources diverses (6 %). (Voir le tableau à la page 98.) Cela n'a pas dû changer depuis.

Plus on est pauvre, plus les pensions prennent de la place : 87 % pour le quintile le plus pauvre, 42 % pour le plus riche. Mais ce qui distingue surtout les pauvres, c'est l'importance de nos trois régimes publics de pensions ; ils fournissent les trois quarts de leurs revenus aux 40 % qui sont le moins bien nantis, les pensions privées ne comptant dans leur cas que pour 7 % ou 8 %. On pourrait de prime abord s'en réjouir, en pensant que nos régimes publics font justement ce qu'on attend d'eux : donner des moyens d'existence convenables aux personnes de condition modeste.

En matière de pensions publiques, l'ère des illusions et des innocents tours de passe-passe démographiques tire à sa fin.

La réalité est cependant plus complexe : leurs moyens d'existence ne sont pas tout à fait convenables, même s'ils se sont beaucoup améliorés depuis deux décennies. En veut-on une preuve ? Un tiers des plus de 65 ans devaient recourir, en 1995, au « supplément de revenu garanti ». Cela signifie que les personnes seules de ce groupe disposaient d'un revenu *total* compris entre 10 000 et 16 000 $; les couples, entre 17 000 et 24 000 $. Précisons qu'en 1995, il y avait au Canada deux régimes « gratuits », c'est-à-dire sans contributions spécifiques : la « sécurité du revenu », à laquelle presque tout le monde a droit, offrait 4 700 $ par an et par personne de plus de 65 ans ; pour celles et ceux dont les revenus étaient insuffisants, le régime du « revenu minimum garanti » ajoutait un maximum de 5 600 $ pour les personnes seules et de 7 300 $ pour les couples. Ces deux régimes vont être fondus en un seul, les « prestations aux aînés », qui va prendre l'allure d'un filet de sécurité pour les retraités économiquement faibles. Ces régimes sont ou seront financés par les revenus généraux du gouvernement fédéral.

En 1996, on a mis sur pied un régime public plus normal, pourrait-on dire. Le « régime de pensions du Canada » (« régime des rentes » au Québec) exige une cotisation proportionnelle au revenu (jusqu'à concurrence d'un plafond de 35 000 $ en 1995) et offre des pensions égales au quart du revenu sous le plafond, donc un maximum de 9 000 $ par an environ. Ces deux régimes sont presque identiques et ce n'est certes pas là qu'il faut chercher une quelconque distinction québécoise. Ils ont deux faiblesses majeures. D'une part, leur emprise est relativement faible. Même après 25 ans de fonctionnement, en 1992, ces régimes jumeaux fournissaient en effet à peine un cinquième des revenus des plus de 65 ans, soit un peu moins que les régimes dits privés. Il est manifeste que le législateur a voulu laisser un vaste champ libre aux régimes privés de pensions. Cependant, il n'est pas moins manifeste que ces derniers n'ont pu jouer leur rôle pleinement. D'autre part, leur mode de financement ne se justifie que par un régime démographique qui n'a plus cours : le vieillissement de la population nécessite désormais un redressement radical. Nous reviendrons là-dessus.

Quant aux multiples régimes de pensions privés, ils ont à peu près la même importance que le « régime de pensions du Canada » puisqu'ils fournissent 20 % des revenus des plus de 65 ans. Leur défaut majeur est de n'atteindre qu'une fraction de la population.

Les fondements sociobiologiques des régimes de retraite

Si l'on met de côté les cas d'infirmité, les accidents de parcours et le nécessaire partage des revenus entre riches et pauvres, chaque adulte doit en principe subvenir à ses besoins ordinaires, et cela jusqu'à la fin de ses jours. Comme nous avons pris l'habitude de cesser de travailler bien avant notre décès, il faut prévoir des revenus pour la période de la retraite. Ceux-ci ne tombent pas du ciel, comme certains font parfois mine de le croire. D'une façon ou d'une autre, il faut prélever une partie des revenus de la vie active pour subvenir aux besoins de la vieillesse. Bien entendu, cela va mieux quand on le fait collectivement.

Considéré du point de vue de l'ensemble d'une génération, le poids de ces pensions dépend bien sûr de leur valeur, mais aussi du nombre d'années de retraite par rapport au nombre d'années de vie active. Cela tombe sous le sens. Or, au cours des 40 dernières années, la durée de vie après 65 ans s'est accrue de quatre ans pour l'ensemble des deux sexes (trois ans pour les hommes, cinq pour les femmes) et la fin de la vie active masculine a été avancée d'environ cinq ans. Faisons quelques calculs simplifiés.

Si l'on versait la pension à 60 ans, on compterait aujourd'hui 22 années de retraite pour, mettons, 40 ans de travail (si l'on n'a pas été victime du chômage trop longtemps), soit un rapport de 0,55. Or, il y a 40 ans, un travailleur masculin était actif pendant au moins 45 ans et il ne vivait que 13 ans après 65 ans, soit un rapport de 0,29. En d'autres termes, chaque année d'activité devait naguère prendre en charge un quart à un tiers d'année de retraite ; aujourd'hui, elle doit prendre en charge plus d'une demi-année. C'est un poids supplémentaire de plus de 50 % et cela se paie.

Il faut que le plus grand nombre possible de Canadiens disposent d'un confort matériel décent pendant la dernière étape de leur vie, et ce à un coût accessible.

Cependant, on peut échapper partiellement à cette arithmétique en mêlant ensemble toutes les générations, actives et retraitées. C'est ce qu'a fait le législateur au Canada (au Québec aussi) et cela a permis de fixer temporairement les taux de cotisation à un niveau bien inférieur à ce qu'il aurait dû être, si chacun avait payé le « prix » de sa future pension. Cela a été possible grâce à deux facteurs. *Primo*, au début du régime, il y avait peu de bénéficiaires et beaucoup de cotisants, de sorte que la caisse s'est gonflée facilement. *Secundo*, la conjoncture démographique était favorable à de faibles cotisations (3,6 % des revenus). Profitant d'une fécondité généreuse et d'une population assez fortement croissante, les responsables politiques ont tablé sur le fait qu'une génération-fille est beaucoup plus nombreuse que la génération-mère, et l'on a navigué depuis 1966 sur une frégate démographique qui permettait de verser des pensions à très faible coût (en cotisations). Cette conjoncture va bientôt prendre fin. On a commencé à rajuster le tir il y a dix ans mais, entre-temps, la caisse s'est à peu près vidée. Et les revenus de placements ont évidemment fondu.

Plusieurs journalistes ont répandu l'idée que le régime allait à la banqueroute et que

les jeunes d'aujourd'hui n'auraient pas droit à une pension. C'est faux et c'est même irresponsable. Il faudra cependant redresser les cotisations radicalement, ce que les gouvernements ont fait ou vont faire. On va s'en tirer avec un taux de cotisation de l'ordre de 10 %. C'est cher pour une pension égale au quart du revenu. Pour payer moins cher, il faut adopter un régime financé par la capitalisation et reconstruire une caisse « normale ».

Les deux modes de financement des régimes de pensions

Il y a deux façons de financer un régime de pensions :

a) Le mode de *répartition,* appelé en anglais «*pay as you go* », est simple, n'exige pas de calculs actuariels et permet d'attribuer sur le champ des pensions à celles et ceux que le législateur désire favoriser. Comme il n'exige pas de contributions (il peut y en avoir, mais elles ne sont pas nécessaires), seuls les gouvernements peuvent les appliquer, car il faut avoir l'autorité de prélever des impôts auprès des contribuables afin de verser les pensions fixées par la loi. En gros, ce sont les adultes qui paient les pensions des personnes âgées. On aura compris que ce système coûte d'autant moins cher qu'il y a beaucoup d'adultes par rapport au nombre de retraités. Nos systèmes de pensions publics sont à peu près entièrement financés sur cette base, ce qui les rend évidemment sensibles au phénomène du vieillissement.

b) Le mode de *capitalisation* est le seul possible pour les pensions dites privées. Chaque intéressé (ou son employeur) verse régulièrement à une caisse une cotisation pendant sa vie active. La caisse place les montants recueillis, de sorte que le rendement de ces placements, au bout de 40 ou 45 ans, est aussi important que les cotisations elles-mêmes, parfois davantage. Par exemple, une personne qui aurait cotisé régulièrement entre l'âge de 20 et 65 ans, et dont les versements auraient été placés à 3 % par an (ce qui est modeste), disposerait, à 65 ans, d'un avoir égal au double de ses cotisations ! Je dis bien : le double. En d'autres termes, le mode de financement par capitalisation coûte, dans ces conditions, deux fois moins cher en cotisations ou en impôts que le mode de répartition. En outre, ce mode de financement n'est à peu près pas affecté par le vieillissement ; tout se passe comme si chaque génération se finançait elle-même. Ce qui compte, alors, c'est le rapport entre le nombre d'années de cotisation et le nombre d'années de pension, comme on l'a vu précédemment.

Le vieillissement de la population s'est beaucoup accéléré depuis 1975 et cette tendance va aller en s'accélérant au cours des prochaines décennies.

Au Canada, il y a trois régimes publics : la « sécurité de la vieillesse », le « revenu minimum garanti » et le « régime de pensions du Canada » (« rentes du Québec » dans cette province). Les deux premiers sont des régimes de répartition ; le dernier est un régime hybride mais, en pratique, il est très proche de la répartition. Il a en particulier perdu, à toutes fins utiles, l'un des attributs majeurs du mode de financement par capitalisation, à savoir une caisse qui récolte des revenus de placements substantiels. C'est

pour cela qu'il en coûtera bientôt si cher (10 %) pour une pension égale au quart seulement du revenu.

Vers 2020, nous vivrons dans une société où il y aura davantage de personnes de plus de 65 ans que de jeunes de moins de 15 ans.

Cela étant, il faut se débarrasser, dans la mesure du possible, des régimes de répartition. Chaque génération devrait verser des cotisations en vue de sa retraite future ; ces cotisations doivent être accumulées dans une caisse, de sorte que les placements de cette caisse puissent défrayer environ la moitié des coûts des pensions. Peut-être plus, peut-être moins, cela dépend de la conjoncture économique et de l'habileté des administrateurs. Voici un exemple de ce qu'on pourrait faire : une personne a travaillé pendant 40 ans et l'on désire qu'elle bénéficie d'une pension égale à la moitié du revenu moyen de sa vie active. Combien cela coûte-t-il en cotisations dans un régime financé par capitalisation ? Cela dépend du rendement des placements de la caisse. Supposons qu'il est de 3 % par an, ce qui est passablement moins que ce qu'on a observé au cours des dernières décennies. La cotisation devrait alors être de 8,5 % du revenu. C'est passablement plus avantageux que la cotisation de 10 % qu'il faudra payer pour obtenir une pension égale à 25 % du revenu, dans le « régime de pensions du Canada » (ou celui des « rentes du Québec »). D'où vient la différence ? Principalement des bienfaits d'une caisse importante et bien administrée. Bien entendu, il faudra toujours un régime de répartition pour accorder une pension décente à ceux qui, pour diverses raisons, n'ont pu contribuer à un régime que je suis bien tenté d'appeler « normal ».

Je n'ai jamais compris l'attachement de certains zélateurs au mode de financement par répartition, en particulier lorsque la population vieillit, car dans ce cas, ce régime est peu efficace. On avance parfois comme argument la solidarité intergénérationnelle. La belle affaire ! Cette solidarité est commode si la population est jeune, mais je n'en vois pas les mérites intrinsèques. Que des enfants aident leurs propres parents, on ne peut que s'en réjouir ; mais que la génération née en 1960 subvienne aux besoins de celle de 1930, je ne vois rien là de particulièrement excitant. La solidarité entre riches et pauvres est une autre affaire.

Pensions publiques ou privées ?

On voit mal comment des régimes financés par répartition pourraient être autre chose que publics, c'est-à-dire mis en place, gérés et financés par l'État. En revanche, il importe peu que les régimes financés par capitalisation soient privés ou publics. Cependant, si l'on désire que tous les citoyens canadiens soient équipés convenablement pour leurs vieux jours, l'État a un rôle essentiel à jouer. Il doit :

– obliger toute personne de moins de 65 ans (ou 67 ans, peut-être ?) à s'affilier à un régime de pensions assurant une sécurité financière minimale, disons une pension au moins égale à la moitié du revenu moyen de la vie active ;

Sources de revenus (en %) des personnes de plus de 65 ans,
selon le quintile auquel elles appartiennent dans la distribution des revenus, Canada, 1992.

Sources de revenus	Quintile					Ensemble
	1	2	3	4	5	
Sécurité de la vieillesse et revenu garanti	67	41	22	16	9	30 %
RPC - RRQ	17	23	20	15	9	18 %
Pensions privées	3	14	26	30	24	20 %
Emploi	0	3	7	13	18	8 %
Placements	5	12	18	21	35	18 %
Autres	8	7	7	5	5	6 %
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100 %**

Source : Bob Baldwin, *Overview*, Caledon Institute of Social Policy, *Round Table on Canada's Aging Society and Retirement Income System*, colloque tenu à Haïti en juin 1995, Ottawa, 1996, p. 22.

– assurer le passage d'un régime à l'autre, pour qu'une personne ne perde pas ses acquis lorsqu'elle change d'employeur ;

– veiller au respect des règles nécessaires à la protection des assurés, comme cela se fait déjà.

Mais l'État n'a pas à gérer lui-même ces régimes qui, par définition, se suffisent financièrement à eux-mêmes. Il peut le faire, bien qu'on ne voie pas pourquoi, mais il serait hautement dangereux qu'il soit le seul joueur dans ce domaine. Ce danger est lié à l'énormité étonnante des avoirs de la caisse dans un système universel et substantiel. Pure question d'arithmétique. Supposons un régime de retraite fondé sur la capitalisation et assurant à tous une pension égale à la moitié du revenu moyen de la vie active. On peut calculer que, dans ces conditions, la caisse détient des avoirs qui correspondent à quatre ou cinq fois la production nationale annuelle. C'est en même temps la valeur de tout le capital physique d'une société : maisons, usines, écoles, chemins de fer, etc. Il serait inadmissible qu'un seul organisme gère un tel capital, c'est-à-dire possède seul toute la richesse matérielle d'une société. Il n'est pas très utile de recommencer l'expérience du fiasco communiste.

Le système des pensions de réversion

La pension de réversion est la pension partielle (souvent environ la moitié) à laquelle a droit l'époux ou l'épouse d'un ayant droit après le décès de celui-ci. Il n'est pas difficile d'imaginer la justification historique – et encore valable – de cette disposition. Il y a quelques décennies, peu de femmes mariées avaient un emploi et elles consacraient une bonne partie de leur vie adulte à élever leurs enfants, à remplir diverses tâches ménagères, etc. Elles auraient été sans ressources si la pension de leur mari avait été interrompue à son décès. Nous ne parlons pas de l'Antiquité : beaucoup de femmes continuent à sacrifier une bonne partie de leur vie à ces tâches, rendant ainsi un immense service, non seulement à leur mari, mais aussi à la société, puisqu'elles ont élevé ses futurs citoyens.

Cependant, ce genre de sacrifice est devenu moins fréquent aujourd'hui. Il en découle une certaine injustice car, dans bien des cas, rien ne justifie cette largesse des régimes de pensions privés. Par exemple, un homme qui n'a pas eu d'enfants et dont la femme a travaillé toute sa vie recevra, au décès de celle-ci, une demi-pension en plus de la sienne. Or, quel mérite particulier a-t-il par rapport au célibataire et, surtout, par rapport au veuf qui a élevé trois enfants et dont la femme n'a travaillé que pendant une dizaine d'années? S'il était autrefois facile d'associer, pour une femme, le fait d'être mariée et la privation de ressources personnelles pendant la vieillesse, cette association doit se faire aujourd'hui de façon beaucoup plus nuancée, c'est le moins qu'on puisse dire... surtout si l'on appartient au sexe masculin.

Certains ont répandu l'idée que le régime allait à la banqueroute et que les jeunes d'aujourd'hui n'auraient pas droit à une pension. C'est faux et c'est même irresponsable.

On pourrait transformer cette pension de réversion en une « pension parentale », qui remplacerait le mérite douteux d'être marié par celui, certain, d'avoir élevé des enfants. Dans une étude récente publiée par l'Institut de recherche en politiques publiques[1], j'ai calculé ce que cette conversion pourrait donner. En supposant que, comme la pension de réversion, elle ne serait donnée qu'après le décès du conjoint, sa valeur serait de l'ordre de 5 000 $ par an et par enfant élevé. Une solution de ce genre réglerait du même coup la prétention de certains homosexuels qui réclament le droit à la pension du conjoint survivant. Ils en auraient une... à la condition d'avoir élevé des enfants. Dans le cadre d'un régime de pension semblable à celui que je propose, le coût de cette pension parentale serait d'environ 1,5 % du revenu. Si l'on compte aussi les 8,5 % que coûte la pension de base, la cotisation totale serait de 10 %. C'est onéreux, bien entendu, mais pas plus que ce que la pension du Canada ou les rentes du Québec ne vont coûter. Cependant, dans le programme que je propose, la pension de base serait doublée (la moitié du revenu au lieu du quart) et l'on compenserait pour la contribution des parents (des mères surtout) à la formation des futurs citoyens, dont on aura bien besoin. Qui dit mieux?

Pourquoi ne pas prendre sa retraite plus tard?

Dans un régime où chacun – chaque génération, si l'on préfère – paie pour ce qu'il aura comme pension, l'âge de la retraite est de la plus haute importance. En voici une expression chiffrée convaincante: avancer de cinq ans l'âge de la retraite coûte de 35 % à 40 % de plus en cotisations durant toute la vie active. L'inverse est également vrai, à quelques poussières près. On a donc intérêt à repousser cet âge, c'est-à-dire à travailler plus longtemps. Vous entendez comme moi les sanglots de ceux qui sont convaincus que cela augmenterait le chômage des jeunes. C'est peut-être logique, mais c'est probablement faux. La France est la championne de la retraite précoce et c'est aussi l'une des championnes du chômage en Europe de l'Ouest.

[1] *Les pensions de retraite dans une société vieillissante*, Institut de recherche en politiques publiques, avril 1997.

Je propose qu'on retienne comme norme l'âge de 67 ans, tout en laissant chacun libre d'organiser la fin de sa vie active comme il l'entend et en faisant des ajustements pour ceux et celles qui ont exercé un métier pénible. Hormis ces cas, qui deviennent de plus en plus minoritaires – ils ne comprennent ni la police ni l'armée ! –, chacun ferait son choix : retraite précoce à pension réduite ou retraite plus tardive à pension plus étoffée. On ne fait de cadeau à personne et cela se calcule facilement.

L'un des grands avantages du mode de financement par capitalisation est de ne pas être affecté par le vieillissement de la population. Tout se passe comme si chaque génération se finançait elle-même.

Cependant, prolonger la vie active requiert une adaptation des milieux de travail et de certaines tâches. Probablement aussi une adaptation des échelles de salaires. Les vieux travailleurs étant souvent moins efficaces, une échelle décroissante encouragerait peut-être les employeurs à les conserver. Mais au fond, cela ne vaut-il pas mieux que de se faire dire qu'on ne sert plus à rien ?

Se débarrasser d'un régime inefficace

Il est assez réjouissant de constater que pour le même prix que celui que les Canadiens vont payer pour un régime de pensions assez chétif, on pourrait s'accorder le double, plus une pension parentale. Il n'y a pas là de miracle ; c'est le résultat de l'application du financement par capitalisation. Espérons que le terme n'effraiera désormais plus personne. Il n'a d'ailleurs pas grand-chose de commun avec l'essence du capitalisme. Il y a cependant une difficulté : il faudra se débarrasser des engagements du système public actuel pour l'avenir. Ils sont énormes. Les pensions déjà promises, même si elles n'ont pas été entièrement « méritées », du moins financièrement parlant, ne peuvent certes être effacées d'un revers de main, mais il y a des arrangements possibles. Quoi qu'il en soit, on ne peut traîner indéfiniment un régime inefficace.

Certains spécialistes se sont élevés contre une cotisation de 10 %. Mais il y a beaucoup de régimes privés, ceux des fonctionnaires et des enseignants par exemple, qui grugent 15 % du revenu, avec des avantages correspondants. En fait, il s'agit d'un revenu différé, et non d'un impôt. Personne n'a l'air de s'en plaindre et on ne demande pas leur avis aux intéressés. Pourquoi ne pas imposer à tous ceux qui ont un revenu un régime un peu moins généreux mais à peu près décent ? Le Canada fait déjà la moitié du raisonnable. Faisons un autre pas. Les difficultés récentes provoquées par le vieillissement sont peut-être une belle occasion d'améliorer les pensions au pays. C'est le bien-être des vieux de l'avenir, le quart de la population, qui est en jeu. ■

Jacques Henripin est professeur émérite de l'Université de Montréal.

Ce que George Orwell savait de Jacques Parizeau

JONATHAN KAY

À notre époque, le terme « nationalisme » a presque toujours une connotation négative. Il évoque tellement de querelles politiques et de discours démagogiques que, dans la presse non spécialisée, on l'emploie souvent pour désigner la haine qui existe entre plusieurs groupes. Dans les milieux universitaires, on considère aussi le nationalisme comme un concept outrancier, parce qu'il est étroitement lié à un paria idéologique moderne : le monoculturalisme. Dans la mesure où l'idéologie nationaliste prône la valorisation d'une culture au détriment des autres, elle se heurte aux concepts plus modérés qui alimentent notre culture politique post-libérale : la diversité, la tolérance, l'inclusion et, bien sûr, le multiculturalisme.

C'est la raison pour laquelle les membres de l'intelligentsia séparatiste, Jacques Parizeau en particulier, provoquent un tollé lorsqu'ils emploient des expressions comme « minorité de blocage », « immigrants non intégrés » et « vote ethnique ». En utilisant cette terminologie, ils importent dans le discours public des relents de cette propagande haineuse qu'on associe au nationalisme, avec un grand N, de certains pays étrangers. Nonobstant les remarques xénophobes lâchées de temps à autre par les Parizeau, Landry et compagnie, il est difficile de croire que la haine ethnique viscérale et le nationalisme de masse caractériseront un jour les Québécoises et Québécois ordinaires. Rien ne permet d'affirmer que le sectarisme de l'intelligentsia séparatiste est aussi celui d'une grande partie de la population.

Malgré l'opprobre qu'elles s'attirent régulièrement avec leurs déclarations incendiaires, les élites séparatistes ont réussi, au-delà de ce que leur nombre permettait d'espérer, à exercer une emprise sur la terminologie employée dans le débat sur la souveraineté. Si bien que les fédéralistes ont été contraints de consacrer une bonne partie de leurs énergies à contrer la propagande plutôt qu'à promouvoir leurs propres idées. C'est la raison pour laquelle il est aujourd'hui de première importance que les



Georges Orwell et son fils adoptif, Richard, en 1946.

fédéralistes comprennent la psychologie nationaliste qui anime le discours séparatiste.

Même si le nationalisme québécois est une variante moins virulente que le nationalisme génocide qu'on trouve par exemple en Serbie, les deux souches ont des points communs très marqués dans le domaine de la psychologie humaine. Tous les mouvements nationalistes finissent par manifester certaines pathologies intellectuelles prévisibles, et la variante québécoise n'y fait pas exception. George Orwell décrit ces pathologies dans un essai de 1945 intitulé *Notes on Nationalism* :

> Le mot *nationalisme* évoque d'abord chez moi cette tendance à vouloir classer les êtres humains comme les insectes et à affirmer catégoriquement que des millions et même des dizaines de millions d'individus sont « bons » ou « mauvais ». Il évoque aussi, et surtout, cette tendance à vouloir s'identifier à une seule nation ou à une seule entité, à placer cette dernière au-delà du bien et du mal et à se consacrer exclusivement à la promotion des intérêts de ladite nation.

Toujours selon Orwell, et pour les besoins de la discussion ci-après sur l'élite intellectuelle actuelle du Québec, le nationalisme « militant » ne correspond pas tant à un ensemble de principes qu'à un état psychologique distinct :

> Chez un nationaliste, la pensée est axée exclusivement, ou principalement, sur le prestige à gagner sur l'autre. [...] Il ne pense qu'aux victoires, aux défaites, aux triomphes et aux humiliations. [...] Ayant choisi son camp, il se persuade qu'il *est* le plus fort, et il continue de s'en persuader même quand la réalité est la preuve éclatante du contraire. Le nationalisme, c'est la soif du pouvoir tempérée par un certain aveuglement. Tout nationaliste est capable de la malhonnêteté la plus flagrante tout en étant convaincu d'avoir raison, persuadé qu'il est de servir des intérêts supérieurs.

À bien des égards, cette dimension de la psychologie nationaliste est tactiquement avantageuse. Elle permet à ses adeptes de tourner inconsciemment les règles normales de la logique selon lesquelles une idée est argumentée et contestée dans le cadre d'un débat raisonné. Parce qu'ils se façonnent un univers logique adapté à leurs convictions politiques, plutôt que l'inverse, les nationalistes militants s'affranchissent de la contestation légitime. Pour un nationaliste convaincu, il est inconcevable qu'une personne raisonnable puisse contester l'agenda nationaliste, auquel cas elle ne peut avoir que des arrière-pensées malveillantes. Et c'est, à mon avis, ce qui est à l'origine de la paranoïa d'un grand nombre de séparatistes, notamment chez Lucien Bouchard.

Tout comme il est impossible d'ébranler avec des mots la foi d'un croyant, il est tout aussi difficile de faire entendre raison à un nationaliste convaincu lorsqu'il s'enferme dans son univers logique. Chaque échange verbal lui donne l'impression d'avoir remporté une victoire. Le moindre événement politique est pour lui source de gloire et de réconfort si son camp en sort vainqueur, ou au contraire d'amertume et de frustration car un ennemi imaginaire (les Juifs, les « ethniques », les francs-maçons, les trotskistes, les homosexuels, etc.) a alors entravé le cours « normal » de l'Histoire. C'est cet aspect de la psychologie nationaliste qui, en fait, inspire à Orwell la notion de « *doublethink* » (paralogisme) dans son roman, *1984*:

> Dans la pensée nationaliste, il y a des faits qui sont à la fois vrais et faux, connus et inconnus. Un fait connu peut s'avérer à ce point insupportable qu'il est complètement occulté et écarté du raisonnement logique ou, au contraire, être pris en compte dans tous les calculs mais jamais reconnu comme tel, même par l'individu lui-même.

À cet égard, le premier exemple qui vient à l'esprit dans le contexte québécois contemporain est la réaction de Lucien Bouchard quand, à peine nommé chef du camp du Oui, il fut invité à dire ce qu'il pensait des études Le Hir. Préparées en 1995 par l'ex-député péquiste Richard Le Hir, ces études inédites analysaient les conséquences économiques d'une séparation éventuelle du Québec. C'est le gouvernement du Québec qui avait, au départ, commandé ces travaux, mais Jacques Parizeau en avait interdit la publication lorsqu'il avait constaté qu'ils présentaient une analyse économique mitigée d'un Québec indépendant. Bouchard fit alors cette célèbre réponse : « Ce ne sont pas mes études. C'est du passé. »

Les fédéralistes ont été contraints de consacrer une bonne partie de leurs énergies à contrer la propagande plutôt qu'à promouvoir leurs propres idées.

Cette réponse a beau être choquante, je ne pense pas qu'elle cristallise bien toute la pensée de Lucien Bouchard. Dans l'esprit de ce dernier, non seulement les études n'existent pas dans le présent, mais, dans un sens orwellien, elles n'ont jamais existé dans le passé non plus. Chez un nationaliste fanatique, il n'y a pas de place pour les faits qui dérangent. Lorsqu'on ne peut pas réfuter de tels faits de façon crédible, il faut les reléguer aux oubliettes pour qu'ils y disparaissent à jamais. Bouchard n'est pas un

menteur au sens traditionnel. La réponse typiquement nationaliste que j'analyse ici n'est pas un acte *délibéré* de malhonnêteté intellectuelle. Le rejet de certains faits est simplement le corollaire nécessaire à la religion que Bouchard a embrassée. Pour celui qui épouse les schèmes de la pensée nationaliste, un fait qui contredit la cause choisie n'est pas un fait, tout simplement. C'est une apparition, une illusion, un coup monté par des espions invisibles. Mais une chose est certaine: ce fait n'existe pas.

De façon plus générale, ce type de psychologie a pour effet de transformer les débats entre nationalistes en discours flamboyants et artificiels, en une sorte de fantasmes masturbatoires généralisés où l'on ignore les règles normales de la logique et les faits qui dérangent. Lors de la dernière campagne référendaire, combien de séparatistes convaincus ont-ils vraiment pris conscience du fait (que les sondages démontraient à l'évidence) qu'un pourcentage important de partisans du Oui se méprenaient complètement sur le sens de la question soumise au vote? Ou tout simplement du fait, encore plus crucial, que le gouvernement du Québec avait délibérément donné à cette question un libellé confus et équivoque? Si le camp du Oui avait gagné, il est fort probable que de tels faits auraient été relégués aux oubliettes par des dirigeants séparatistes triomphants.

Cette attitude sélective ne s'applique pas qu'aux faits. Il y a en effet des arguments que les intellectuels séparatistes ne sont que trop heureux d'écarter du revers de la main. Prenons l'exemple de la partition. Les fédéralistes prétendent que si le Québec a le droit de se séparer du Canada à une majorité simple de la population québécoise, le même principe politique s'applique aux groupes qui, à l'intérieur du Québec, désirent réintégrer l'union canadienne. La logique voudrait que les séparatistes souscrivent à cet argument, d'autant plus qu'il ne s'agit pas d'une idée nouvelle mais de la simple application, aux frontières du Québec plutôt qu'à celles du Canada, de la théorie juridique et politique séparatiste prônant une majorité de « 50 % plus une voix ».

La psychologie nationaliste permet à ses adeptes de tourner inconsciemment les règles normales de la logique selon lesquelles une idée est argumentée et contestée dans le cadre d'un débat raisonné.

Mais bien sûr, les séparatistes n'acceptent pas l'idée de la partition car, comme je l'ai dit précédemment, ils se servent de leurs principes politiques non pas pour façonner leur nationalisme mais pour cristalliser leurs convictions nationalistes. Si le principe d'une majorité de « 50 % plus une voix » aboutit à la partition du Québec, alors il faut le reléguer aux oubliettes, avec les études Le Hir. L'autre solution consiste à invoquer ce principe pour défendre la sécession du Québec et à le rejeter lorsque les ardents fédéralistes que sont les Cris l'invoquent à leur tour. C'est ainsi que Daniel Turp, du Bloc québécois, peut affirmer ce qui suit:

> L'intégrité territoriale [du Québec] est préservée par un principe coutumier du droit international, à savoir *uti possedítis*, qui signifie que les frontières d'un État souverain ne peuvent pas être modifiées lorsqu'il devient

> un État souverain. [...] Quoi qu'il en soit, je ne pense pas que ce soit une bonne idée de modifier les frontières. Le Québec veut être [...] souverain avec ses frontières actuelles ; il ne réclame pas de territoire supplémentaire. La question est bien plutôt de savoir comment, à l'intérieur des frontières [...] d'un Québec souverain, les droits des nations autochtones [...] ainsi que les droits de la communauté anglophone du Québec [...] pourront être respectés.

Chez un nationaliste fanatique, il n'y a pas de place pour les faits qui dérangent.

Daniel Turp est placé au pied du mur... de la logique. Si l'on remplace les mots *Canada* par *Québec* et *francophone* par *anglophone* dans le passage ci-dessus, son argument permet de défendre le fédéralisme avec autant de logique que lorsqu'il s'en sert pour défendre l'« intégrité territoriale » du Québec. Au moment où j'écris ce texte (en décembre 1997, ndlr), bon nombre de péquistes influents prônent la tenue d'un référendum distinct sur la question de savoir si les Québécois sont « un peuple ». Nul doute que, dans leur esprit, un vote favorable contribuerait à creuser la tombe du partitionnisme, mais, en revanche, ils crieraient certainement au scandale si le gouvernement canadien posait la même question à l'ensemble des Canadiens. N'importe quel jeune rhéteur du niveau secondaire se rendrait compte qu'il y a là deux poids, deux mesures, mais un nationaliste, lui, en est incapable. Comme le disait Orwell en 1945 :

> Les nationalistes ont tous la capacité de ne pas voir les ressemblances qui existent entre des enchaînements de faits semblables. Un Tory anglais peut défendre le droit à l'autodétermination pour l'Europe et s'y opposer pour l'Inde, sans pour autant s'étonner de son incohérence.

C'est dans l'Angleterre d'après-guerre qu'Orwell a écrit ces mots, mais on pourrait facilement imaginer qu'ils ont été écrits au Québec, quelques années avant le troisième millénaire. Dans les deux contextes, ces mots lancent un défi aux penseurs honnêtes, celui de combattre la propagande avec intégrité et bon sens. Et c'est là que *Cité libre* prend toute son importance, car la revue permet de court-circuiter les canaux propagandistes qui véhiculent la pensée unique. *Cité libre* s'adresse directement aux Québécois et aux Québécoises ordinaires, ce groupe qui, je le répète, *n'est pas* victime de l'étroitesse d'esprit que je décris dans ce texte. Il y a des millions de séparatistes au Québec qui ont des opinions honnêtes et bien construites. Espérons que, grâce à *Cité libre*, nous les engagerons dans un débat enrichissant. ■

Jonathan Kay est avocat chez Goodman, Phillips & Vineberg, à New York.

Traduction : Monique Perrin d'Arloz

Je ne suis plus francophone !

ANNETTE PAQUOT

Je suis née dans une ville dont la très grande majorité des habitants parle français. J'habite une ville dont presque tous les habitants parlent français. Mais, pour le gouvernement actuel de la province de Québec, je ne suis pas francophone !

Ma langue maternelle est le français. Ma mère parle français. Ma grand-mère parlait français. Tous mes parents parlaient ou parlent, parmi d'autres langues, le français. Mais, pour le gouvernement actuel de la province de Québec, je ne suis pas francophone !

Je vis en français, je travaille en français, j'écris en français, je publie en français (ce que ne font pas tous mes collègues péquistes). Je pense en français, je me cultive en français, je me distrais, notamment, en français. Mais, pour le gouvernement actuel de la province de Québec, je ne suis pas francophone !

Oserais-je le dire ? Je ne parle bien que le français, je ne pense bien qu'en français. J'ai étudié de nombreuses langues, du grec homérique à l'ancien français, mais je ne possède vraiment que le français. Je me croyais francophone au sens étymologique car, de ce point de vue, *francophone* signifie « qui parle français ». Mais, pour le gouvernement actuel de la province de Québec, je ne suis pas francophone !

Je paie mes impôts en français mais, pour le gouvernement actuel de la province de Québec, je ne suis pas francophone !

Ma grand-mère était française. La France est membre de la francophonie. Mon grand-père était belge et j'ai été élevée en Belgique, pays membre de la francophonie. Je suis canadienne. Le Canada est membre de la francophonie. Le Québec, où je vis depuis près de trente ans, est également membre de la francophonie. Je croyais appartenir doublement, triplement, à la francophonie, au sens institutionnel du terme. Car, de ce point de vue, *francophone* se dit d'un pays ou d'une région où le français est utilisé en tant que langue maternelle, officielle ou véhiculaire.

Erreur ! Illusion !

Pour le gouvernement actuel de la province de Québec, je ne suis pas francophone!

Je vis au Canada. J'ai un passeport canadien. Mon seul passeport est un passeport canadien. Personne ne m'a jamais contesté la qualité de canadienne. Mille fois on m'a contesté celle de québécoise. Jamais on ne m'avait contesté celle de francophone. C'est chose faite. Par une instance du gouvernement actuel de la province de Québec.

Je pense en français, je me cultive en français, je me distrais, notamment, en français. Mais, pour le gouvernement actuel de la province de Québec, je ne suis pas francophone!

Pour le gouvernement actuel de la province de Québec, «sont francophones tous les Québécois, de quelque origine qu'ils soient, qui apprennent le français, qui l'utilisent et qui adhèrent à cette valeur civique commune qu'est la langue française au Québec»[1].

Selon cette définition, il faut réunir trois conditions pour être francophone, car le *et* est très clair et ne présente pas la moindre ambiguïté. Or, pauvre de moi! je n'en réunis que deux: je n'adhère pas et n'ai nulle envie d'adhérer. Il me semble, en effet, qu'on n'adhère pas à une langue: on adhère à des idées, à des opinions, à un parti – à des valeurs, à la rigueur–, mais pas à une langue. Une langue n'est ni une valeur, ni une idée, ni une opinion. Je suis linguiste et je pourrais disserter pendant vingt pages, cent pages, sur la définition du mot *langue,* mais le lecteur, s'il n'est pas l'un des acolytes des auteurs de la nouvelle politique du gouvernement actuel de la province de Québec, m'a déjà compris.

Indulgent devant ce qu'on pourrait prendre pour une maladresse d'expression et bienveillant envers les auteurs de ce document, le lecteur me suggérera peut-être qu'ils ont voulu dire «...adhèrent à l'opinion selon laquelle le français doit être la langue commune des Québécois», opinion qui est précisément celle que défendent les dits auteurs et la ministre pour laquelle ils travaillent! Sans doute le lecteur indulgent et bienveillant a-t-il raison. Mais alors, une fois de plus, le chat est sorti du sac.

En effet, même si l'idée d'avoir à adhérer à quoi que ce soit ne me répugnait pas, je devrais, pour être considérée comme francophone, adhérer à la *bonne* opinion, celle des auteurs du texte. J'aurais pu, par exemple, adhérer à l'opinion de ceux qui estiment que la langue commune n'est pas du ressort du législateur ou qu'au Québec, historiquement, il y a deux langues communes: le français et l'anglais. Je pourrais le faire... mais je cesserais d'être francophone! Au Québec, ne comptent vraiment, ne comptent comme francophones, que ceux qui sont de l'avis des nationalistes!

On nous avait habitués à des définitions excluantes du mot *Québécois*, trop souvent

[1] Rapport du Comité interministériel sur la situation de la langue française, gouvernement du Québec, 1996, p. 239.

[2] «Les mécanismes discursifs de l'exclusion et de l'inclusion dans un corpus journalistique québécois», dans *Langage et Société*, n° 34, décembre 1985, p. 35-55.

restreint aux francophones du Québec ou – pire – aux francophones de tendance nationaliste[2]. C'est maintenant le mot *francophone* qui prend une valeur restrictive.

Peut-être est-ce que je me trompe. Peut-être, au fond, les auteurs du document ont-ils voulu dire autre chose. Mais qu'ont-ils voulu dire alors ? Et pourquoi, dans ce cas, n'ont-ils pas dit ce qu'ils voulaient dire ? Nous croient-ils dupes de leur rhétorique, qui réussit le tour de force d'être à la fois elliptique et alambiquée ?

« Pourquoi toutes ces histoires ? me dira-t-on. Adhérez à l'opinion selon laquelle le français doit être la langue commune des Québécois et vous serez incluse. » Je ne veux pas adhérer parce que je ne veux pas que mon inclusion dépende de mon adhésion. Je l'ai dit : l'adhésion est affaire d'idées et mon titre de citoyenne, je le revendique quelles que soient mes idées. Mes idées et mes opinions ne regardent pas l'État ; ce qui regarde l'État, c'est que je paie mes impôts et respecte les lois. Mes « choix de valeurs » ne concernent que moi. Je les exprimerai, si je le désire, en votant lors des élections, en écrivant et, peut-être, en prenant part à diverses manifestations.

Non. Décidément, je n'adhère pas. Au nom de ma valeur à moi, si fragile : la liberté. ■

Annette Paquot
est professeur au département
de langues et linguistique de l'Université Laval.



Le propriétaire, un bon père de famille ?

GENEVIÈVE MANSEAU

Et d'abord, qu'est-ce qu'un bon père de famille ? pourrait-on se demander. Du temps où tout enfant québécois apprenait le catéchisme, la réponse était simple : le bon père de famille représentait Dieu ici-bas, il pouvait prétendre à une bonté de droit divin pour ainsi dire. Mais cette image a, depuis, subi les assauts de réalités troublantes, rapportées par les médias dans les pires cas, de géniteurs irresponsables ou abusifs. On admettra volontiers aujourd'hui que le bon père est devenu une denrée rare. Par contre, l'on continue, dans nos lois, d'associer figure paternelle et propriétaire. Il y a, certes, beaucoup de points communs entre les deux. L'un et l'autre détiennent en effet le pouvoir d'héberger sous leur toit d'autres personnes qu'eux-mêmes et de faire du séjour de celles-ci un passage agréable ou l'équivalent d'une sorte d'enfer sur terre ; l'un comme l'autre n'ont généralement reçu aucune formation ni préparation pour exercer leur rôle ; chacun, enfin, est libre d'interpréter à sa guise les besoins de ses « dépendants », terme expressif emprunté au jargon franglais longtemps en usage chez nos percepteurs de l'impôt sur le revenu.

C'est justement à un personnage surnommé « Le percepteur » que Luigi Pirandello faisait dire, dans sa pièce intitulée *Le Bon Dieu propriétaire* (1956) : « Ici-bas, nous sommes tous les locataires de Notre Seigneur, lequel serait également un bon propriétaire si de trop nombreux hommes ne s'étaient adjugé la terre comme s'il s'agissait de leur propre maison sans vouloir entendre ni reconnaître qu'elle devrait être au contraire la maison de tous. » Des trois locataires interrogés ici – Rodrigue, collégien ; Benoît, retraité ; Lucienne, ménagère –, aucun n'a rencontré le bon Dieu propriétaire, tant s'en faut, et il semble qu'ils ne soient pas les seuls. Si l'on se souvient qu'on a souvent qualifié les Québécois de peuple de locataires, il y a sans doute là de quoi inquiéter.

« Avec ce propriétaire-là, j'avais une relation où je me sentais redevable de tout, même du fait de vivre. »
Rodrigue, collégien

Quand, pour la première fois de mon existence, j'ai signé un bail, j'étais dans un état d'euphorie totale. J'allais emménager avec un ami dans un appartement de triplex pas très esthétique, c'est vrai, mais où je serais chez moi, dans mes affaires, libre de vivre comme il me plairait. La jeune femme qui nous avait fait visiter les lieux et avec qui nous avions conclu l'entente s'était montrée super sympathique. Bref, cette première expérience de location s'annonçait heureuse, et j'aurais refusé d'écouter le rabat-joie qui aurait tenté de m'en détourner.

Deux semaines après, lorsque j'ai perdu l'emploi à temps partiel que j'exerçais parallèlement à mes études, je ne me suis pas trop inquiété. Je pensais que j'arriverais sans peine à me trouver du travail ailleurs. Puis, au fur et à mesure que le temps a passé, je me suis rendu compte que je trouvais, en effet, mais des petits boulots occasionnels, mal payés, où les conditions étaient toujours précaires. J'arrivais de plus en plus mal à payer ma quote-part du loyer. L'hiver venu, « Le Collecteur » s'est fait de plus en plus insistant, allant même jusqu'à pénétrer dans ma chambre avec ses bottes sales pour réclamer son dû. La gentille dame avec qui nous avions fait affaire au début avait, en effet, cédé la place à cette espèce d'être asocial, son conjoint apparemment, que j'appelle « Le Collecteur ». Il s'agissait d'un homme aux manières rudes, à la limite de l'impolitesse, dont il est vite devenu évident que je ne pouvais espérer la moindre compréhension, d'autant plus que je présentais l'insurmontable tare d'être un jeune.

Bien sûr, le propriétaire a droit à son gagne-pain. Mais celui-là n'avait pas l'allure de quelqu'un qui manque d'argent. Et j'étais coincé dans une situation d'impuissance presque totale : je ne pouvais demander d'aide à mon père, qui jugeait contre ses principes de m'en donner, même s'il en avait les moyens ; je ne pouvais compter recevoir une bourse d'études à cause des revenus de mon père ; je ne pouvais pas non plus toucher l'allocation de chômage parce que je n'avais pas accumulé suffisamment d'heures du fait de mes études...

Dans nos lois, on continue d'associer figure paternelle et propriétaire. Il y a, certes, beaucoup de points communs entre les deux.

Impossible d'expliquer cela à un individu uniquement soucieux d'assurer la bonne marche de son entreprise en réalisant des rentrées de fonds supérieures aux sorties ! Je n'avais plus le choix, j'ai dû abandonner l'école et accepter tous les petits emplois qu'on me proposait. Heureusement, mon colocataire et moi nous entendions bien. Lui aussi avait « décroché » des études pour trouver un gagne-pain ; nous nous entraidions comme nous pouvions. Nous « pousser » durant la nuit, déménager à la cloche de bois, aurait été la solution la plus sensée pour nous. Mais nous ne l'avons jamais planifiée sérieusement : nous n'avions pas été élevés ainsi ni l'un ni l'autre !

Maintenant que l'expérience n'est plus qu'un mauvais souvenir, ce qui me frappe là-dedans, c'est l'aspect commercialisation d'un service essentiel. L'hébergement représente un besoin vital qui me paraît parmi les moins bien assurés dans notre société. Que peut faire un jeune comme moi, sans ressources, face à un gestionnaire qui obéit à la seule logique des affaires : devenir un sans-domicile fixe ? Il me semble qu'il devrait y avoir un autre choix.

« Ma femme et moi nous relayons pour empêcher notre propriétaire de pénétrer chez nous en notre absence. »
Benoît, retraité

Originaire d'un petit village français où mes parents possédaient un hôtel, j'ai vu mes projets d'avenir détruits par la guerre. J'ai passé ma jeunesse à bourlinguer un peu partout puis, à l'âge de 25 ans, j'ai pris la décision de venir m'installer au Québec, où se trouvait déjà ma sœur. À mon arrivée ici, c'est tout naturellement chez elle que je suis allé loger. Puis, le besoin d'un travail bien rémunéré m'a amené dans le Grand Nord. J'ai fait alors l'expérience de la vie à la dure dans des baraquements de compagnie. Cette existence aventureuse a cessé au début des années soixante-dix quand j'ai épousé une Québécoise.

Réflexion faite, cependant, les modes d'hébergement que j'ai connus auparavant me paraissent presque doux en comparaison de la situation actuelle de location que nous vivons, ma femme et moi. L'immeuble à appartements où nous sommes entrés avec confiance il y a sept ans, trompés par les promesses d'un propriétaire pressé d'attraper des poissons, s'est transformé en une sorte de prison. Tour à tour, nous devons nous relayer pour empêcher cet indiscret personnage de pénétrer chez nous en notre absence sous un prétexte quelconque. Il nous faut, par contre, endurer qu'il profite de nous savoir là en tout temps pour nous envoyer n'importe quand des personnes désireuses de visiter les lieux.

Cet homme d'âge respectable, qui semble ne jamais avoir appris à dire merci, a pourtant bénéficié, en plus de notre disponibilité, de notre vigilance en matière de propreté. Parce que nous tenons à un environnement sain, il nous arrivait souvent, au début, de balayer l'entrée ou de déneiger les abords du bâtiment, ce qui ne lui serait pas venu à l'idée. Qu'un individu aussi dépourvu de toute civilité, qui n'entretient pas ses logements, arrive à recruter des locataires convenables, la chose paraît inconcevable. Elle n'en est pas moins possible, nous sommes là pour en témoigner.

« L'hébergement représente un besoin vital qui me paraît parmi les moins bien assurés dans notre société. »

Depuis notre arrivée, en effet, non seulement il n'a pas effectué les rénovations auxquelles il s'était engagé verbalement avant notre prise de possession de l'appartement, mais il a mis des années à venir faire des réparations pourtant essentielles dans notre salle de bains, une véritable chambre des horreurs. Et quand il est venu, il n'a trouvé moyen que de bricoler, plutôt mal que bien, pour réparer notre fenêtre qui était en train de pourrir. Le juge de la Régie du logement

lui-même a déclaré que c'était un travail de broche à foin. Mais ça n'a pas eu beaucoup d'effet sur «Môssieu» qui s'est arrangé pour esquiver l'ordonnance du tribunal. Dire que nous lui avions donné trois chèques postdatés à notre entrée sur les lieux parce que nous voulions l'encourager en tant qu'entrepreneur à ses débuts!

Un tel propriétaire, ça ne répond pas aux lettres, ça s'arrange toujours pour renvoyer les affaires aux calendes grecques. Bref, ça trouve tous les faux-fuyants voulus pour se sauver de ce qu'il y a à faire. Si nos lois sont bien conçues, que valent-elles lorsqu'un procès, par exemple, est remis juqu'à trente fois? Dans un tel système d'irresponsabilité sociale, des gens comme nous ne peuvent qu'être pénalisés. Ma femme ne serait pas malade, je serais parti depuis longtemps. Mais voilà, les choses ne sont pas si simples.

«Quand j'ai reçu mon avis d'augmentation, je me voyais déjà acculée à la rue, avec mon chat sous le bras.»
Lucienne, ménagère

Mes parents ont toujours vécu dans des appartements loués. À près de 40 ans, je n'ai jamais connu autre chose. Mais tant que j'ai été dans ma famille, les relations avec le propriétaire ne me semblaient pas pouvoir causer problème. C'est depuis que je suis seule que je découvre les mauvais côtés de la condition de locataire.

Actuellement, j'habite dans un vaste complexe d'habitation moderne qui comprend plusieurs unités réparties sur un immense terrain. La compagnie immobilière dont relève ce complexe possède, d'après mon information, quelques autres propriétés disséminées dans la ville. Son patron, notre propriétaire, est une sorte de fantôme que j'ai aperçu une seule fois en quatre ans, lors d'une assemblée. J'avais eu beau me rendre à ses bureaux auparavant, il m'avait été impossible de faire sa connaissance. Tout ce que j'avais alors pu constater, c'était le désordre incroyable qui régnait dans ses papiers. Il y en avait des piles et des piles un peu partout sous mes yeux. En moi-même, je m'étais dit que j'aurais de la chance si mon dossier n'était tout en dessous!

« Nous vivons dans un système d'irresponsabilité sociale. Si nos lois sont bien conçues, que valent-elles lorsqu'un procès, par exemple, est remis juqu'à trente fois ? »

J'ai aussi constaté, lors d'appels téléphoniques infructueux, que je n'avais pas affaire avec la même réceptionniste d'une année à l'autre. Et puis, avec le temps, j'ai observé que, du roulement d'employés, il y en avait non seulement dans les locaux de la compagnie mais également dans le bâtiment que j'habite. En quatre ans, j'ai vu défiler sept couples de concierges sans que l'entretien s'améliore pour autant. Et ceux qui sont là présentement répondent qu'ils ont trop de travail quand on leur demande quelque chose. Pas étonnant que j'aie dû passer l'été à suer derrière une porte-patio qui n'ouvrait pas et qui, d'ailleurs, n'a toujours pas été réparée.

Placée dans une situation semblable, je n'ai pas encore compris qu'on puisse me réclamer une augmentation de loyer d'une trentaine de dollars sous prétexte de frais de

service accrus. Cet avis de hausse de loyer représente la seule et unique communication que j'aie jamais eue avec mon propriétaire, et je n'ai pas la possibilité d'en discuter avec lui puisqu'il semble s'arranger pour ne pas être accessible ni par téléphone ni autrement. Comment peut-on dialoguer avec un éternel absent? D'après l'un des employés d'entretien qui font de la peinture ici de temps à autre, je suis pourtant une bonne locataire « qu'il ne faut pas perdre » : je paie mon loyer à temps, je ne fais pas de tapage indu. Est-ce que c'est parce que je suis une femme seule qu'il s'essaye en se disant: « Si elle est au pied du mur, elle n'aura pas d'autre choix que de dire oui » ?

Ma première réaction en recevant l'avis de hausse du loyer a été de me voir acculée à la rue, mon chat sous le bras. Et puis, j'ai été soumettre mon cas à un organisme spécialisé dans les problèmes de logement, lequel a calculé que je devais tout au plus être augmentée de quelque... trois dollars! Je suis allée plus loin encore. Pensant que je ne devais pas être la seule à subir un pareil traitement, j'ai formé, avec une autre habitante des lieux, un comité de locataires pour l'ensemble de notre complexe. Nous avons organisé une assemblée et avisé tout le monde de sa tenue par un message dans les boîtes aux lettres. Résultat, nous n'étions que quatre de notre immeuble le soir de la réunion. Les gens disent qu'ils sont fatigués de se battre. Mais pendant que chacun plie, le propriétaire empoche.

Dans notre contexte économique, se loger n'est plus un droit évident, comme on peut s'en rendre compte avec le nombre grandissant de personnes sans domicile fixe. Si l'on s'unissait, on pourrait obtenir que des prérequis soient fixés pour devenir propriétaire. À mon avis, quand on fait ce métier, on doit être capable de communiquer avec ses locataires en vue de s'entendre avec eux sur la façon de remédier à une situation problématique. On n'a pas le droit de pousser quelqu'un à partir parce qu'on se croit au-dessus de lui. Présentement, il y a trop de propriétaires qui font semblant de ne pas être au courant des lois ou qui n'en tiennent pas compte. Il faudrait leur rappeler que le statut de locataires ne fait pas de nous des inférieurs. ■

Geneviève Manseau
est orthopédagogue et écrivaine.

Mission impossible : un Canada binational

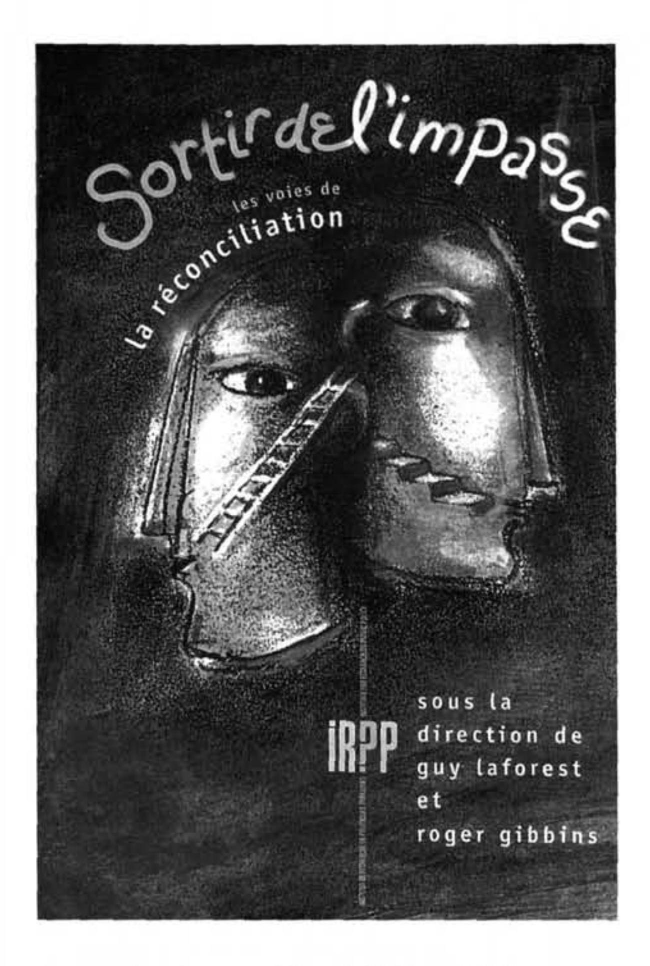
MICHAEL D. BEHIELS

Le terme le plus éculé des années 1990 est celui de partenariat, qui est une source de confusion plus que d'enrichissement. Ce « terme imprécis et surtout émotif, aux dires du politologue Ronald Watts, se prête certes à une ambiguïté créatrice mais aussi à des interprétations divergentes, voire à des malentendus, de par son manque de contenu. » Tout comme le concept évocateur de la Fédération impériale qu'utilisaient les nationalistes canadiens anglais au début du siècle pour symboliser leur quête d'un partenariat égalitaire entre la Grande-Bretagne et le nouveau dominion du Canada, le concept moderne d'un partenariat binational Canada-Québec est décrit comme la panacée qui guérira tous les maux de notre système politique.

La popularité du concept de partenariat correspond à un revirement vers la droite de l'ensemble des sociétés occidentales. À bien des égards, le concept de partenariat communautaire est une version moderne des diverses idéologies corporatistes sociales, économiques et politiques qui ont dominé le discours politique de droite pendant l'entre-deux-guerres. En Amérique du Nord, les théories corporatistes étaient prédominantes dans les communautés catholiques, notamment dans les systèmes de pensée et d'organisation des élites francophones cléricales et nationalistes du Québec. La défaite des régimes fascistes, la prospérité d'après-guerre, l'avènement de l'État providence et le déclin de l'Église catholique sonnèrent le glas de ces idéologies, mais les difficultés de la conjoncture actuelle, dues à la mondialisation de l'économie, à l'homogénéisation ethnoculturelle et à la diminution des niveaux de vie contribuent aujourd'hui à faire renaître dans le discours politique toutes sortes de concepts communautaires de droite. Comme le corporatisme, l'idée d'un partenariat Canada-Québec présuppose que le meilleur système d'organisation sociale se construit à partir de groupes bien définis.

Le concept de partenariat est justement le thème d'une récente publication de l'Institut de recherches politiques, intitulée *Beyond the Impasse Toward Reconciliation*, et à laquelle ont contribué une dizaine d'au-

teurs. Ce qui est à la fois révélateur et insidieux dans cet ouvrage, c'est que les deux seuls groupes jugés importants sont les nations ethniques anglophone et francophone associées aux territoires du Canada et du Québec. Les nations autochtones y sont mentionnées à l'occasion, par rectitude politique, mais on ne les considère jamais comme des partenaires égaux. Les auteurs n'essaient même pas d'analyser les véritables fractures de la société canadienne, celles qui sont causées par les classes sociales et économiques, les inégalités entre les sexes, la diversité ethnoculturelle et linguistique, les disparités régionales ou les affiliations religieuses. Victimes du piège tendu par le trio Bouchard-Parizeau-Dumont pendant le référendum de 1995, les auteurs s'évertuent à enrober de sauce ce qui était un concept malhonnête, exclusif et ethnique de partenariat Canada-Québec. Soit dit en passant, beaucoup d'électeurs francophones du Québec croyaient que le projet de partenariat présenté par le trio avait été préalablement approuvé par Ottawa et qu'il n'attendait qu'une majorité de Oui pour entrer en vigueur, ouvrant ainsi la voie à une révolution en douceur, une « révolution de velours » semblable à celle qu'avait vécue la Tchécoslovaquie après l'effondrement de l'Union soviétique. Une belle arnaque politique, digne des plus grands illusionnistes de la terre !



Comment se fait-il que deux universitaires réputés comme Roger Gibbins et Guy Laforest, ainsi que plusieurs collègues, aient décidé de contribuer à une entreprise visant à définir la nature et la portée d'un partenariat Canada-Québec ? Roger Gibbins, professeur de science politique à l'Université de Calgary et bientôt président de la Canada West Foundation, laquelle est à l'origine de cette idée loufoque d'un Sénat triple E, est un ardent nationaliste de l'ouest du Canada qui estime que le régime fédéral nuit aux Canadiens de l'Ouest depuis 1867. Selon lui, ce n'est qu'après une réforme radicale de la Constitution et des institutions politiques du Canada que les Canadiens des quatre provinces de l'Ouest pourront exercer un pouvoir véritable chez eux et à Ottawa[1]. Guy Laforest, lui, professeur de science politique

[1] Roger Gibbins et Sonja Arrison, *Western Visions. Perspectives On the West in Canada*, Broadview Press, Peterborough, Ontario, 1995.

à l'Université Laval, est un nationaliste et indépendantiste québécois éloquent et bien intentionné. Il reproche à l'ancien premier ministre Pierre Trudeau et à sa Loi constitutionnelle de 1982 d'avoir anéanti tout espoir d'un Canada vraiment binational, espoir qui a toujours animé les mouvements nationalistes du Québec depuis la Conquête de 1760. Laforest prétend que le succès d'un partenariat Canada-Québec passe par la « réinclusion » de cette dimension binationale.

Le terme le plus éculé des années 1990 est celui de partenariat, qui est une source de confusion plus que d'enrichissement.

Étant donné leurs préjugés et prémisses respectifs, le choix des auteurs allait de soi. En effet, la plupart d'entre eux sont incapables d'imaginer un Canada renouvelé autrement que par la lorgnette des nationalismes ethniques canadien et québécois. Bref, si on les a sollicités, ce n'est pas pour parler de la mosaïque complexe des réalités démographiques et sociologiques du Canada et de ses communautés ethnoculturelles, religieuses, linguistiques, autochtones et autres, qui sont pourtant bien établies et de plus en plus importantes. Le célèbre professeur James M. McPherson l'explique bien dans son récent article et ouvrage sur la guerre civile américaine et la situation au Québec : « L'image que le Québécois a de lui est "communautaire" et elle illustre la *survivance* de la société francophone en tant que communauté "organique et cohérente". Le nationalisme ethnique est précisément cela. » Il explique que les nationalistes du Nord et du Sud définissaient les États-Unis à partir de nationalismes ethniques imaginaires, bipolaires, rivaux, ce qui a été directement à l'origine de l'atroce guerre civile qui a ravagé les États-Unis. L'auteur fait ensuite des comparaisons avec la situation au Québec[2].

Chez tous ces auteurs, la recherche d'une réconciliation sonne faux et suscite un certain malaise. Leur discours excessivement abstrait semble déconnecté par rapport à la réalité. Premièrement, les deux auteurs /directeurs n'ont pas jugé bon d'expliquer, dans un chapitre d'introduction, les origines, la nature et la gravité de l'impasse qui menace apparemment la stabilité de l'État canadien. Ils supposent tout simplement que le lecteur pense, comme eux, que la sécession du Québec est un droit établi et reconnu de la majorité québécoise. Ils supposent également que le gouvernement du Québec a un contrôle exclusif sur le processus sécessionniste et qu'une déclaration unilatérale d'indépendance est légitime sur les plans juridique, moral et politique. Les droits constitutionnels démocratiques des citoyens canadiens ne comptent pratiquement pour rien. Dans ce véritable « pays des merveilles », les auteurs estiment que leur tâche consiste à déjouer une sécession immédiate en proposant diverses options de partenariat Canada-Québec, dont certaines sont très proches de la sécession. La thèse de Gibbins et de Laforest n'est pas très cohérente mais surtout, et c'est plutôt problématique et paradoxal, ils ont écrit chacun leur propre conclusion, séparément, avant de signer, ensemble, des remarques plutôt insignifiantes.

Étant donné que Gibbins et Laforest exposent leurs visions respectives dans leurs

[2] James McPherson, « Quebec Whistles Dixie », *Saturday Night*, 113, n° 2.

chapitres de « conclusion », commençons par ceux-ci. Gibbins suppose que l'impasse et sa solution résident, non pas dans le sécessionnisme et les sécessionnistes québécois, mais dans le *statu quo* constitutionnel et institutionnel du Reste du Canada. Si le Québec se sépare, le Canada anglophone devra, sous la contrainte, procéder à des réformes constitutionnelles et institutionnelles radicales, et ce, dans des conditions extrêmement difficiles et sans aucune garantie des résultats. Il serait donc préférable, de prétendre Gibbins, que le Reste du Canada entreprenne ces réformes dès maintenant afin d'être mieux préparé à négocier un partenariat binational et confédéral avec le Québec, évitant ainsi la sécession immédiate.

À bien des égards, le concept de partenariat communautaire est une version moderne des diverses idéologies corporatistes sociales, économiques et politiques qui ont dominé le discours politique de droite entre les deux guerres.

Gibbins avance un argument nouveau mais dangereux lorsqu'il affirme qu'en se séparant (il préfère le terme « désengager », qui n'implique pas un divorce) du Québec, le Reste du Canada sert ses propres intérêts. En effet, la restructuration du Canada anglophone en un État nation officiel lui donnerait davantage de contrôle sur ses propres affaires qu'il n'en exerce aujourd'hui dans la fédération actuelle. Cet argument rappelle bizarrement celui qu'avançait George Brown pour encourager le Haut-Canada anglais et protestant (l'Ontario) à secouer le joug du « pouvoir catholique français » qui, prétendument, l'étouffait pendant les dernières années du gouvernement de l'Union des Canadas. Brown proposait une confédération binationale souple, Ontario-Québec, afin de préserver la composition protestante, anglo-victorienne homogène de l'Ontario tout en permettant à ses élites politique et commerciale d'annexer les Territoires du Nord-Ouest et de les refaire à leur image.

Dans sa quête d'une nation canadienne anglaise mythique, encore abstraite mais calquée sur celle de l'Ouest renouvelé, Gibbins propose de mettre au rancart l'une des fédérations multinationales les plus réussies du monde, dans l'espoir de la remplacer par une confédération Canada-Québec binationale et minimaliste. En échange, la moitié québécoise de cette nouvelle construction renoncerait à la sécession immédiate pendant plusieurs générations et ne recevrait pas de paiements de transfert ou de péréquation du Reste du Canada. Bref, plutôt que de se partager un bocal, les deux scorpions auraient chacun le leur qui serait relié à l'autre par le goulot!! Flattant des intérêts politiques partisans, Gibbins affirme que, le Québec ne faisant plus partie de l'équation, les perspectives électorales du NPD et du Parti réformiste seraient bien meilleures. Étant donné que ce sont les libéraux et les conservateurs qui ont le plus à perdre d'une réforme constitutionnelle et institutionnelle, il n'est pas étonnant que ces partis s'opposent à toute forme de partenariat Canada-Québec.

Pour sortir de l'impasse, soutient Gibbins, Ottawa ne doit pas attendre et risquer de se retrouver, après un vote majoritairement

favorable à l'indépendance, face à une menace de déclaration unilatérale d'indépendance, avec « le couteau sur la gorge », car le chaos et l'amertume qui en résulteront rendront pratiquement impossible la mise sur pied d'un partenariat valable et durable. Un autre scénario possible est que le Canada se retrouve polarisé par l'élection d'un gouvernement dominé par le Parti réformiste, avec le Bloc québécois comme opposition officielle et les séparatistes au pouvoir à Québec. Une telle situation se traduirait par un désengagement officieux ; les gouvernements canadien et québécois seraient alors obligés de faire quelque chose pour sortir de l'impasse, et l'issue la plus probable serait sans doute une sécession immédiate. Pour éviter ces bouleversements potentiels, Gibbins propose la création d'assemblées constituantes pour le Reste du Canada et le Québec afin de garantir que « la structure conceptuelle du partenariat est déjà prête, qu'elle a fait l'objet d'un débat public raisonnable et qu'elle a reçu les appuis nécessaires à l'intérieur et à l'extérieur du Québec » (p. 407). Selon lui, c'est une façon de s'assurer que le désengagement et la réunification, sous la forme d'une souveraineté-association, ont le maximum de chances de réussir.

Pour parvenir au même objectif, Laforest utilise, à première vue, une méthode radicalement diffférente. La crise ne résulte pas d'une « faiblesse de notre système politique » mais plutôt d'une « paralysie de la volonté » (p. 416). Il soutient que la classe politique fratricide du Québec d'aujourd'hui, incarnée par Jean Chrétien et Lucien Bouchard, doit renoncer à ses conceptions archaïques « orthodoxes » d'un système fédéral « impérial » ainsi qu'à la sécession immédiate. Il est convaincu qu'aucun des deux camps n'obtiendra de victoire décisive au moment du vote et que, par conséquent, ils ont tous deux intérêt à entamer des discussions franches et directes.

Les difficultés de la conjoncture actuelle contribuent à faire renaître dans le discours politique toutes sortes de concepts communautaires de droite.

Laforest vient à peine d'affirmer que la crise n'est pas institutionnelle qu'il enchaîne en disant que la Loi constitutionnelle de 1982 et son étrange Charte des droits et des libertés sont les principaux obstacles à la solution du problème, que les deux textes sont à mettre au rancart ! Il propose un scénario gagnant-gagnant pour Bouchard qu'il considère comme un séparatiste attentiste. Le gouvernement du Québec devrait adresser un renvoi à la Cour suprême en invoquant l'article 94 de la Loi constitutionnelle de 1867, qui garantit l'uniformité des droits de propriété et des droits civils dans les provinces de *common law*, afin de lui demander d'annuler l'application de la Loi constitutionnelle de 1982 et de sa charte uniformisatrice à la province du Québec, qui a son propre Code civil. Si la Cour suprême donnait gain de cause au Québec, effaçant ainsi l'infâme texte de 1982 et rendant à Québec son droit de veto, Bouchard se retrouverait en position de force dans une nouvelle ronde de négociations politiques et constitutionnelles avec Ottawa et le concept de partenariat aurait de meilleures chances de se concrétiser. Si la Cour suprême déboutait la demande du Québec, les sécessionnistes auraient une preuve de plus de la

« déloyauté » des partenaires canadiens et de la nature impérialiste du régime fédéral canadien. Une telle décision renforcerait considérablement « le droit moral du Québec de quitter la fédération » aux yeux de la majorité des Québécois et de la communauté internationale tout entière, ce qui faciliterait son accession à l'indépendance complète (p. 425). Cette proposition est très intéressante sur le plan politique mais elle est irréaliste sur le plan juridique, car les juges se garderont bien de tomber dans le piège.

Les autres auteurs qui ont contribué à la publication ont tous été sollicités pour appuyer les scénarios de Gibbins et de Laforest. Le philosophe Will Kymlicka, défenseur du communautarisme, prétend que les Canadiens doivent remplacer leur fédéralisme « territorial » désuet par ce qu'il appelle un fédéralisme « multinational » selon lequel toutes les minorités nationales (surtout les nations représentant une majorité au sein d'une subdivision donnée de la fédération) qui s'autoproclament ont droit à une autonomie gouvernementale asymétrique. À son avis, une telle approche permettrait à la majorité canadienne anglophone de définir ses propres intérêts et sa propre identité. Cette vision de Kymlicka reçoit l'appui de Kenneth McRoberts pour qui des ententes réciproques, notamment entre le Nouveau-Brunswick et l'Ontario, suffiraient à protéger les droits des minorités linguistiques officielles situées de part et d'autre d'un partenariat Canada-Québec. Alain Noël soutient que les Canadiens anglais accepteront le partenariat dès lors qu'ils reviendront au principe fédéral défendu par J. A. Macdonald, principe qui s'inspire non pas du concept européen de subsidiarité mais plutôt d'une répartition effective des pouvoirs, encourageant ainsi la solidarité entre les différentes communautés autonomes constitutionnelles. Ce n'est qu'à cette condition que les Québécois accepteront un partenariat minimaliste « ainsi que le maintien ou la modification des mécanismes de redistribution ». Il va sans dire que cette redistribution serait à sens unique, du Canada au Québec.

Mais certains auteurs refusent de se laisser séduire par cette idée de partenariat, convaincus qu'ils sont que, même si elle fait du chemin, elle ne mènera malgré tout à rien. Les économistes Kenneth Norrie et Michael Percy démontrent qu'un partenariat économique Canada-Québec est impossible au sein de la fédération actuelle, étant donné que l'un des objectifs du Québec est d'acquérir davantage de pouvoirs économiques. Ils soutiennent, avec des arguments convaincants, que si le Québec se sépare, le Canada et le Québec ne pourront maintenir leurs relations économiques que dans le cadre de traités économiques internationaux et grâce à leur appartenance à l'ALENA, à condition bien sûr que le Québec soit reconnu comme signataire de ce dernier accord. De telles circonstances « ne se prêteraient pas à un tarif extérieur commun, à la libre circulation des personnes, à une monnaie commune, à des transferts fiscaux et à la propriété commune des biens publics » (p. 103). Pour les Québécois, les coûts économiques en seraient très élevés. François Rocher, qui appuie l'essentiel de leur analyse, en rejette toutefois la conclusion. Il prétend en effet, avec fort peu de preuves à l'appui, que par souci de stabilité le Canada serait obligé de négocier un traité bilatéral avec le Québec afin de préserver « les principaux éléments

de l'union économique canadienne, la zone de libre-échange, l'union douanière et l'union monétaire », ainsi que la présence du Québec au sein de l'ALENA et de l'OMC (p. 136). Encore des vœux pieux.

Partant du principe que le Canada et le Québec ont « édifié » des systèmes de citoyenneté fondés sur les notions incommensurables de droits, d'appartenance et d'accès, Jane Jensen démontre en quoi les identités politiques du Canada et du Québec sont divergentes. Elle omet toutefois de mentionner que cela est dû à la convergence des cultures et des valeurs dans toute l'Amérique du Nord, et surtout dans la communauté francophone du Québec qui s'américanise de plus en plus. Il est difficile d'imaginer comment et pourquoi une forme quelconque de partenariat serait possible et durable, vu la grande divergence des systèmes de citoyenneté et des identités politiques. Réjean Pelletier rejette trois des quatre scénarios de partenariat envisagés : une double structure Québec-Canada, une confédération décentralisée de cinq régions, et une fédération de cinq régions, sous prétexte qu'ils sont irréalisables et inacceptables. À l'instar du professeur Thomas Courchêne, qui vient de publier une étude sur l'Ontario[3], Pelletier préfère l'option moins perturbatrice mais néanmoins révolutionnaire du Conseil de la Fédération. Composé des premiers ministres provinciaux, ce conseil serait un véritable gouvernement national et s'inspirerait des principes de la subsidiarité, de l'asymétrie et de la collégialité. Le Parlement serait obligé de renoncer à sa suprématie « impériale » et de se contenter d'exécuter les tâches qui lui seraient déléguées. En toute honnêteté, Pelletier devrait appeler les choses par leur nom et reconnaître qu'il s'agit là d'une confédération très lâche des dix provinces.

Selon Ronald Watts, l'un des grands experts du Canada en « systèmes politiques fédéraux » et un auteur plutôt inattendu de *Beyond the Impasse*, une confédération trop lâche est vouée à l'échec. Sa description d'un vaste éventail de partenariats politiques fédéraux, allant de la ligue à l'union décentralisée, démontre à l'évidence que les fédérations composées de partenaires ou de composantes multiples sont de plus en plus nombreuses et sont généralement caractérisées par la stabilité, la prospérité et la longévité. Il soutient que les réformes constitutionnelles progressives sont plus efficaces et que, peu importe comment on s'y prend, la sécession interdit toute forme de partenariat, avant comme après. Selon Watts, le régime fédéral actuel, qui allie autonomie provinciale et gouvernement commun par l'entremise d'institutions communes, est une forme de partenariat effective et efficace qu'on peut améliorer avec le temps plutôt qu'avec une révolution. Dommage que Gibbins et Laforest n'aient pas su apprécier la sagesse et l'expérience d'un collègue comme Ronald Watts ; chacun a préféré poursuivre son propre agenda et défendre, l'un le nationalisme québécois, l'autre le nationalisme de l'Ouest, variante du nationalisme canadien anglais à la mode réformiste. ■

Michael D. Behiels
est professeur d'histoire
à l'Université d'Ottawa.

Traduction : Monique Perrin d'Arloz

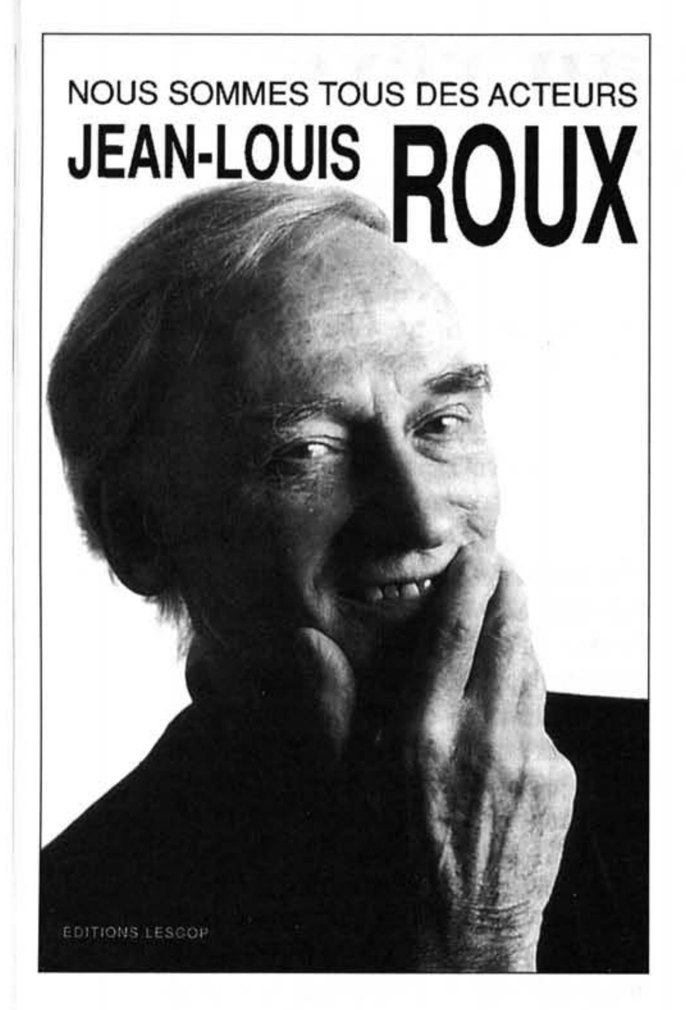
[3] Thomas Courchêne, avec Colin R. Telmer, *From Heartland to North American Region State. The Social, Fiscal and Federal Evolution of Ontario*, Centre for Public Management, Université de Toronto, 1998.

Le droit au rêve

PHILIPPE ALLARD

Un homme joue plusieurs rôles au cours de sa vie et c'est avec son talent de metteur en scène que Jean-Louis Roux nous décrit sa carrière. Son autobiographie, *Nous sommes tous des acteurs* (éditions Lescop, 1997, 505 pages), dernière « production » de ce comédien de renommée internationale, est divisée en cinq actes et quelque 180 scènes, qui tantôt rivent le lecteur sur son siège, tantôt le font rire, le guidant à travers les décors d'une vie consacrée essentiellement au théâtre. On aurait pu croire que ce livre aurait constitué sa « défense » ou un règlement de comptes contre ceux qui se sont empressés de l'attaquer suite aux événements que l'on connaît. Après la publication d'une photographie où, étudiant à la faculté de médecine à l'Université de Montréal en 1942, il affichait sur son sarrau une croix gammée, il avait décidé de démissionner du poste de lieutenant-gouverneur où il avait été nommé deux mois plus tôt. C'était en 1997. Mais ce livre n'est pas une réplique. Ou plutôt oui, mais à un autre niveau. C'est davantage en racontant comment il a contribué à *faire* l'histoire du théâtre au Québec qu'il se défend. Pour toute une génération, par exemple, la difficile cohabitation entre la foi et le théâtre n'aurait pu être mieux exprimée que par la plume de cet auteur profondément humaniste et libéral. En parlant d'un de ses premiers professeurs, le père Legault, il confie : « Le climat de bondieuserie dont il s'entourait m'était intolérable » (p. 130). Dès son premier rôle amateur en 1934, sur la scène du Gésu, et jusqu'en 1946, il allait devoir composer avec les restrictions que la religion imposait à sa liberté d'acteur. Étouffant dans ce monde où la censure religieuse hantait toutes les scènes, il quitte le Québec pour se retrouver dans la ville des projecteurs éternels, Paris.

Entre la médecine, où aurait évidemment préféré le voir œuvrer son père, lui-même médecin, et le théâtre, Jean-Louis Roux avait fait son choix. Sa description de ce que pouvait être le Paris de l'après-guerre, pour



l'artiste du moins, compte parmi les plus belles pages du livre. Menant la vie de bohème, dénichant ici et là des contrats comme pigiste ou comme technicien de scène, exerçant son métier de comédien sur les plus grandes scènes parisiennes, Jean-Louis Roux avait trouvé un terrain fécond où il allait mûrir pendant 40 mois. Pourtant, il décide de quitter Paris, « la mort dans l'âme ». « Je n'appartenais pas à l'Europe, écrit-il, mais au Nouveau Monde ; je n'étais pas Français, mais Canadien ; ce n'était pas à Paris que je devais vivre et œuvrer, mais à Montréal » (p. 202). À son retour, il retrouve toutefois un pays où les exigences du joual sont en passe de remplacer celles de la religion.

Dans les coulisses ou sur la scène, lors de soirées officielles ou à l'occasion de fêtes plus intimes, Jean-Louis Roux a rencontré de grands personnages. Il a interviewé Igor Stravinski, travaillé avec André Gide, connu Gérard Philipe. Avec Jean Gascon, il a fait les quatre cents coups, dont celui de fonder le Théâtre du Nouveau Monde. Les acteurs avec qui il a travaillé sont innombrables et les personnages qu'il a incarnés sont légion. C'est aussi de ces rencontres que Jean-Louis Roux nous entretient pendant les quelque 500 pages du livre. L'acteur de 74 ans, toujours actif, nous promène d'une scène à l'autre avec une agilité et une humilité déconcertantes. S'il se remémore les succès de sa troupe, il le fait sans se jeter de fleurs. On le reconnaît parfois dans la rue, on le confond sur scène avec les personnages qu'il a incarnés dans des productions antérieures. Alors qu'il jouait le rôle de Dom Carlo et qu'il allait donner la réplique au *Dom Juan* de Molière, une femme dans la salle s'écrie : « C'est Ovide ! » *La Famille Plouffe* connaissait alors, dans tout le Canada – et dans les deux langues –, un succès immense...

Entre l'anecdote savoureuse et le commentaire politique musclé, Jean-Louis Roux donne aux acteurs que nous sommes de précieux conseils : « C'est l'essence du théâtre. Pour qu'il y ait réelle dynamique, il ne faut pas que les forces jouent en parallèle au même niveau mais plutôt qu'elles s'opposent l'une à l'autre, avec des charges différentes » (p. 463). Le jeu de Jean-Louis Roux sur la scène politique était fondé sur

les mêmes principes d'opposition et de dynamique. Il s'oppose avant tout à toute forme de nationalisme, qu'il juge « réducteur en regard d'une perception globale du monde » (p. 255). Pour cette raison, il prend à partie le consensus existant dans la communauté artistique à propos de la nation québécoise.

Dans les coulisses ou sur la scène, Jean-Louis Roux a rencontré de grands personnages. Il a interviewé Igor Stravinski, travaillé avec André Gide, connu Gérard Philipe.

C'est aussi à cause de ce rejet du nationalisme que le claquement d'un drapeau, qu'il soit canadien ou québécois, ne l'émeut pas. « Je pourrais ajouter qu'en réalité, le Canada ne me fait battre le cœur que lorsqu'il me découvre les beautés et les variétés de sa géographie ; ou lorsqu'il fait preuve de compassion à l'égard des démunis de la société ; ou lorsqu'il se montre généreux envers les immigrants et les pays déshérités... » (p. 263). S'il s'oppose au nationalisme, il le fait en levant le voile sur les idéaux positifs qui l'ont animé et qui l'animent toujours : humanisme, liberté, justice. En membre enthousiaste du Sénat du Canada, Jean-Louis Roux profite de cette scène pour promouvoir la culture canadienne et québécoise. Comme sénateur ou comme écrivain, il en parle sur un ton respectueux mais convaincu. Enfin, sa franchise donne le ton aux quelques passages portant sur sa vie et ses opinions politiques.

Son objectivité nous fait comprendre ses succès et ses échecs sur la scène et dans le monde du théâtre. L'administrateur toujours présent en lui déterminait bien sûr ce qui constituait un succès : devant combien de spectateurs une pièce était-elle jouée, et durant combien de représentations ? Jean-Louis Roux ne fait toutefois pas de compromis sur la valeur artistique des œuvres présentées au public. L'un des douze articles de la foi théâtrale qu'il a proclamés lors de l'ouverture de la saison 1961-1962 du Théâtre du Nouveau Monde est le suivant : « Nous croyons qu'à côté du pur divertissement doit exister un théâtre qui, sans pour autant être ennuyeux, concourt à la formation intellectuelle et morale de la société » (p. 457). Cette maxime explique à elle seule l'apport de Jean-Louis Roux au théâtre et à la culture de notre pays.

Nous sommes tous des acteurs est un livre où l'on apprend beaucoup. Même si Jean-Louis Roux s'attarde parfois un peu trop longtemps sur ses relations avec certaines personnes qui ont joué un *rôle* dans sa vie, il le fait en se remémorant les décors d'une époque charnière du théâtre au Canada. Habillée en roi ou barbouillée de suie, toute personne a droit, pour Jean-Louis Roux, « au rêve, à l'imagination et à l'illusion » (p. 259). Un livre d'une histoire non fardée, celle du théâtre québécois et celle d'un homme qui ne se déguise que sur la scène. À suivre dans un deuxième volume. ■

Philippe Allard détient une maîtrise en science politique de l'Université Laval.



Petit lexique des nationalistes québécois

STEPHEN SCHEINBERG ET GRAEME DECARIE

—Lorsque j'emploie un mot, MOI, dit Dodu Mafflu d'un ton plutôt méprisant, il dit juste ce que j'ai décidé de lui faire dire, ni plus ni moins.

—La question est de savoir, dit Alice, si vous avez le pouvoir de faire dire aux mots tant de choses équidistantes, multiples et bourriglumpies de variantes infinies.

—La question est, dit Dodu Mafflu, de savoir qui est le Maître, et c'est tout.

Alice au pays des merveilles
Lewis Carroll (tr. Antonin Artaud)

Certains mots ont pris un sens nouveau dans la société québécoise, à tel point qu'il vaut mieux se munir d'un glossaire si, à défaut d'être initié, on veut s'y retrouver dans le débat politique. Les définitions que nous donnons ici et dans les prochains numéros ont pour but d'aider tous les citoyens à comprendre la nouvelle terminologie de la vie politique du Québec et le discours des politiciens. N'oublions pas que le destin du Québec est entre les mains de ceux qui en maîtrisent le vocabulaire.

Éducation bilingue : Virus dont on sait peu de choses. La seule certitude que l'on possède, c'est qu'il est bénéfique pour les enfants des anglophones et ceux des immigrants, mais qu'il est excessivement nuisible pour les jeunes francophones.

Ethnique : Personne bénéficiant de la tolérance légendaire du Québec envers ceux qui sont différents. Désigne également toute personne malavisée (pour le moins) qui vote contre la séparation. Le terme est parfois jumelé avec « argent ».

Fraude électorale : Soutien donné à l'organisation d'un ralliement fédéraliste. À ne pas confondre avec le tripatouillage massif d'un dépouillement référendaire, considéré comme une bénigne infraction.

Pays : Foyer géographique d'un peuple uni par le sang et la culture. Le Québec est un pays. Le Canada n'est pas un pays, les États-Unis non plus. À vrai dire, la plupart des endroits communément désignés sous le nom de *pays* ne méritent pas cette appellation. Tout compte fait, le Québec est sans doute le seul pays du monde, car c'est le seul endroit où les gens sont exactement pareils.

Québécois : Tout le monde peut l'être (bien que les non-Blancs ne comptent pas dans le taux de natalité). Évidemment, il faut se convertir au séparatisme pour mériter ce label (comme David Payne, Oswaldo Nuñez, mais sûrement pas Mordecai Richler).

Rapprochement : Voie à sens unique conduisant au séparatisme, empruntée par quelques *anglos* repentants. À ne pas confondre avec le véritable dialogue.

Ces définitions en apparence humoristiques sont hélas ! tout à fait sérieuses. Le vocabulaire est un puissant levier pour gouverner les esprits et les gestes politiques. Quand on fait dire aux mots le contraire de ce qu'ils disent, quand on déforme un sens communément admis, on se trouve dans un monde orwellien où la haine désigne l'amour et où guerre est synonyme de paix. C'est dire que la lutte pour les mots est inséparable du combat pour notre avenir.

Traduction : Annie Brisset

Glossaire raisonné du citoyen averti

NADIA KHOURI

PEUPLE :

(lat. *populus* ; sous la république romaine, le peuple, distingué du sénat ; ensemble des citoyens de tout ordre ; à l'époque impériale, syn. de *plebs*, plèbe)

1) Point de vue ethnique :
Tout ensemble de familles ou de tribus plus ou moins étroitement associées ; ensemble considéré par référence au pays qu'il habite ou bien d'où il est originaire. À la différence des mots *nation*, *patrie*, *État*, « peuple » laisse indéterminé le degré de conscience que les membres de cet ensemble ont de leur unité ainsi que le niveau de leur organisation politique.

2) Points de vue sociologique et politique :
Société composée de groupes locaux relativement homogènes, qui occupent un territoire déterminé et chez lesquels s'est développée la conscience de leurs ressemblances. Politiquement, un peuple peut se constituer en nation, mais de nombreuses nations comprennent des peuples différents (Belgique, Suisse) ; d'autre part, un même peuple peut être fragmenté politiquement et appartenir à des nations différentes (par exemple, les Kurdes).

3) Sens vulgaire :
Les couches modestes de la société.

PEOPLE :

(from Lat. *populus*, people. The root is seen in Latin, *plebs*, the common people, and Greek *polys*, many)

1) In the ethnic sense :
All persons pertaining to a tribal, cultural, religious or linguistic group, a clan, or a nation. All the members of a group having in common traditional, historical, or cultural ties, as distinct from political unity.

2) In the sociological and political sense :
The citizens of a state. A relatively large group of people organized under a single, usually independent government or country. The body of enfranchised citizens of a state. In this context, people signifies a group united over a long period by common social ties, common interests and national bonds. They are said to be the body politic of a nation or state.

CITATIONS

Jamais on ne corrompt le peuple, mais souvent on le trompe. **Jean-Jacques Rousseau**

Nos prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense. **Voltaire**

Ce sont les peuples qui font les rois, et les rois sont faits pour les peuples, et les peuples ne sont pas faits pour les rois. **Lamennais**

Dans toutes les formes de gouvernement, c'est le peuple qui est le véritable législateur. **Edmund Burke**

Le peuple donne son sang et son argent, moyennant quoi on le mène. **Victor Hugo**

La religion est l'opium du peuple. **Karl Marx**

Rien de moins peuple que d'aimer le peuple. **Jean Rostand**

Les plus grands tyrans du peuple sont presque toujours sortis du peuple. **Georges Duhamel**

QUOTE... UNQUOTE

In America people never obey people, they obey justice, or the law.
Alexis de Tocqueville

Men by their constitutions are naturally divided into two parties: (1) Those who fear and distrust the people, and wish to draw all powers from them into the hands of the higher classes. (2) Those who identify themselves with the people, have confidence in them, cherish and consider them as the most honest and safe, although not the most wise depository of the public interests. In every country these two parties exist; and in every one where they are free to think, speak, and write, they will declare themselves.
Thomas Jefferson

The deadliest enemies of nations are not their foreign foes; they always dwell within their borders. And from these internal enemies civilization is always in need of being saved. The nation blessed above all nations is she in whom the civic genius of the people does the saving day by day, by acts without external picturesqueness; by speaking, writing, voting reasonably; by smiting corruption swiftly; by good temper between parties; by the people knowing true men when they see them, and preferring them as leaders to rabid partisans or empty quacks.
William James

The only sure bulwark of continuing liberty is a government strong enough to protect the interests of the people, and a people strong enough and well enough informed to maintain its sovereign control over its government.
Franklin D. Roosevelt

No! the two kinds of people on earth that I mean
Are the people who lift and the people who lean.
Ella Wheeler Wilcox

Sources
Larousse
Le Petit Robert
Vocabulaire de la philosophie et des sciences humaines

Sources
The Merriam Webster Dictionary
Microsoft Bookshelf Reference Library

LES DÎNERS DE *Cité libre*

À MONTRÉAL

de 17 h 30 à 21 h

À la Maison Egg Roll, 3966 Notre-Dame ouest (Métro Place Saint-Henri)

Renseignements et réservations :
Nathalie MacDougall : (514) 846-2253

Le jeudi 14 mai 1998

LES TENSIONS ETHNIQUES EN YOUGOSLAVIE

PAVLE TODOROVIC
Ambassadeur de la République Fédérale de Yougoslavie au Canada

suivi de

LES ALBANAIS, LES SERBES ET NOUS

JEAN-PIERRE DERRIENNIC
Professeur de science politique à l'Université Laval

Le jeudi 11 juin 1998

LE PLAN A.S. OU ANTISÉPARATISME

GUY BERTRAND
Président des Citoyens de la nation (CDN) et intervenant devant la Cour suprême du Canada.



Pavle Todorovic



Guy Bertrand

À OTTAWA

de 17 h 30 à 21 h

Au Seagall's, 106, rue Clarence

Renseignements et réservations :
Rolande Beauchemin: (819) 770-2467

FAUT-IL VRAIMENT SE QUITTER POUR ÊTRE HEUREUX ?

PHILIPPE GIGANTÈS
Sénateur

Le mercredi 20 mai 1998

L'ÉTAT DES LANGUES OFFICIELLES

VICTOR GOLDBLOOM
Commissaire aux langues officielles

Le mercredi 17 juin 1998

Victoire !

Après plusieurs années de lutte, le drapeau canadien retrouve sa place devant l'hôtel de ville de Québec.

